

# Rapport de gestion

## Table des matières

<b><u>RG2</u></b> Énoncés prospectifs	<b><u>RG29</u></b> Instruments financiers
<b><u>RG4</u></b> Activités d'exploitation de la société	<b><u>RG30</u></b> Autres résultats consolidés
<b><u>RG5</u></b> Faits saillants	<b><u>RG31</u></b> Opérations et soldes avec les parties liées
<b><u>RG7</u></b> Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture	<b><u>RG34</u></b> Méthodes comptables et estimations comptables critiques
<b><u>RG9</u></b> Analyse des résultats d'exploitation annuels	<b><u>RG39</u></b> Modifications comptables
<b><u>RG11</u></b> Résultats du quatrième trimestre	<b><u>RG40</u></b> Stratégie et capacité de produire des résultats
<b><u>RG14</u></b> Principales informations trimestrielles	<b><u>RG42</u></b> Perspectives pour 2023
<b><u>RG15</u></b> Mesures conformes aux IFRS additionnelles	<b><u>RG45</u></b> Contexte d'affaires
<b><u>RG15</u></b> Mesures non conformes aux IFRS	<b><u>RG51</u></b> Questions environnementales, sociales et de gouvernance
<b><u>RG17</u></b> Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS pour la période de trois mois	<b><u>RG68</u></b> Gestion du risque
<b><u>RG21</u></b> Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS pour l'exercice	<b><u>RG79</u></b> Contrôles et procédures de communication de l'information
<b><u>RG25</u></b> Situation de trésorerie et sources de financement	



Le présent rapport de gestion doit être lu avec nos états financiers consolidés annuels audités de 2022 (les «états financiers consolidés») et notre notice annuelle de 2022 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Nos états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada telles que publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB») et en vigueur au 31 décembre 2022. Certaines mesures financières comprises dans ce rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne doivent pas être utilisées isolément ou en remplacement de mesures établies selon les IFRS. Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions. Tous les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, lesquels sont présentés en dollars entiers à deux décimales près. Tous les autres montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales autres que TransAlta Renewables. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Le présent rapport de gestion est daté du 22 février 2023. Des renseignements supplémentaires sur TransAlta Renewables, y compris la notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur notre site Web, à l'adresse [www.transaltarenewables.com](http://www.transaltarenewables.com). L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Les énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «prévoir», «estimer», «avoir l'intention de», «planifier», «projeter», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement, d'événements ou de nos résultats futurs et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que notre rendement, les événements ou nos résultats réels diffèrent de manière importante de ceux énoncés dans les énoncés prospectifs.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur, y compris, mais sans s'y limiter : notre stratégie d'entreprise, notamment la réalisation de possibilités de croissance et le maintien du dividende; le projet d'énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields et le projet d'expansion à Mount Keith, y compris le calendrier et les coûts de construction de tels projets; la capacité de saisir d'autres occasions de croissance avec BHP (comme elle est définie ci-après); nos perspectives pour 2023, y compris le résultat avant intérêts, impôts et amortissement ajusté («BALIA ajusté»), les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution (comme ils sont définis ci-après), les charges d'intérêts, et les dépenses d'investissement de maintien et dépenses liées à la productivité; les travaux de restauration des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills, y compris le calendrier et les coûts connexes; le montant des dividendes sur les actions privilégiées reflète; l'exposition au risque de change et la gestion des risques; les impôts au comptant à payer par la société ainsi que le calendrier de paiement et le montant de tels impôts; la situation de trésorerie et les sources de financement, y compris notre capacité à obtenir des emprunts à des conditions acceptables; les principales sources de liquidités et notre capacité à effectuer des prélèvements sur ces liquidités; les attentes au chapitre des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, y compris l'entretien effectué par des tiers ainsi que la variabilité de ces coûts; le versement de dividendes futurs; les attentes quant à la disponibilité et à la capacité<sup>1</sup> de la production et quant à la quantité d'énergie produite; les mesures visant à gérer certains risques, notamment des mesures pour gérer le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, les risques liés à la gestion de projets et le risque lié à la réputation; la réglementation, la législation et les programmes gouvernementaux prévus; les attentes concernant le caractère saisonnier de la production des centrales éoliennes et hydroélectriques et le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits compensatoires de carbone correspondants; les attentes quant à notre capacité d'avoir accès aux marchés des capitaux à des conditions raisonnables; et les attentes à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion se fondent sur de nombreuses hypothèses, notamment en ce qui concerne les prévisions sur le prix de l'électricité et du gaz naturel; le fait que les nouveautés réglementaires ne différeront pas de manière importante des règlements en vigueur ou proposés; et la capacité de la société de financer sa croissance progressive à des conditions raisonnables.

<sup>1</sup> Nous mesurons la capacité comme étant la capacité installée nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, plus ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants qui pourraient faire en sorte que les plans, le rendement, les résultats ou les réalisations réels diffèrent considérablement des attentes actuelles. Les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur ce qui est exprimé explicitement ou implicitement par les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent la disponibilité réduite de la main-d'œuvre, ce qui nuit à notre capacité de continuer d'affecter le personnel nécessaire à nos activités et installations; notre éventuelle incapacité à déceler des possibilités de croissance ou à financer de telles possibilités; notre éventuelle incapacité d'acquérir des actifs d'exploitation ou d'aménagement de TransAlta; un accès restreint aux capitaux et une augmentation des coûts d'emprunt; une baisse de la demande en électricité à court ou à long terme; la diminution de la valeur des attributs environnementaux; les variations des prix des produits de base; les réductions dans la production; des perturbations de notre chaîne d'approvisionnement; la dépréciation ou réduction de valeur d'actifs; les répercussions négatives sur nos systèmes de technologie de l'information et nos systèmes de contrôle interne, notamment l'augmentation du nombre de menaces à la cybersécurité; l'évolution de la conjoncture économique, notamment les fluctuations des taux d'intérêt et l'inflation; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères, notamment le dollar canadien, le dollar américain et le dollar australien; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les interruptions de transport et de distribution de l'électricité; les incidences des conditions météorologiques et d'autres risques liés au climat; les pannes de matériel et notre capacité d'exécuter ou de faire exécuter les réparations à des coûts raisonnables ou en temps opportun, voire tout court, y compris en ce qui concerne les unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills; le risque de crédit lié aux contreparties; des changements dans notre relation avec TransAlta Corporation; le caractère inadéquat ou la non-disponibilité des garanties d'assurance; les litiges et procédures fondés sur la loi, la réglementation ou un contrat auxquels la société est partie; le ratio de distribution qui demeure élevé et la capacité de maintenir le montant des dividendes actuel; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent, en soleil ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; notre provision pour impôts sur le résultat; l'expiration des contrats et l'impossibilité de conclure de nouveaux contrats pour les installations à des conditions favorables, ou tout simplement d'en conclure; la dépendance à l'égard du personnel clé et des services fournis par TransAlta; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les modifications aux mesures incitatives ou aux subventions gouvernementales pour la production d'énergie renouvelable; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et qui a été déposée auprès des autorités provinciales canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. De plus amples renseignements sont également disponibles à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats, le rendement et les événements projetés se matérialiseront.

## Activités d'exploitation de la société

TransAlta Renewables est l'un des principaux producteurs d'énergie éolienne au Canada et l'une des plus grandes sociétés de production d'énergie renouvelable cotées en Bourse au pays. Notre base d'actifs est diversifiée en fonction des régions, de la production et des contreparties.

Nous exerçons nos activités dans trois pays : le Canada, les États-Unis et l'Australie. Nos actifs situés aux États-Unis et en Australie sont détenus au moyen de participations financières dans ces actifs. Étant donné que nous possédons des participations financières et non pas de propriété directe, les résultats d'exploitation de ces actifs ne sont pas consolidés dans les résultats présentés dans nos états financiers. Nous tirons plutôt des produits financiers de ces placements sous-jacents qui sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si les actifs étaient détenus directement, la présentation des informations opérationnelles donne aux lecteurs des renseignements pour les aider à évaluer le rendement financier des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique «Analyse des résultats d'exploitation annuels» du présent rapport de gestion.

Globalement, nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité installée brute<sup>2</sup> totalisant 2 993 MW en exploitation. TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, en sa version modifiée (la «convention de services de gestion»).

	Actifs détenus		Participations financières					
	Canada		États-Unis		Australie		Total	
	Capacité installée brute (MW)	Nombre de centrales	Capacité installée brute (MW)	Nombre de centrales	Capacité installée brute (MW)	Nombre de centrales	Capacité installée brute (MW) <sup>1</sup>	Nombre de centrales
<b>Au 31 décembre 2022</b>								
Hydroélectricité <sup>2</sup>	109	11	—	—	—	—	109	11
Énergie éolienne et solaire <sup>3</sup>	1 387	22	519	7	—	—	1 906	29
Gaz	499	1	29	1	450	6	978	8
<b>Total</b>	<b>1 995</b>	<b>34</b>	<b>548</b>	<b>8</b>	<b>450</b>	<b>6</b>	<b>2 993</b>	<b>48</b>

1) Le total de la capacité installée brute représente la base de consolidation financière des actifs sous-jacents détenus, plus ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près au 31 décembre 2022.

2) En 2022, la société a clôturé la vente de deux centrales hydroélectriques, ce qui a entraîné une diminution de 3 MW de la capacité.

3) Les centrales d'énergie éolienne au Canada comprennent une centrale éolienne de stockage par batteries. La capacité installée brute des centrales d'énergie éolienne au Canada a été compromise par l'interruption aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills. Se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Nous mesurons la capacité comme étant la capacité maximale nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, plus ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

## Faits saillants

### Faits saillants financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020
Production d'énergie renouvelable (GWh) <sup>1</sup>	<b>4 658</b>	4 332	4 471
Produits des activités ordinaires	<b>560</b>	470	436
BAIIA ajusté <sup>2</sup>	<b>487</b>	463	462
Résultat avant impôts sur le résultat	<b>91</b>	150	122
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	<b>74</b>	140	92
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>257</b>	336	267
Flux de trésorerie disponibles <sup>2</sup>	<b>347</b>	357	377
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>2</sup>	<b>243</b>	275	304
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	<b>0,28</b>	0,52	0,35
Dividendes déclarés et versés par action ordinaire <sup>3</sup>	<b>0,94</b>	0,94	0,94
Flux de trésorerie disponibles par action <sup>2, 4</sup>	<b>1,30</b>	1,34	1,42
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action <sup>2</sup>	<b>0,91</b>	1,03	1,14

- 1) Inclut la production des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada, des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales canadiennes, américaines et australiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.
- 2) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Analyse des résultats d'exploitation annuels», «Mesures non conformes aux IFRS» et «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS.
- 3) Incluent les paiements au titre du régime de réinvestissement des dividendes en 2020. Le régime de réinvestissement des dividendes a été suspendu au quatrième trimestre de 2020.
- 4) Les flux de trésorerie disponibles par action correspondent aux flux de trésorerie disponibles, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, qui s'établissait à 267 millions d'actions au 31 décembre 2022 (267 millions d'actions en 2021 et 266 millions d'actions en 2020).

Aux 31 décembre	2022	2021	2020
Capacité installée – gaz (MW) <sup>1</sup>	<b>978</b>	978	949
Capacité installée brute renouvelable (MW) <sup>2</sup>	<b>2 015</b>	2 018	1 616
Total de l'actif	<b>3 229</b>	3 749	3 656
Emprunt à vue de TEA <sup>3</sup>	—	167	195
Dette et obligations locatives <sup>4</sup>	<b>790</b>	814	692
Total des passifs non courants	<b>1 118</b>	1 033	987

- 1) Inclut la production des centrales alimentées au gaz canadiennes, américaines et australiennes dans lesquelles nous possédons une participation financière.
- 2) Inclut la capacité des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada et des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. La capacité installée brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.
- 3) Le 23 octobre 2020, TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd. («TEA»), une filiale de TEA, a émis des prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société. L'emprunt à vue de TEA a été remboursé au cours de l'exercice considéré.
- 4) Incluent la partie courante.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la production d'énergie renouvelable a augmenté de 326 GWh par rapport à celle de 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout du parc éolien Windrise et des parcs solaires en Caroline du Nord et l'augmentation des ressources éoliennes en Ontario et aux États-Unis, en partie contrebalancés par l'interruption prolongée aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills et la diminution des ressources hydriques dans l'Ouest canadien.

Les produits des activités ordinaires de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont augmenté de 90 millions de dollars par rapport à ceux de 2021, en raison de l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés de la vapeur, de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de la hausse des ventes de crédits environnementaux. En outre, en 2021, la société a connu des ajustements défavorables liés aux interruptions non planifiées de la fourniture de vapeur et des ajustements du rapprochement des frais liés à la vapeur qui ne se sont pas reproduits pendant la période considérée.

Le BAIIA ajusté de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 24 millions de dollars par rapport à celui de 2021. L'augmentation du BAIIA ajusté est attribuable à la hausse des produits des activités ordinaires, à une augmentation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat d'achat d'électricité («CAÉ») dans le secteur Gaz en Australie et à la comptabilisation d'un recouvrement au titre des dommages-intérêts prédéterminés liés à la disponibilité des éoliennes au parc éolien Windrise. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration en raison de l'ajout du parc éolien Windrise et des parcs solaires en Caroline du Nord, et de l'accentuation des pressions inflationnistes exercées sur les coûts. En outre, le BAIIA ajusté pour l'exercice précédent tenait compte de l'incidence défavorable des dommages-intérêts prédéterminés comptabilisés au titre des interruptions de la fourniture de vapeur dans le secteur Gaz au Canada, partiellement contrebalancée par le règlement lié au CAÉ de la centrale de South Hedland et les produits des activités ordinaires liés à la station de comptage de la centrale de Solomon comptabilisés en 2021.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a diminué de 66 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice 2021, en raison surtout de la baisse des produits financiers liés aux filiales de TransAlta, de la hausse des imputations pour dépréciation d'actifs, qui s'explique principalement par l'augmentation des taux d'actualisation, de la hausse des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration, de la baisse des profits de change et de la hausse des charges d'intérêts découlant de l'émission de l'obligation verte du parc éolien Windrise à la fin de 2021, le tout en partie contrebalancé par la hausse des produits des activités ordinaires, la réception de l'indemnité d'assurance liée aux coûts de remplacement de la tour qui s'est effondrée au parc éolien de Kent Hills et la comptabilisation par la société de dommages-intérêts prédéterminés recouvrables attribuables à une disponibilité des éoliennes inférieure à la cible contractuelle au parc éolien Windrise. La diminution des produits financiers liés aux filiales de TransAlta est attribuable à une augmentation des distributions classées en tant que remboursement de capital.

Globalement, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué 79 millions de dollars par rapport à ceux de 2021, en raison surtout d'une baisse du résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de l'interruption prolongée aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills, et de la baisse des produits financiers liés aux filiales de TransAlta et des fluctuations du fonds de roulement, partiellement contrebalancées par l'augmentation des ressources éoliennes en Ontario, la production supplémentaire du parc éolien Windrise et la hausse des ventes de crédits environnementaux. En outre, la provision pour dommages-intérêts prédéterminés en lien avec le contrat relatif à la centrale de Sarnia a été réglée.

Dans l'ensemble, les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution ont diminué respectivement de 10 millions de dollars et 32 millions de dollars par rapport à ceux de 2021, en raison surtout du règlement de la provision pour dommages-intérêts prédéterminés en lien avec le contrat relatif à la centrale de Sarnia, d'une hausse des charges d'intérêt associées au financement du parc éolien Windrise et d'une hausse de la charge d'impôt exigible, partiellement contrebalancés par une hausse du BAIIA ajusté. Les liquidités disponibles à des fins de distribution ont subi en outre l'incidence du début des remboursements de principal sur la dette de South Hedland en 2022 et de l'augmentation des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux attribuable à l'acquisition des parcs solaires en Caroline du Nord.

Notre ratio de distribution par rapport aux liquidités disponibles à des fins de distribution en 2022 (exclusion faite des coûts des travaux de restauration liés au parc éolien de Kent Hills) s'est établi à 103 % (91 % en 2021), ce qui est supérieur à notre fourchette cible en raison de la diminution des liquidités disponibles à des fins de distribution.

## Dépenses d'investissement de maintien

Les dépenses d'investissement de maintien garantissent la fiabilité et la sécurité de nos centrales sur une longue période et sont liées aux activités de réparation et d'entretien passées en charges. Les montants des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après :

Exercices clos les 31 décembre							
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Canada	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie	Total
<b>Total des dépenses d'investissement de maintien de 2022</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>46</b>
Total des dépenses d'investissement de maintien de 2021	11	3	1	6	4	20	45

Les dépenses d'investissement de maintien sont demeurées comparables à celles de 2021, en raison surtout de l'augmentation des travaux d'entretien planifiés dans les centrales alimentées au gaz au Canada en 2022 et d'une hausse des défaillances de composantes d'éoliennes et des travaux de remise en état dans les centrales éoliennes au Canada en 2022, en partie contrebalancées par la diminution des travaux d'entretien d'envergure planifiés dans les centrales alimentées au gaz en Australie et aux États-Unis en 2022 et l'achat d'un moteur de rechange dans nos centrales alimentées au gaz en Australie en 2021. Les dépenses d'investissement liées à la réfection des fondations au parc éolien de Kent Hills n'ont pas été incluses dans les dépenses d'investissement de maintien. Se reporter à la rubrique « Perspectives pour 2023 » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

## Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

### Perspectives liées à la concurrence

La société demeure déterminée à créer de la valeur pour les actionnaires en mettant l'accent sur la possession et l'acquisition de projets d'énergie renouvelable visés par des contrats d'achat d'électricité à long terme qui génèrent des flux de trésorerie élevés. De nombreux changements sont survenus dans le contexte concurrentiel, notamment la hausse des taux d'intérêt, l'affectation de la majeure partie des liquidités disponibles à des fins de distribution aux dividendes jusqu'en 2023, ce qui limite le montant de capital pouvant être affecté à des possibilités de croissance. La société prévoit également qu'elle aura à verser des impôts au comptant en 2024 au Canada et en Australie, et que des contrats arriveront à échéance à court et à moyen terme, ce qui réduira les flux de trésorerie. La société se concentrera principalement sur le maintien de ses dividendes en 2023 et au-delà grâce à des possibilités de croissance axées sur l'expansion de ses actifs existants suivant l'exercice de ses droits de première offre auprès de TransAlta et, éventuellement, des cessions d'actifs par TransAlta qui pourraient compenser en partie les effets de l'horizon fiscal de la société.

### Conclusion du renouvellement des contrats conclus avec la SIERE à l'égard de la centrale de cogénération de Sarnia et du parc éolien Melancthon 1

Le 23 août 2022, la société a annoncé que la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») de l'Ontario lui avait octroyé des contrats de capacité visant la centrale de cogénération de Sarnia et le parc éolien Melancthon 1 à la suite de l'appel d'offres lancé visant l'attribution de contrats de capacité de production à moyen terme. Les nouveaux contrats de capacité pour la centrale de cogénération de Sarnia et le parc éolien Melancthon 1 s'échelonneront du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2031. Il est prévu que les contrats existants pour la centrale de cogénération de Sarnia et le parc éolien de Melancthon 1 seront prolongés du 31 décembre 2025 et du 3 mars 2026, respectivement, jusqu'au 30 avril 2026. La société prévoit une réduction d'environ 30 % de la marge brute de la centrale de cogénération de Sarnia en raison du plafond tarifaire fixé par la SIERE dans le cadre du nouveau contrat.

### Prolongation de contrats industriels visant la centrale de cogénération de Sarnia

Au cours des deuxième et quatrième trimestres de 2022, la société a conclu des contrats pour la fourniture d'électricité et de vapeur provenant de la centrale de cogénération de Sarnia avec trois de ses anciens clients industriels et avec trois de ses nouveaux clients, qui étaient auparavant des services publics revendus dans le cadre du contrat d'un ancien client. À la suite de ces efforts de conclusion de contrats en 2021 et 2022, la production de la centrale de cogénération de Sarnia est entièrement visée par de nouveaux contrats sans interruption des conditions de livraison des clients. Les contrats s'échelonnent du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 30 avril 2031 pour quatre clients, et jusqu'au 31 décembre 2032 pour les trois autres.

### Mise à jour sur le parc éolien de Kent Hills

Le 2 juin 2022, la société a annoncé le plan de réfection des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills, dans le cadre duquel elle a modifié et prolongé ses CAÉ avec la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick («Énergie NB») visant les unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills, faisant en sorte que la durée contractuelle est prolongée pour une période additionnelle de 10 ans, soit jusqu'en décembre 2045, et que les prix contractuels initiaux sont réduits de 10 % entre janvier 2023 et décembre 2033. En outre, les deux parties ont convenu de collaborer de bonne foi à l'évaluation de l'installation d'un système de stockage d'énergie par batteries à Kent Hills et d'envisager le rééquipement éventuel de Kent Hills à la fin de sa vie, en 2045. La société a également obtenu une renonciation au titre des obligations sans recours du parc éolien de Kent Hills (les «obligations de Kent Hills») auprès des porteurs d'obligations et a conclu avec eux un acte de fiducie complémentaire afin de faciliter la réfection des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique «Situation de trésorerie et sources de financement» du présent rapport de gestion.

### Projet d'expansion du réseau de transport de 132 kV à Mount Keith

Le 3 mai 2022, la société a exercé son option lui permettant d'acquérir une participation financière dans l'expansion du réseau de transport de 132 kV à Mount Keith, en Australie-Occidentale, qui viendra soutenir les activités d'exploitation de BHP Nickel West («BHP») dans le nord de la région de Goldfields. Le projet est aménagé aux termes du CAÉ existant avec BHP, d'une durée de 15 ans, et devrait être achevé au deuxième semestre de 2023. Le projet facilitera la connexion d'une capacité de production supplémentaire à notre réseau afin de soutenir les activités de BHP et d'accroître sa compétitivité à titre de fournisseur de nickel à faible émission de carbone. Ce projet est inclus dans le secteur Gaz en Australie.

### Changements au conseil d'administration

Le 4 mai 2022 survenait le décès de M. Paul Taylor, membre du conseil d'administration. M. Taylor, qui siégeait au conseil depuis le premier appel public à l'épargne de la société en 2013, a contribué de façon importante à la société grâce à sa connaissance de la technologie, des activités d'exploitation et de la gestion du risque. Auparavant, il a occupé divers postes au sein de TransAlta Corporation, y compris celui de président, Activités américaines.

Le 3 novembre 2022, le conseil d'administration a nommé M. Michael Novelli au sein du conseil d'administration à titre d'administrateur désigné de TransAlta, conformément à la convention de gouvernance et de coopération intervenue entre TransAlta et la société en date du 9 août 2013. M. Novelli a quitté son poste de vice-président directeur, Production de TransAlta le 30 septembre 2022. Dans le cadre de ses fonctions, il supervisait les activités de TransAlta à l'échelle mondiale pour tous les types de sources d'énergie, y compris les activités détenues par la société.



## Analyse des résultats d'exploitation annuels

Les montants présentés dans la présente rubrique comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux lecteurs des renseignements pour les aider à évaluer le rendement financier des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Tous les actifs des secteurs Énergie éolienne et solaire aux États-Unis, Gaz aux États-Unis et Gaz en Australie sont détenus par l'entremise de placements dans une participation financière.

Le tableau suivant présente les données d'exploitation et le BAIIA ajusté par type de source d'énergie :

Exercices clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) <sup>1</sup>	Production (GWh)		BAIIA ajusté <sup>2</sup>	
		2022	2021	2022	2021
Énergie éolienne – Canada <sup>3</sup>	3 668	2 999	2 802	182	170
Énergie hydroélectrique – Canada <sup>4</sup>	425	410	434	13	17
Énergie éolienne et solaire – États-Unis <sup>5</sup>	1 282	1 249	1 096	91	78
<b>Total – Énergie renouvelable</b>	<b>5 375</b>	<b>4 658</b>	<b>4 332</b>	<b>286</b>	<b>265</b>
Gaz – Canada		1 379	1 371	85	68
Gaz – États-Unis		248	193	6	8
Gaz – Australie		1 681	1 672	132	141
Siège social		—	—	(22)	(19)
<b>Total</b>		<b>7 966</b>	<b>7 568</b>	<b>487</b>	<b>463</b>
<b>Résultat total avant impôts sur le résultat</b>				<b>91</b>	<b>150</b>

- 1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation, qui repose sur des données historiques couvrant une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.
- 2) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures non conformes aux IFRS» et «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS.
- 3) La moyenne à long terme de la production d'énergie renouvelable (GWh) du secteur Énergie éolienne au Canada, à l'exclusion des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills qui sont actuellement hors service, est de 3 281 GWh pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- 4) En 2022, la société a clôturé la vente de deux centrales hydroélectriques, ce qui a entraîné une diminution de 3 MW de la capacité. La moyenne à long terme a été ajustée pour tenir compte de la vente de ces centrales.
- 5) Le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis comprend les parcs solaires en Caroline du Nord, qui ont été acquis au moyen d'un placement en actions privilégiées reflète le 5 novembre 2021.

Les variations de la production d'énergie et du BAIIA ajusté sont présentées ci-après pour chacun de nos secteurs d'activité.

### Énergie éolienne – Canada

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 197 GWh par rapport à celle de 2021, principalement en raison de l'augmentation de la production résultant de l'ajout du parc éolien Windrise et de l'augmentation des ressources éoliennes en Ontario, en partie contrebalancées par la baisse de la production découlant de l'interruption prolongée aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 12 millions de dollars par rapport à celui de 2021, en raison surtout d'une hausse de la production, de la comptabilisation des dommages-intérêts prédéterminés payables à la société relativement à la disponibilité des éoliennes au parc éolien Windrise et de l'augmentation des produits tirés des attributs environnementaux, en partie contrebalancées par l'interruption prolongée des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills et les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'ajout du parc éolien Windrise.

### Énergie hydroélectrique – Canada

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a diminué de 24 GWh par rapport à celle de 2021, en raison surtout de la diminution des ressources hydriques en Colombie-Britannique, partiellement contrebalancée par une hausse de la production en Alberta et en Ontario résultant d'une plus grande disponibilité.

Le BAIIA ajusté a diminué de 4 millions de dollars par rapport à celui de 2021, ce qui s'explique principalement par la baisse de la production et la hausse des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration liée à l'augmentation des activités d'entretien.

### Énergie éolienne et solaire – États-Unis

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 153 GWh par rapport à celle de 2021, principalement en raison de l'ajout des centrales solaires en Caroline du Nord et de l'augmentation des ressources éoliennes, en partie contrebalancés par une hausse du nombre d'interruptions.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 13 millions de dollars par rapport à celui de 2021, en raison surtout d'une hausse de la production et de la comptabilisation de recouvrements au titre de dommages-intérêts prédéterminés, en partie contrebalancées par la diminution des produits tirés des attributs environnementaux.

### Gaz – Canada

Le secteur Gaz au Canada comprend uniquement la centrale de cogénération de Sarnia. La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 8 GWh comparativement à celle de 2021, du fait surtout de la hausse de la demande sur le marché de l'Ontario au cours des deux premiers trimestres de 2022, partiellement contrebalancée par la baisse des charges des clients et la baisse de la demande sur le marché au cours des deux derniers trimestres de 2022. En raison de la nature de nos contrats, les variations de la production n'ont pas d'incidence financière importante, nos contrats prévoyant des paiements de capacité et la fourniture du combustible par le client ou un transfert des coûts au titre du combustible.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 17 millions de dollars par rapport à celui de 2021, en raison surtout d'une hausse des prix du marché et de l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés de la vapeur. En outre, un contrat avec un nouveau client a été conclu au cours de l'exercice. Au deuxième trimestre de 2021, la société a connu des interruptions non planifiées de la fourniture de vapeur et des ajustements du rapprochement des frais liés à la vapeur qui ne se sont pas reproduits pendant la période considérée, ce qui a été en partie contrebalancé par la hausse des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration liée aux pressions inflationnistes.

### Gaz – États-Unis

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 55 GWh par rapport à celle de 2021, essentiellement en raison d'une hausse de la demande de la clientèle.

Le BAIIA ajusté a diminué de 2 millions de dollars par rapport à celui de 2021, en raison surtout de la hausse des coûts du combustible, en partie contrebalancée par une hausse de la production.

### Gaz – Australie

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 9 GWh par rapport à celle de 2021, principalement en raison de l'évolution de la demande de la clientèle. Les contrats en Australie sont des contrats de capacité, et la production n'a pas d'incidence significative sur nos résultats.

Le BAIIA ajusté a diminué de 9 millions de dollars par rapport à celui de 2021, ce qui s'explique essentiellement par le règlement lié au CAÉ de la centrale de South Hedland, les produits des activités ordinaires liés à la station de comptage de la centrale de Solomon comptabilisés en 2021 et l'incidence défavorable des taux de change, partiellement contrebalancés par les produits des activités ordinaires générés pour un exercice complet par suite de l'entrée en vigueur en 2022 du CAÉ avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») visant la centrale de South Hedland et la diminution des frais juridiques.

## Résultats du quatrième trimestre

### Faits saillants financiers consolidés

Trois mois clos les 31 décembre	2022	2021
Production d'énergie renouvelable (GWh) <sup>1</sup>	<b>1 264</b>	1 319
Produits des activités ordinaires	<b>154</b>	138
BAlIA ajusté <sup>2</sup>	<b>134</b>	141
Résultat avant impôts sur le résultat	<b>50</b>	40
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	<b>40</b>	43
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>89</b>	71
Flux de trésorerie disponibles <sup>2</sup>	<b>94</b>	123
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>2</sup>	<b>58</b>	91
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	<b>0,15</b>	0,16
Dividendes déclarés et versés par action ordinaire	<b>0,23</b>	0,23
Flux de trésorerie disponibles par action <sup>2, 3</sup>	<b>0,35</b>	0,46
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action <sup>2</sup>	<b>0,22</b>	0,34

- 1) Inclut la production des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada et celle des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales canadiennes, américaines et australiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.
- 2) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. La présentation de ces éléments d'une période à l'autre permet à la direction et aux investisseurs d'en évaluer la tendance plus facilement par rapport aux résultats des périodes antérieures. Se reporter aux rubriques «Analyse des résultats d'exploitation annuels», «Mesures non conformes aux IFRS» et «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS.
- 3) Les flux de trésorerie disponibles par action correspondent aux flux de trésorerie disponibles, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, qui était de 267 millions d'actions pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 (267 millions d'actions pour la période de trois mois close le 31 décembre 2021).

La production d'énergie renouvelable a diminué de 55 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2021, en raison surtout de la diminution des ressources hydriques en Colombie-Britannique, de la diminution des ressources éoliennes aux États-Unis et dans l'Ouest canadien et de la hausse du nombre d'interruptions dans le secteur Énergie éolienne aux États-Unis. Cette diminution a été contrebalancée en partie par la production supplémentaire découlant de la mise en service du parc éolien Windrise dans le secteur Énergie éolienne au Canada et la hausse des ressources éoliennes dans l'est du Canada.

Les produits des activités ordinaires de la société pour le quatrième trimestre de 2022 ont augmenté de 16 millions de dollars, en raison de l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés de la vapeur et de la hausse des ventes de crédits environnementaux, partiellement contrebalancées par la baisse de la production d'énergie renouvelable.

Le BAlIA ajusté a diminué de 7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, en raison surtout du règlement lié au CAÉ de la centrale de South Hedland, des produits des activités ordinaires liés à la station de comptage de la centrale de Solomon comptabilisés en 2021 et d'une diminution nette de la production, partiellement contrebalancés par l'entrée en vigueur d'un nouveau CAÉ dans le secteur Gaz en Australie, l'augmentation des produits tirés des attributs environnementaux et la hausse des ressources éoliennes dans l'est du Canada.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a diminué de 3 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse des produits financiers liés aux filiales de TransAlta. La diminution des produits financiers liés aux filiales de TransAlta est attribuable à une augmentation des distributions classées en tant que remboursement de capital, ce qui a été en partie contrebalancé par la hausse des produits des activités ordinaires.

Globalement, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 18 millions de dollars par rapport à ceux de 2021, en raison essentiellement des variations favorables des soldes du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution ont diminué respectivement de 29 millions de dollars et de 33 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, en raison surtout d'une hausse de la charge d'impôt exigible, d'une hausse des dépenses d'investissement de maintien et d'une baisse du BAIIA ajusté. Les liquidités disponibles à des fins de distribution ont subi en outre l'incidence du début des remboursements de principal sur la dette de South Hedland en 2022.

### Analyse des résultats d'exploitation pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022

La présentation du BAIIA ajusté d'une période à l'autre fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier et des dépenses d'investissement de maintien sur les produits financiers liés aux filiales de TransAlta.

Trois mois clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) <sup>1</sup>	Production (GWh)		BAIIA ajusté <sup>2</sup>	
		2022	2021	2022	2021
Énergie éolienne – Canada <sup>3</sup>	1 155	885	866	59	50
Énergie hydroélectrique – Canada <sup>4</sup>	76	42	96	(2)	3
Énergie éolienne et solaire – États-Unis <sup>5</sup>	344	337	357	26	26
<b>Total – Énergie renouvelable</b>	<b>1 575</b>	<b>1 264</b>	1 319	<b>83</b>	79
Gaz – Canada		338	374	26	23
Gaz – États-Unis		60	60	1	1
Gaz – Australie		405	428	30	42
Siège social		—	—	(6)	(4)
<b>Total</b>		<b>2 067</b>	2 181	<b>134</b>	141
<b>Résultat total avant impôts sur le résultat</b>				<b>50</b>	40

- 1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation, qui repose sur des données historiques couvrant une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.
- 2) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures non conformes aux IFRS» et «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS.
- 3) La moyenne à long terme de la production d'énergie renouvelable du secteur Énergie éolienne au Canada, à l'exclusion des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills qui sont actuellement hors service, est de 1 043 GWh pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022.
- 4) En 2022, la société a clôturé la vente de deux centrales hydroélectriques, ce qui a entraîné une diminution de 3 MW de la capacité. La moyenne à long terme a été ajustée pour tenir compte de la vente de ces centrales.
- 5) Le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis comprend les parcs solaires en Caroline du Nord, qui ont été acquis au moyen d'un placement en actions privilégiées reflet le 5 novembre 2021.

Les variations de la production d'énergie et du BAIIA ajusté sont présentées ci-après pour chacun de nos secteurs d'activité.

### Énergie éolienne – Canada

La production pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a augmenté de 19 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2021, en raison de l'augmentation des ressources éoliennes dans l'est du Canada et de la production supplémentaire du parc éolien Windrise, partiellement contrebalancées par la diminution des ressources éoliennes dans l'Ouest canadien.

Le BAIIA ajusté pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a augmenté de 9 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2021, en raison surtout de la hausse de la production et de la progression des produits tirés des attributs environnementaux. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution des ressources éoliennes dans l'Ouest canadien et l'augmentation des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration liée à l'ajout du parc éolien Windrise.

### Énergie hydroélectrique – Canada

La production pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a diminué de 54 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2021, en raison surtout d'une baisse de la production en Colombie-Britannique attribuable à une diminution du débit d'eau.

Le BAIIA ajusté pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a diminué de 5 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2021, ce qui s'explique surtout par une diminution de la production en Colombie-Britannique. La baisse de la production a entraîné une diminution de la marge brute à un niveau insuffisant pour couvrir les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration, ce qui a donné lieu à un BAIIA ajusté négatif.

### Énergie éolienne et solaire – États-Unis

La production pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a diminué de 20 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2021, en raison surtout d'une hausse du nombre d'interruptions et d'une diminution des ressources éoliennes.

Le BAIIA ajusté pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 est demeuré comparable à celui de la période correspondante de 2021.

### Gaz – Canada

Le secteur Gaz au Canada comprend uniquement la centrale de cogénération de Sarnia. La production pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a diminué de 36 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2021, en raison d'une baisse de la demande sur le marché.

Le BAIIA ajusté pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a augmenté de 3 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2021, en raison surtout de l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés de la vapeur et de la conclusion d'un contrat avec un nouveau client au cours de l'exercice, contrebalancées en partie par un règlement intervenu avec des clients, une baisse des prix marchands au cours du trimestre et la hausse des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration liée aux pressions inflationnistes.

### Gaz – États-Unis

La production et le BAIIA ajusté pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 sont demeurés comparables à ceux de la période correspondante de 2021.

### Gaz – Australie

La production pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a diminué de 23 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2021. Les contrats en Australie sont des contrats de capacité, et la production n'a pas d'incidence significative sur nos résultats.

Le BAIIA ajusté pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022 a diminué de 12 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2021, en raison surtout du règlement lié au CAÉ de la centrale de South Hedland et des produits des activités ordinaires additionnels comptabilisés en 2021, partiellement contrebalancés par l'entrée en vigueur en 2022 du CAÉ avec FMG visant la centrale de South Hedland et la diminution des frais juridiques.

## Principales informations trimestrielles

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Produits des activités ordinaires	143	139	124	<b>154</b>
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	41	13	(20)	<b>40</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	103	28	37	<b>89</b>
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué <sup>1</sup>	0,15	0,05	(0,07)	<b>0,15</b>

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Produits des activités ordinaires	126	92	114	138
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	52	25	20	43
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	103	79	83	71
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué <sup>1</sup>	0,19	0,09	0,07	0,16

1) Le résultat de base et dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est calculé chaque période à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Ainsi, la somme des résultats par action pour les quatre trimestres représentant l'année civile peut parfois différer du résultat par action annuel.

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille d'énergie renouvelable, des produits des activités ordinaires et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres.

Les variations et les événements suivants ont eu une incidence sur le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires :

- Produits des activités ordinaires liés à la vente de crédits compensatoires de carbone et de crédits de rendement en matière d'émissions de l'Alberta à TransAlta aux premier, deuxième et quatrième trimestres de 2022, ainsi qu'aux premier, troisième et quatrième trimestres de 2021
- Dommages-intérêts prédéterminés liés à la disponibilité des éoliennes au parc éolien Windrise aux premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2022
- Comptabilisation d'une indemnité d'assurance au deuxième trimestre de 2022 liée à la défaillance de l'une des tours du parc éolien de Kent Hills
- Acquisition d'une participation financière dans les parcs solaires en Caroline du Nord au quatrième trimestre de 2021
- Mise en service du parc éolien Windrise au quatrième trimestre de 2021
- Interruption prolongée aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills qui s'est poursuivie du quatrième trimestre de 2021 au quatrième trimestre de 2022, et qui devrait se poursuivre en 2023.
- Incidence sur l'amortissement au quatrième trimestre de 2021 et accélération de l'amortissement des fondations aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills
- Répercussions de la dépréciation d'actifs comptabilisée aux deuxième et troisième trimestres de 2022 et aux troisième et quatrième trimestres de 2021
- Interruptions non planifiées à la centrale de cogénération de Sarnia au deuxième trimestre de 2021
- Acquisition d'une participation financière dans le parc éolien Skookumchuck et dans la centrale de cogénération Ada le 1<sup>er</sup> avril 2021
- Incidence de la mise à jour de la provision estimative pour la procédure visant une règle relative aux pertes de réseau au cours du premier trimestre de 2021

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires tient également compte de diverses incidences liées à nos placements dans des participations financières au moyen des instruments financiers comme suit :

- Les dividendes ou le remboursement de capital peuvent varier chaque trimestre en fonction des résultats avant impôts tirés de nos placements dans des participations financières.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain entraîne des profits et des pertes de change sur les billets à ordre libellés en dollars américains. Ces derniers ont été remboursés en totalité au quatrième trimestre de 2021, ce qui avait entraîné la comptabilisation de pertes de change à ce moment.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar australien entraîne des profits et des pertes de change sur l'emprunt à vue de TEA libellé en dollars australiens, lequel a été remboursé en totalité au quatrième trimestre de 2022.

## Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

## Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures afin d'aider la direction et les investisseurs à comprendre notre situation financière et nos résultats financiers. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les normes IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément, comme des mesures de remplacement ou comme des mesures plus significatives que les mesures établies conformément aux IFRS aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution.

### BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est, pour la direction, une mesure importante étant donné qu'il correspond à la rentabilité de nos principales activités. Les intérêts, les impôts et l'amortissement ne font pas partie de cette mesure puisque les écarts dans le traitement comptable pourraient fausser les résultats de nos principales activités. Nous présentons le BAIIA ajusté et des informations opérationnelles sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation des informations opérationnelles et du BAIIA ajusté donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements.

Le BAIIA ajusté correspond à notre BAIIA comme présenté ajusté pour exclure l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché, de la dépréciation d'actifs et des recouvrements d'assurance, majoré du BAIIA ajusté des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAIIA comme présenté ajusté pour tenir compte : 1) des produits tirés des contrats de location-financement et de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement; 2) des frais de gestion fixés par contrat; 3) de l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport; 4) de l'incidence des profits et pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché; et 5) de la dépréciation d'actifs.

### Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière pouvant servir à investir dans des initiatives de croissance, à effectuer les remboursements du principal prévus sur la dette, à rembourser la dette à l'échéance, à verser des dividendes sur les actions ordinaires ou à racheter des actions ordinaires. Les variations du fonds de roulement sont exclues afin de ne pas fausser le montant des flux de trésorerie disponibles en introduisant des variations que nous jugeons temporaires, notamment l'incidence des facteurs saisonniers et le calendrier des encaissements et des décaissements.

Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales, des produits financiers tirés des participations financières et des remboursements de principal sur les obligations locatives, majorés des flux de trésorerie disponibles des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme étant le BAIIA ajusté tiré des participations financières diminué des charges d'intérêts, des dépenses d'investissement de maintien, de la charge d'impôt exigible, des recouvrements d'assurance et des ajustements liés au fonds de roulement et au calendrier. Les flux de trésorerie disponibles par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

### Liquidités disponibles à des fins de distribution

Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. Les liquidités disponibles à des fins de distribution sont calculées comme étant les flux de trésorerie disponibles diminués des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux et des remboursements prévus du principal de la dette amortissable.

L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des flux de trésorerie disponibles et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Se reporter à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.



## Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022

### Rapprochement du BAIIA ajusté avec le résultat avant impôts sur le résultat

Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation des informations opérationnelles et du BAIIA ajusté donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements.

Trois mois clos le 31 décembre 2022	Actifs détenus				Participations financières			Placements dans des participations financières et ajustements		Selon les IFRS
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie	Total		
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	73	3	78	—	31	7	46	238	(84)	154
Combustible, redevances et autres coûts <sup>2</sup>	4	1	40	—	1	4	6	56	(11)	45
<b>Marge brute</b>	<b>69</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>—</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>40</b>	<b>182</b>	<b>(73)</b>	<b>109</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	9	3	8	6	6	2	10	44	(18)	26
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	1	(1)	—	1	—	—	3	(1)	2
Autres (produits) pertes d'exploitation, montant net	(1)	—	5	—	(3)	—	—	1	3	4
<b>BAIIA ajusté<sup>4</sup></b>	<b>59</b>	<b>(2)</b>	<b>26</b>	<b>(6)</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>134</b>	<b>(57)</b>	<b>77</b>
Amortissement										(34)
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										16
Produits d'intérêts										2
Charges d'intérêts										(13)
Profit à la vente d'actifs										2
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>										<b>50</b>

1) Le BAIIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

4) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Trois mois clos le 31 décembre 2021	Actifs détenus				Participations financières			Placements dans des participations financières et ajustements		Selon les IFRS
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie	Total		
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	65	6	68	—	32	6	52	229	(91)	138
Combustible, redevances et autres coûts <sup>2</sup>	3	—	38	—	—	4	1	46	(5)	41
Marge brute	62	6	30	—	32	2	51	183	(86)	97
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	11	2	8	4	4	1	9	39	(14)	25
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1	(1)	—	2	—	—	3	(2)	1
BAIIA ajusté <sup>4</sup>	50	3	23	(4)	26	1	42	141	(70)	71
Amortissement										(49)
Imputations pour dépréciation d'actifs										(7)
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										40
Produits d'intérêts										1
Charges d'intérêts										(14)
Perte de change										(2)
Résultat avant impôts sur le résultat										40

- 1) Le BAIIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.
- 2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.
- 3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.
- 4) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

## Rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos flux de trésorerie disponibles et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

Trois mois clos les 31 décembre	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	89	71
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(3)	44
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement</b>	<b>86</b>	<b>115</b>
Ajustements :		
Dépenses d'investissement de maintien – actifs détenus	(19)	(8)
Produits financiers et produits d'intérêts – participations financières <sup>1</sup>	(16)	(40)
Flux de trésorerie disponibles – participations financières <sup>1</sup>	43	56
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>2</sup></b>	<b>94</b>	<b>123</b>
Déduire :		
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(10)	(9)
Remboursement de principal de la dette amortissable	(26)	(23)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution<sup>2</sup></b>	<b>58</b>	<b>91</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	267	267
<b>Flux de trésorerie disponibles par action<sup>2</sup></b>	<b>0,35</b>	<b>0,46</b>
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution par action<sup>2</sup></b>	<b>0,22</b>	<b>0,34</b>

1) Se reporter au tableau «Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des produits financiers liés aux filiales de TransAlta» présenté ci-après dans le présent rapport de gestion.

2) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.

## Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Trois mois clos les 31 décembre	2022	2021
<b>Produits financiers liés aux filiales de TransAlta</b>	<b>16</b>	<b>40</b>
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	10	9
Remboursements de principal de la dette amortissable	2	—
Remboursement de capital et rachats	12	7
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	3	—
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>1</sup></b>	<b>43</b>	<b>56</b>

1) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.

## Rapprochement du BAIIA ajusté avec les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution

Trois mois clos le 31 décembre 2022	Actifs détenus				Participations financières			Total
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis <sup>1</sup>	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie	
<b>BAIIA ajusté<sup>2</sup></b>	<b>59</b>	<b>(2)</b>	<b>26</b>	<b>(6)</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>134</b>
Provisions et passifs sur contrat	2	—	—	—	—	—	—	2
Charges d'intérêts	—	—	—	(8)	(2)	—	(6)	(16)
Charge d'impôt exigible	(2)	—	—	(2)	—	—	(5)	(9)
Profit de change réalisé	—	—	—	1	—	—	—	1
Dépenses d'investissement de maintien	(5)	(1)	(13)	—	(1)	—	(2)	(22)
Produits d'intérêts	—	—	—	2	—	—	2	4
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>3</sup></b>	<b>54</b>	<b>(3)</b>	<b>13</b>	<b>(13)</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>94</b>
Déduire :								
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	(10)	—	—	(10)
Remboursements de principal de la dette amortissable	(24)	—	—	—	—	—	(2)	(26)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution<sup>3</sup></b>	<b>30</b>	<b>(3)</b>	<b>13</b>	<b>(13)</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>58</b>

1) Le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis comprend les parcs solaires en Caroline du Nord, qui ont été acquis au moyen d'un placement en actions privilégiées reflète le 5 novembre 2021. L'avantage économique de la transaction relative aux parcs solaires en Caroline du Nord a pris effet le 5 novembre 2021.

2) Le BAIIA ajusté est défini aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et fait l'objet d'un rapprochement avec le résultat avant impôts sur le résultat ci-dessus.

3) Les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution sont définis aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et font l'objet d'un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ci-dessus.

Trois mois clos le 31 décembre 2021	Actifs détenus				Participations financières			Total
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie	
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>(4)</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>141</b>
Charges d'intérêts	—	—	—	(8)	(1)	—	(6)	(15)
(Charge) recouvrement d'impôt exigible <sup>2</sup>	12	—	—	(2)	—	—	(2)	8
Profit de change réalisé	—	—	—	1	—	—	—	1
Dépenses d'investissement de maintien	(4)	(1)	(4)	—	—	(3)	—	(12)
Ajustement du taux de change et produits d'intérêts	—	—	—	1	—	—	—	1
Divers <sup>2</sup>	—	—	—	—	(1)	—	—	(1)
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>3</sup></b>	<b>58</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>(12)</b>	<b>24</b>	<b>(2)</b>	<b>34</b>	<b>123</b>
Déduire :								
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	(9)	—	—	(9)
Remboursements de principal de la dette amortissable	(23)	—	—	—	—	—	—	(23)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution<sup>3</sup></b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>(12)</b>	<b>15</b>	<b>(2)</b>	<b>34</b>	<b>91</b>

1) Le BAIIA ajusté est défini aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et fait l'objet d'un rapprochement avec le résultat avant impôts sur le résultat ci-dessus.

2) En 2022, les chiffres comparatifs liés à l'impôt retenu sur les paiements de dividendes dans le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis ont été reclassés au poste Divers afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée.

3) Les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution sont définis aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et font l'objet d'un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ci-dessus.

## Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapprochement du BAIIA ajusté avec le résultat avant impôts sur le résultat

Exercice clos le 31 décembre 2022	Actifs détenus				Participations financières			Total	Placements dans des participations financières et ajustements	Selon les IFRS
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie			
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	233	29	300	—	114	26	176	878	(318)	560
Combustible, redevances et autres coûts <sup>2</sup>	16	6	177	—	3	15	11	228	(29)	199
<b>Marge brute</b>	<b>217</b>	<b>23</b>	<b>123</b>	<b>—</b>	<b>111</b>	<b>11</b>	<b>165</b>	<b>650</b>	<b>(289)</b>	<b>361</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	40	8	33	22	18	5	33	159	(56)	103
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	7	2	—	—	5	—	—	14	(5)	9
Autres (produits) pertes d'exploitation, montant net	(12)	—	5	—	(3)	—	—	(10)	(4)	(14)
<b>BAIIA ajusté<sup>4</sup></b>	<b>182</b>	<b>13</b>	<b>85</b>	<b>(22)</b>	<b>91</b>	<b>6</b>	<b>132</b>	<b>487</b>	<b>(224)</b>	<b>263</b>
Amortissement										(141)
Imputations pour dépréciation d'actifs										(31)
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										40
Produits d'intérêts										6
Charges d'intérêts										(50)
Produits tirés des contrats de location-financement										1
Profit de change										1
Profit à la vente d'actifs										2
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>										<b>91</b>

1) Le BAIIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

4) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS.

Exercice clos le 31 décembre 2021	Actifs détenus				Participations financières			Total	Placements dans des participations financières et ajustements	Selon les IFRS
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États- Unis	Gaz – Australie			
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	224	29	217	—	100	22	182	774	(304)	470
Combustible, redevances et autres coûts <sup>2</sup>	10	3	119	—	2	10	5	149	(17)	132
Marge brute	214	26	98	—	98	12	177	625	(287)	338
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	38	7	30	19	15	4	36	149	(55)	94
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	6	2	—	—	5	—	—	13	(5)	8
BAlIA ajusté <sup>4</sup>	170	17	68	(19)	78	8	141	463	(227)	236
Amortissement										(150)
Imputations pour dépréciation d'actifs										(17)
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										108
Produits d'intérêts										6
Charges d'intérêts										(42)
Produits tirés des contrats de location- financement										1
Profit de change										8
Résultat avant impôts sur le résultat										150

1) Le BAlIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

4) Le BAlIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS.

## Rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comme présentés avec les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	257	336
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(5)	(13)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement</b>	<b>252</b>	<b>323</b>
Ajustements :		
Dépenses d'investissement de maintien – actifs détenus	(38)	(19)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	—	(3)
Produits financiers – participations financières <sup>1</sup>	(40)	(108)
Remboursements de principal des obligations locatives <sup>2</sup>	(1)	(1)
Flux de trésorerie disponibles – participation financière	174	165
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>3</sup></b>	<b>347</b>	<b>357</b>
Déduire :		
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(37)	(30)
Remboursements de principal de la dette amortissable	(67)	(52)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution<sup>3</sup></b>	<b>243</b>	<b>275</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	267	267
<b>Flux de trésorerie disponibles par action<sup>3</sup></b>	<b>1,30</b>	<b>1,34</b>
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution par action<sup>3</sup></b>	<b>0,91</b>	<b>1,03</b>

- 1) Se reporter au tableau «Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des produits financiers liés aux filiales de TransAlta» présenté ci-après dans le présent rapport de gestion.
- 2) Incluent les actifs détenus et les participations financières.
- 3) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.

## Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les produits financiers comptabilisés sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les flux de trésorerie disponibles liés à ces actifs.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
<b>Produits financiers liés aux filiales de TransAlta</b>	<b>40</b>	<b>108</b>
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	37	30
Remboursements de principal de la dette amortissable	13	—
Remboursement de capital et rachats	92	24
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	(8)	3
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>1</sup></b>	<b>174</b>	<b>165</b>

- 1) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.

## Rapprochement du BAIIA ajusté avec les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution

Exercice clos le 31 décembre 2022	Actifs détenus				Participations financières			Total
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis <sup>1</sup>	Gaz – États- Unis	Gaz – Australie	
<b>BAIIA ajusté<sup>2</sup></b>	<b>182</b>	<b>13</b>	<b>85</b>	<b>(22)</b>	<b>91</b>	<b>6</b>	<b>132</b>	<b>487</b>
Provisions et passifs sur contrat	1	—	(11)	—	—	—	—	(10)
Charges d'intérêts	—	—	—	(41)	(4)	—	(24)	(69)
Charge d'impôt exigible	(1)	—	—	(2)	—	—	(20)	(23)
Profit de change réalisé	—	—	—	2	—	—	—	2
Dépenses d'investissement de maintien	(15)	(3)	(20)	—	(3)	—	(5)	(46)
Ajustement du taux de change et produits d'intérêts	—	—	—	6	—	—	5	11
Remboursements de principal des obligations locatives	(1)	—	—	—	—	—	—	(1)
Divers	—	—	—	—	(4)	—	—	(4)
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>3</sup></b>	<b>166</b>	<b>10</b>	<b>54</b>	<b>(57)</b>	<b>80</b>	<b>6</b>	<b>88</b>	<b>347</b>
Déduire :								
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	(37)	—	—	(37)
Remboursements de principal de la dette amortissable	(54)	—	—	—	—	—	(13)	(67)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution<sup>3</sup></b>	<b>112</b>	<b>10</b>	<b>54</b>	<b>(57)</b>	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>75</b>	<b>243</b>

1) Le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis comprend les parcs solaires en Caroline du Nord, qui ont été acquis au moyen d'un placement en actions privilégiées reflet le 5 novembre 2021. L'avantage économique de la transaction relative aux parcs solaires en Caroline du Nord a pris effet le 5 novembre 2021.

2) Le BAIIA ajusté est défini aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et fait l'objet d'un rapprochement avec le résultat avant impôts sur le résultat ci-dessus.

3) Les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution sont définis aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et font l'objet d'un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ci-dessus.



Exercice clos le 31 décembre 2021	Actifs détenus				Participations financières			Total
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États- Unis	Gaz – Australie	
BAlIA ajusté <sup>1</sup>	170	17	68	(19)	78	8	141	463
Provisions	(6)	—	12	—	—	—	—	6
Charges d'intérêts	—	—	—	(33)	(2)	—	(24)	(59)
Charge d'impôt exigible <sup>2</sup>	—	—	—	(2)	—	—	(11)	(13)
Profit de change réalisé	—	—	—	3	—	—	—	3
Dépenses d'investissement de maintien	(11)	(3)	(6)	—	(1)	(4)	(20)	(45)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(3)	—	—	—	—	—	—	(3)
Ajustement du taux de change et produits d'intérêts	—	—	—	6	—	—	2	8
Remboursements de principal des obligations locatives	(1)	—	—	—	—	—	—	(1)
Divers <sup>2</sup>	—	—	—	—	(2)	—	—	(2)
Flux de trésorerie disponibles <sup>3</sup>	149	14	74	(45)	73	4	88	357
Déduire :								
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	(30)	—	—	(30)
Remboursements de principal de la dette amortissable	(52)	—	—	—	—	—	—	(52)
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>3</sup>	97	14	74	(45)	43	4	88	275

1) Le BAlIA ajusté est défini aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et fait l'objet d'un rapprochement avec le résultat avant impôts sur le résultat ci-dessus.

2) En 2022, les chiffres comparatifs liés à l'impôt retenu sur les paiements de dividendes dans le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis ont été reclassés au poste Divers afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée.

3) Les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution sont définis aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et font l'objet d'un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ci-dessus.

## Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement pour gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société, et mener des activités de couverture. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit. Se reporter également à la rubrique «Gestion du risque – Facteurs de risque – Risque de liquidité» du présent rapport de gestion.

Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates qui nous permettent de financer les initiatives de croissance, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, les paiements des intérêts et du principal sur la dette et les dividendes. Les principales sources de liquidités comprennent les fonds provenant des activités d'exploitation, les marchés financiers et le financement tiré de notre facilité de crédit existante. La société est également tributaire de la croissance future pour soutenir les liquidités et maintenir le montant des liquidités disponibles à des fins de distribution.

## Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 :

Aux 31 décembre	2022	2021	Augmentation (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89	244	(155)	Diminution attribuable au calendrier des encaissements et des décaissements.
Créances clients	135	120	15	Augmentation attribuable au calendrier des encaissements et des recouvrements et aux dommages-intérêts prédéterminés payables à la société relativement à la disponibilité des éoliennes au parc éolien Windrise.
Immobilisations corporelles, montant net	1 766	1 897	(131)	Diminution attribuable à l'amortissement, à la révision de la provision pour frais de démantèlement en raison de la variation des taux d'actualisation, au reclassement des coûts liés à l'infrastructure de transport du parc éolien Windrise des immobilisations corporelles aux autres actifs non courants et à la dépréciation des centrales éoliennes et hydroélectriques au Canada, le tout en partie contrebalancé par les dépenses d'investissement de maintien et la réfection du parc éolien de Kent Hills.
Immobilisations incorporelles	81	92	(11)	Diminution attribuable à la dotation aux amortissements.
Placements dans des filiales de TransAlta	1 037	1 270	(233)	Diminution attribuable à la variation de la juste valeur et à l'augmentation des remboursements de capital. Se reporter à la rubrique « Instruments financiers » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.
Dettes fournisseurs et charges à payer	128	82	46	Calendrier des paiements et charges à payer.
Passifs sur contrat (y compris la tranche courante)	8	19	(11)	Diminution attribuable au règlement des dommages-intérêts prédéterminés en raison des interruptions à la centrale de Sarnia.
Emprunt à vue de TEA	—	167	(167)	Diminution attribuable au remboursement du principal à l'échéance.
Dette à long terme (y compris la partie courante)	790	814	(24)	Diminution attribuable aux remboursements de principal des obligations de Kent Hills, de l'obligation du parc éolien de New Richmond et de l'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, partiellement contrebalancés par un emprunt effectué sur la facilité de crédit.
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions	117	175	(58)	Diminution attribuable à l'augmentation des taux d'actualisation.
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 756	2 074	(318)	Diminution attribuable aux dividendes et aux autres éléments du résultat global découlant des variations défavorables de la juste valeur, en partie contrebalancés par le résultat net.

## Dettes et obligations locatives

Au 31 décembre 2022	Limite maximale des facilités	Utilisés		
		Lettres de crédit en cours <sup>1</sup>	Emprunts	Capacité disponible
Facilité de crédit consentie	700	98	33	569

1) Des lettres de crédit ont été émises en vertu des facilités à vue sans engagement de 150 millions de dollars de la société. Ces obligations sont soutenues et réduisent la capacité disponible sur la facilité de crédit consortiale.

Au 31 décembre 2022, un emprunt de 33 millions de dollars avait été effectué sur la facilité de crédit. En 2022, la facilité de crédit consentie a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2026.

La société a conclu une facilité de lettres de crédit à vue sans engagement de 150 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 98 millions de dollars avaient été émises au 31 décembre 2022 (98 millions de dollars en 2021).

La dette et les obligations locatives, y compris l'emprunt à vue de TEA, totalisaient 790 millions de dollars au 31 décembre 2022, comparativement à 981 millions de dollars au 31 décembre 2021. La diminution de la dette s'explique essentiellement par le remboursement en totalité de l'emprunt à vue de TEA à l'échéance et les remboursements de principal des obligations sans recours de 54 millions de dollars, contrebalancés par des emprunts de 33 millions de dollars effectués sur la facilité de crédit. Les fonds remboursés sur l'emprunt à vue de TEA seront réservés, par TransAlta Energy (Australia), à l'usage de la société aux fins du financement de la croissance future en Australie, notamment le projet d'énergie solaire et de stockage par batteries dans le nord de la région de Goldfields et le projet d'expansion de 132 kV à Mount Keith.

Nous sommes assujettis aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette et nous les respectons toutes. En 2022, la société a obtenu une renonciation et a ratifié un acte de fiducie complémentaire qui facilite la réfection des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills. À la réception de la renonciation, la société a reclassé les obligations en circulation dans les passifs non courants, à l'exception des remboursements prévus du principal échéant dans les 12 prochains mois. Conformément à l'acte de fiducie complémentaire, Kent Hills Wind LP ne peut verser de distributions à ses partenaires tant que les travaux de remplacement des fondations ne seront pas terminés.

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, du parc éolien de New Richmond, du parc éolien de Kent Hills et du parc éolien Windrise sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution, effectués généralement une fois par trimestre, sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du quatrième trimestre, ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au premier trimestre de 2023. Au 31 décembre 2022, un montant en trésorerie de 89 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières (41 millions de dollars en 2021).

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la société ne détenait pas de liquidités soumises à restrictions.

## Capital social

Au 31 décembre 2022, nous avons environ 266,9 millions d'actions ordinaires émises et en circulation (266,9 millions en 2021). Au 22 février 2023, aucun changement n'avait été apporté au nombre d'actions ordinaires émises et en circulation.

## Structure du capital

Notre structure du capital comprend les composantes qui suivent :

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Montant	%	Montant	%
Total de la dette <sup>1</sup>	790	32	981	34
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(89)	(4)	(244)	(9)
Participation ne donnant pas le contrôle	49	2	49	2
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 756	70	2 074	73
<b>Total du capital</b>	<b>2 506</b>	<b>100</b>	<b>2 860</b>	<b>100</b>

1) Le total de la dette comprend la dette à long terme et les obligations locatives (se reporter à la note 18 des états financiers annuels pour plus de précisions). L'emprunt à vue de TEA a été remboursé à la date d'échéance du 26 octobre 2022.

La diminution du total de la dette s'explique principalement par le remboursement de l'emprunt à vue de TEA et les remboursements de principal des obligations de Kent Hills, de l'obligation du parc éolien de New Richmond et de l'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, partiellement contrebalancés par les emprunts effectués sur la facilité de crédit. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué par rapport au niveau de 2021, ce qui s'explique surtout par le remboursement de l'emprunt à vue de TEA.

Certaines installations dans lesquelles la société détient des participations financières sont en partie financées au moyen de la dette du projet et du financement donnant droit à des avantages fiscaux qui ne sont pas consolidés dans notre structure du capital.

## Engagements

Les paiements exigibles en vertu des obligations contractuelles de la société se présentent comme suit :

	Ententes de service à long terme <sup>1</sup>	Services d'administration généraux <sup>2</sup>	Réfection des unités du parc éolien de Kent Hills	Dette à long terme et obligations locatives	Intérêts sur la dette et obligations locatives	Autre <sup>3</sup>	Total
2023	61	21	45	109	30	38	<b>304</b>
2024	48	20	—	67	27	2	<b>164</b>
2025	35	19	—	70	25	2	<b>151</b>
2026	33	18	—	101	21	2	<b>175</b>
2027	21	17	—	70	17	2	<b>127</b>
2028 et par la suite	140	81	—	382	77	36	<b>716</b>
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>176</b>	<b>45</b>	<b>799</b>	<b>197</b>	<b>82</b>	<b>1 637</b>

1) Les ententes de service à long terme tiennent compte des centrales éoliennes et des centrales alimentées au gaz, y compris les participations financières.

2) Incluent les frais de gestion et d'optimisation des actifs de la centrale de cogénération de Sarnia de la société.

3) Inclut l'accès aux terrains, les autres contrats de location, les contrats d'achat, et l'achat et la livraison de gaz naturel.

## Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la société peut être partie à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires. Au 31 décembre 2022, aucune éventualité significative n'était en cours à l'égard de la société.

## Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comparativement à ceux de l'exercice 2021 :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021	Variation	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>244</b>	582	(338)	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	<b>257</b>	336	(79)	Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué en raison de la baisse des produits financiers découlant de l'augmentation des remboursements de capital, de la baisse de la production découlant de l'interruption prolongée aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills et du règlement des dommages-intérêts prédéterminés liés à la centrale de Sarnia, le tout contrebalancé en partie par la hausse de la production attribuable à l'ajout récent du parc éolien Windrise.
Activités d'investissement	<b>34</b>	(525)	559	Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont augmenté, puisqu'aucune acquisition n'a été faite au cours de la période considérée, et en raison de l'augmentation du remboursement de capital sur les participations financières et du recouvrement d'assurance lié à Kent Hills. Au cours de la période précédente, la société a acquis le parc éolien Windrise, a financé sa construction, et a acquis une participation financière dans le parc éolien Skookumchuck et la centrale de cogénération Ada.
Activités de financement	<b>(446)</b>	(149)	(297)	Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont diminué essentiellement en raison du remboursement en totalité du principal sur l'emprunt à vue de TEA. Ces fonds seront réservés au financement de projets de croissance futurs.
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<b>89</b>	244	(155)	

## Entités structurées non consolidées ou arrangements

Il est nécessaire de présenter de l'information sur toutes les entités structurées non consolidées ou tous les arrangements, comme des transactions, des contrats ou des ententes contractuelles, avec des entités non consolidées, des entités financières structurées, des entités ad hoc ou des entités à détenteurs de droits variables qui sont raisonnablement susceptibles d'influer de manière importante sur la liquidité ou la disponibilité des sources de financement ou sur les exigences s'y rapportant. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune entité structurée non consolidée ni aucun arrangement de ce genre.

## Instruments financiers

Nos instruments financiers aux périodes indiquées sont les suivants :

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III
Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens	—	556	—	697
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis	—	455	—	539
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis	—	26	—	34
Passifs nets de gestion du risque	(2)	—	(3)	—

La société a investi dans des actions privilégiées de filiales de TransAlta qui versent des dividendes fondés sur certains résultats financiers d'autres filiales de TransAlta.

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers de niveau III étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 1 037 millions de dollars (1 270 millions de dollars en 2021).

La juste valeur des placements dans des participations financières au 31 décembre 2022 a diminué de 233 millions de dollars par rapport à celle au 31 décembre 2021. Une tranche de 141 millions de dollars de la diminution de la juste valeur est liée aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, variation qui s'explique par l'augmentation des taux d'actualisation, partiellement contrebalancée par les incidences du change. Une tranche de 84 millions de dollars de la diminution de la juste valeur est liée aux actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis, variation qui s'explique principalement par une augmentation des taux d'actualisation, en partie contrebalancée par le raffermissement des prix marchands à terme et les incidences du change. La diminution de la juste valeur des placements dans des participations financières tient aussi compte de remboursements de capital de 92 millions de dollars au cours de la même période.

Se reporter à la rubrique «Méthodes comptables significatives et estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les évaluations de la juste valeur de niveau III.

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers de niveau II étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 2 millions de dollars et ayant trait aux passifs nets de gestion du risque (3 millions de dollars en 2021).

Les instruments financiers engendrent des risques de crédit, des risques de change, des risques de taux d'intérêt et des risques de liquidité. La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des parcs éoliens du Wyoming, Big Level, d'Antrim et Lakeswind, de Mass Solar, du parc éolien Skookumchuck, des parcs solaires en Caroline du Nord et de la centrale de cogénération Ada (collectivement, les «placements dans des participations financières»). Une augmentation (diminution) de 5 % de la valeur de ces titres aurait entraîné une augmentation (diminution) de 52 millions de dollars des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022. Nous acceptons le risque de marché découlant de nos placements dans des participations financières. Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent document pour une analyse à cet égard et pour en savoir plus sur nos stratégies de gestion.

Les instruments financiers servent à gérer le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux prix des produits de base, le risque lié aux fluctuations des monnaies étrangères ainsi que les autres risques de marché. TransAlta a recours à des contrats dérivés avec des contreparties externes en notre nom. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La comptabilisation initiale de la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur peuvent avoir une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation se produit si la comptabilité de couverture n'est pas utilisée. Sinon, les variations de la juste valeur n'auront généralement pas d'incidence sur le résultat jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier.

Nous avons recours principalement à deux types d'instruments financiers dérivés : i) ceux utilisés dans le cadre des activités de négociation sur les produits énergétiques ou de couverture du prix des produits de base et d'autres activités de conclusion de contrats; et ii) ceux utilisés dans le cadre des couvertures des produits, de la dette, des projets et des dépenses libellés en monnaies étrangères. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

## Autres résultats consolidés

### Charges d'intérêts

Les composantes de la charge d'intérêts nette pour les périodes indiquées sont présentées ci-dessous :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Intérêts sur la dette à long terme	30	31
Intérêts sur les obligations locatives	1	1
Intérêts sur l'emprunt à vue de TEA	5	8
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	—	(7)
Autres intérêts nets <sup>1</sup>	4	4
Désactualisation des provisions	10	5
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>50</b>	<b>42</b>

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, d'autres intérêts et des frais bancaires (déduction faite des intérêts incorporés au coût de l'actif). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts sur les lettres de crédit et les garanties offertes par TransAlta ont atteint 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2021).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les charges d'intérêts ont augmenté par rapport à celles de 2021, ce qui s'explique surtout par le fait qu'aucun intérêt n'a été incorporé au coût de l'actif de projets et par une hausse de la charge au titre de la désactualisation découlant de l'augmentation importante des taux d'actualisation, le tout en partie contrebalancé par le remboursement de l'emprunt à vue de TEA.

### Impôts sur le résultat

Nos taux d'imposition et notre charge d'impôts sont fondés sur le résultat réalisé dans chaque territoire où nous exerçons nos activités et sur toute différence permanente entre le mode de calcul du résultat avant impôts à des fins comptables et fiscales. S'il existe une différence temporaire entre le moment de la comptabilisation d'une charge ou d'un produit à des fins comptables ou fiscales, cette différence entraîne des actifs ou des passifs d'impôt différé et est évaluée au moyen du taux d'imposition qui devrait être en vigueur lorsque cette différence temporaire se résorbera. L'incidence de toute modification des taux d'imposition sur les actifs ou les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat dans la période où les nouveaux taux sont adoptés.

En 2022, la charge d'impôt différé liée à des modifications des taux d'imposition futurs était de néant (charge de néant en 2021).

### Participation ne donnant pas le contrôle

Natural Forces Technologies, Inc. détient une participation de 17 % dans Kent Hills Wind LP, qui détient les unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills, dont la capacité de production brute collective atteint 167 MW.

Puisque nous détenons une participation donnant le contrôle dans Kent Hills Wind LP, la totalité du résultat, des actifs et des passifs sont consolidés dans nos états financiers. La participation ne donnant pas le contrôle présentée dans les comptes de résultat consolidés et les états de la situation financière consolidés a trait au résultat et à l'actif net attribuable à la portion de la participation dans Kent Hills que nous ne détenons pas. Dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés, les sommes payées aux propriétaires minoritaires du parc éolien de Kent Hills sont présentées dans les activités de financement à titre de distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle a été de néant, soit 1 million de dollars de plus qu'en 2021, ce qui s'explique surtout par les interruptions aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills depuis le quatrième trimestre de 2021 causées par l'effondrement d'une tour d'éolienne au troisième trimestre de 2021.

### Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les variations de la juste valeur des placements dans des participations financières. Ces profits et pertes sont exclus des comptes de résultat consolidés. Pour calculer la juste valeur de ces placements, nous utilisons des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie fondées sur les flux de trésorerie futurs sous-jacents des activités connexes, faisons des estimations, et formulons des hypothèses qui peuvent changer d'une période à l'autre et qui ont souvent une incidence sur l'estimation de la juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur d'une période à l'autre sont généralement attribuables aux variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie prospectifs, des taux d'actualisation et des taux de change.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé une diminution de 141 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (diminution de 73 millions de dollars en 2021). Cette diminution en 2022 est attribuable aux variations de la juste valeur des placements dans des participations financières. Se reporter à la rubrique «Instruments financiers» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les placements dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

## Opérations et soldes avec les parties liées

### Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta, à l'exception des montants mentionnés à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits tirés des CAÉ de TransAlta I)	42	40
Produits tirés des attributs environnementaux <sup>1</sup>	25	19
Produits financiers tirés des placements dans des filiales de TransAlta	40	108
Produits d'intérêts – billets à ordre et placements dans des filiales de TransAlta	—	1
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux II)	18	16
Achats de gaz naturel III)	39	11
Profit sur cessions de swaps sur l'électricité (financier) III)	(1)	—
Charge d'intérêts sur l'emprunt à vue de TEA	5	8
Frais d'optimisation des actifs <sup>2</sup>	2	2
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et la lettre de crédit et honoraires sur les garanties	1	2

1) La valeur des attributs environnementaux a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers.

2) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

## I. CAÉ de TransAlta

Nous avons conclu des contrats avec TransAlta pour certaines centrales éoliennes et hydroélectriques, prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par ces centrales (les «CAÉ de TransAlta»). En vertu des CAÉ, le prix payé par TransAlta en 2022 pour la production était d'environ 34,9 \$ par MWh pour les centrales éoliennes et de 52,4 \$ par MWh pour les centrales hydroélectriques, montants rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation. TransAlta ne doit acheter que l'électricité qui est réellement produite. Chaque CAÉ de TransAlta a une durée de 20 ans ou équivalente à la durée d'utilité de l'immobilisation, si celle-ci est inférieure à 20 ans.

## II. Convention de services de gestion

En vertu de la convention de services de gestion entre la société et TransAlta, TransAlta fournit à la société des services d'administration généraux, notamment les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants, pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société. En contrepartie des services rendus, nous versons à TransAlta des honoraires (les «honoraires de remboursement de frais administratifs généraux»). TransAlta offre également des services d'exploitation et d'entretien en vertu de la convention de services de gestion, qui comprennent en général tous les services pouvant être essentiels ou exigés aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos parcs éoliens, centrales hydroélectriques, centrales alimentées au gaz, centrales de stockage par batteries et installations solaires. TransAlta est remboursée pour tous les frais et coûts décaissés et ceux liés à des tiers, y compris les salaires et les avantages sociaux relatifs à la gestion et à l'exploitation des centrales non compris dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux. La convention de services de gestion a une durée initiale de 20 ans et est automatiquement renouvelée par la suite pour des durées successives de 5 ans après l'échéance initiale ou tout renouvellement de la convention, à moins qu'une des parties ne la résilie. Les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux seront calculés trimestriellement selon un montant équivalant à 5 % du BAIIA ajusté du trimestre fiscal précédent, sans duplication des coûts indirects liés à la gestion, à l'administration, à la comptabilité, à la planification et aux autres frais du siège social de TransAlta qui réduisent les dividendes ou les distributions qui seraient autrement payables à la société sur les actions privilégiées reflet. Se reporter à notre notice annuelle ainsi qu'à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la convention de services de gestion.

## III. Achats de gaz naturel, ventes de gaz naturel et cessions de swaps sur l'électricité

TransAlta (SC) LP («Sarnia»), notre filiale, et TransAlta Energy Marketing Corp. («TEMCO»), filiale canadienne de TransAlta, sont parties à une convention intragroupe sur la gestion du gaz pour la centrale de cogénération de Sarnia afin d'obtenir du gaz naturel à l'installation centrale de stockage Dawn auprès de TEMCO. En contrepartie, TEMCO pourrait conclure des contrats et tirer profit de l'emplacement de stockage de Sarnia. Les principales modalités de la convention intragroupe sur la gestion du gaz sont comme suit :

- Tout le gaz naturel brûlé à la centrale de Sarnia est acheté auprès de TEMCO par Sarnia à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead (auparavant à l'indice NGX Union Dawn Daily Spot Price) publié par le Canadian Gas Price Reporter le jour où le gaz est brûlé.
- TEMCO achètera la totalité du gaz naturel d'appoint destiné aux clients de Sarnia à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead.
- Tout le gaz non consommé et utilisé par Sarnia aux fins de couverture est acheté par TEMCO à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead.
- En échange du gaz, Sarnia donne à TEMCO le droit illimité d'injecter, de stocker et de retirer du gaz naturel des installations de stockage de Sarnia aux fins d'activités pour compte propre.

De plus, Sarnia demeure responsable de tous les frais de stockage et de transport qui reposent sur les volumes de gaz transportés par le gazoduc d'Enbridge entre la centrale de stockage et la centrale.



#### IV. Convention de gouvernance et de coopération

En vertu de la convention de gouvernance et de coopération entre la société et TransAlta, TransAlta constitue la structure principale par l'entremise de laquelle nous ferons l'acquisition de projets d'énergie renouvelable ou les mettrons en valeur. La convention de gouvernance et de coopération prévoit notamment que nous nous fierons à TransAlta pour : i) déterminer les occasions d'acquisition ou de mise en valeur pour nous (les «occasions»); ii) évaluer si les occasions nous conviennent; iii) présenter au conseil, aux fins d'évaluation et d'approbation, les occasions qui nous conviennent et qui respectent nos objectifs stratégiques; et iv) saisir et mener à bien les occasions approuvées par le conseil. TransAlta et les membres de son groupe ne sont pas tenus de consacrer un nombre minimal de ressources à la recherche d'occasions de production d'électricité renouvelable ni de nous offrir des occasions particulières. L'approbation d'une occasion comprenant le transfert d'intérêts de TransAlta ou des personnes de son groupe à notre égard doit être soutenue et approuvée par la majorité des administrateurs indépendants de notre conseil. Se reporter à notre notice annuelle ainsi qu'à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la convention de gouvernance et de coopération.

En 2021, nous avons acquis auprès de TransAlta le parc éolien Windrise et des participations financières dans la centrale de cogénération Ada, le parc éolien Skookumchuck et les parcs solaires en Caroline du Nord.

#### Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent ce qui suit :

Aux	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Créances clients et autres débiteurs	38	50
Créances au titre des contrats de location-financement <sup>1</sup>	7	7
Frais de gestion payés d'avance à long terme	2	2
Placements dans des filiales de TransAlta	1 037	1 270
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	20	11
Dividendes à verser	38	38
Emprunt à vue de TEA	—	167
Garanties offertes par TransAlta au nom de la société I) <sup>2</sup>	416	583
Garantie d'indemnisation offerte par la société à TransAlta II) <sup>2</sup>	497	516

1) Les créances au titre des contrats de location-financement se rapportent au projet de stockage par batteries WindCharger de 10 MW.

2) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

#### I. Garanties

Si la société ne respecte pas les dispositions des contrats connexes, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement de TransAlta.

#### II. Garantie d'indemnisation

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, nous avons conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par cette dernière à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). Nous avons convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, instances, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par cette dernière relativement aux garanties de TEA et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par elle aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus depuis le 7 mai 2015. À titre de contrepartie pour l'indemnisation fournie, TransAlta est tenue de nous verser le montant en dollars canadiens des frais au titre du garant qu'elle a reçus de TEA à l'égard de toutes les garanties de TEA.

## Méthodes comptables significatives et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la société décrites à la note 2 des états financiers consolidés, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir d'importantes répercussions sur la situation financière ou le rendement de la société. Les jugements importants et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui en résultent sont décrits ci-après.

### Instrument financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait obtenu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction ordonnée entre des intervenants du marché avait lieu à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la société a accès. En l'absence d'un marché actif, les justes valeurs sont calculées par la société d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Dans certaines circonstances, la société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

### Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie des justes valeurs utilisée par la société sont définis ci-après. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le classement de celle-ci étant établi en fonction des données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

#### a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non ajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

#### b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement. Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base de la société classés dans le niveau II peuvent comprendre les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules d'interpolation, où les données sont facilement observables.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque évalués et comptabilisés à la juste valeur, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

**c. Niveau III**

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des placements dans des participations financières, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques propres à TEA, aux parcs éoliens du Wyoming, Big Level, d'Antrim, Lakeswind et Skookumchuck, à Mass Solar, aux parcs solaires en Caroline du Nord et à la centrale de cogénération Ada sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales des entités de la société qui détiennent directement ces actifs. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument.

Le tableau ci-après présente les données quantitatives concernant les données d'entrée non observables dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 9 des états financiers annuels :

Données d'entrée non observables	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis</b>		
Taux d'actualisation (fourchette)	<b>8,2 % - 10,7 %</b>	5,8 % - 8,5 %
Flux de trésorerie trimestriels (fourchette, en millions)	<b>Moyenne de 0 \$ à 4 \$</b>	Moyenne de 1 \$ à 4 \$
Taux de change	<b>1,35570</b>	1,27760
<b>Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis</b>		
Taux d'actualisation	<b>14,7 %</b>	12,4 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	<b>Moyenne de 3 \$</b>	Moyenne de 3 \$
Taux de change	<b>1,35570</b>	1,27760
<b>Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens</b>		
Taux d'actualisation	<b>7,8 %</b>	5,5 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	<b>Moyenne de 11 \$</b>	Moyenne de 11 \$
Taux de change	<b>0,91523</b>	0,92728

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2022	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2021
<b>Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis</b>			
Variation des taux d'actualisation (en points de base)	Diminution de 100 points de base	<b>36</b>	51
	Augmentation de 100 points de base	<b>(32)</b>	(44)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 5 % <sup>1</sup>	<b>23</b>	27
	Diminution de 5 % <sup>1</sup>	<b>(23)</b>	(27)
<b>Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis<sup>2</sup></b>			
Variation des taux d'actualisation (en points de base)	Diminution de 100 points de base	—	1
	Augmentation de 100 points de base	—	(1)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 5 % <sup>1</sup>	<b>1</b>	2
	Diminution de 5 % <sup>1</sup>	<b>(1)</b>	(2)
<b>Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens</b>			
Variation des taux d'actualisation (en points de base)	Diminution de 100 points de base	<b>40</b>	58
	Augmentation de 100 points de base	<b>(35)</b>	(50)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 5 % <sup>1</sup>	<b>28</b>	35
	Diminution de 5 % <sup>1</sup>	<b>(28)</b>	(35)

1) Les flux de trésorerie trimestriels peuvent varier en fonction d'un taux plus élevé que le facteur supposé de 5 %.

2) Les variations de la juste valeur découlant des variations présumées du taux d'actualisation au 31 décembre 2022 peuvent varier, mais de moins de 1 million de dollars.

### Influence notable en vertu des actions privilégiées reflet

La société a investi dans des actions privilégiées de filiales de TransAlta qui versent des dividendes fondés sur certains résultats financiers d'autres filiales de TransAlta. Selon les IFRS, l'entité détenant 20 % des droits de vote de l'entité émettrice est présumée exercer une influence notable sur celle-ci. Une influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité émettrice.

En vertu de ses placements en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de certains actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis, la société détient 2,4 % des droits de vote individuels de cette filiale (16,8 % sur une base cumulative). Dans le cas où aucun dividende sur ces actions n'a été versé dans les six mois suivant la date à laquelle la formule de versement aurait fixé le paiement, et pendant la période au cours de laquelle ces montants demeurent impayés, la société aura le droit à elle seule de nommer 8 % des administrateurs de cette filiale (56 % sur une base cumulative).

Le placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de TEA, ne confère pas à la société de droits de vote à moins que la filiale ne fasse défaut de verser quatre dividendes trimestriels aux dates auxquelles ils devraient être payés selon la formule de versement, qu'ils soient consécutifs ou non, et qu'ils aient été ou non déclarés. Par la suite, mais seulement tant qu'un dividende demeure en souffrance, la société a le droit d'élire 30 % des administrateurs de la filiale. La convention de placement avec TransAlta procure à la société le droit de consulter l'information financière et d'obtenir davantage de protections contre les changements défavorables apportés à la structure d'exploitation et financière de TEA grâce aux engagements postérieurs à la clôture. Pour en savoir plus sur la convention de placement, se reporter à notre notice annuelle.

La société a déterminé qu'elle n'exerce pas une influence notable sur les filiales de TransAlta compte tenu du bloc d'actions avec droit de vote que détient TransAlta et des droits actuellement conférés au titre des actions privilégiées reflat. Il a été établi que ces placements constituaient des actifs financiers.

### Consolidation des unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills

En vertu des IFRS, la société est tenue de consolider toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle. Kent Hills Wind LP est détenue à 83 % par la société et à 17 % par Natural Forces Technologies, Inc. La société, du fait qu'elle contrôle Kent Hills Wind LP au moyen de sa participation de 83 %, est tenue de consolider les résultats financiers de cette dernière.

### Dividendes considérés comme un revenu ou comme un remboursement de capital

La société touche des dividendes au titre de ses placements dans des participations financières. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur, à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite. En 2022, des dividendes de 92 millions de dollars ont été comptabilisés comme un remboursement de capital (24 millions de dollars en 2021).

### Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la société exerce ses activités. Cela suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement à des fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'évaluations et de traitements différents des estimations de la société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

### Provision pour frais de démantèlement et de remise en état

Nous comptabilisons une provision pour frais de démantèlement et de remise en état des immobilisations corporelles au cours de la période où elles sont constituées si nous avons une obligation juridique ou implicite de remettre la centrale ou le site en état. Le montant comptabilisé à titre de provision représente la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation. Les valeurs prévues sont pondérées en fonction d'un facteur de probabilité afin de tenir compte des risques et des incertitudes liés au moment et au montant du règlement d'un grand nombre de ces provisions. Les valeurs prévues sont actualisées au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de l'évaluation de la solvabilité de la société par le marché. La provision pour frais de démantèlement et de remise en état a diminué de 65 millions de dollars en raison d'une augmentation importante des taux d'actualisation, découlant principalement de l'augmentation des taux de référence du marché en 2022 et en 2023.

## Dépréciation d'actifs

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, soit la juste valeur diminuée des coûts de la sortie ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur existe ou qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, l'information au titre des transactions de tiers pour des actifs similaires est utilisée et, si aucune donnée n'est disponible, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés, sont utilisées. La valeur d'utilité est calculée au moyen de la valeur actualisée des estimations les plus probables de la direction à l'égard des flux de trésorerie futurs selon l'utilisation actuelle et l'état existant de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, la production, les coûts de mise hors service, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, qui peut s'échelonner entre 25 et 50 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques aux actifs faisant l'objet d'un examen sont utilisés dans le cadre des évaluations. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la perte de valeur estimée, laquelle incidence pourrait être importante. La quasi-totalité des actifs de production de la société sont visés par les CAÉ de TransAlta ou d'autres CAÉ conclus avec diverses parties.

En 2022, la société a comptabilisé les imputations pour dépréciation (reprises de dépréciation) suivantes : 21 millions de dollars relativement à quatre centrales hydroélectriques et 10 millions de dollars relativement à trois parcs éoliens à la suite des modifications apportées aux principales hypothèses, qui comprenaient des augmentations importantes des taux d'actualisation et des changements dans les flux de trésorerie futurs estimatifs.

## Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

## Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Lorsque les contrats renferment plusieurs promesses de fourniture de biens et de services, la direction exerce son jugement pour établir si les biens ou services constituent des biens ou services distincts ou une série de biens ou services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. La détermination de l'obligation de prestation influe sur la comptabilisation du prix de transaction, soit à un moment précis ou progressivement. La direction tient compte à la fois des mécanismes du contrat et de l'environnement économique et opérationnel du contrat pour déterminer si les biens ou les services d'un contrat sont distincts.

Pour déterminer le prix de transaction et les estimations de la contrepartie variable, la direction prend en compte l'historique de l'utilisation passée du client pour évaluer les biens et services à fournir au client. Nous tenons également compte des niveaux de production historiques et des conditions d'exploitation de nos actifs de production variables.

Pour remplir ses obligations de prestation, la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer le moment où le contrôle du bien ou du service sous-jacent est transféré au client. La détermination du moment où une obligation de prestation est remplie influe sur le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires. Nous tenons compte à la fois de l'acceptation du bien ou du service par le client et de l'incidence des lois et des règlements, comme les exigences en matière de certification, pour déterminer à quel moment ce transfert a lieu.

La direction fait également preuve de jugement pour déterminer si la mesure de simplification liée au moment de la facturation permet la comptabilisation des produits des activités ordinaires au montant de la facture, si ce montant correspond directement à la prestation de l'entité depuis le début du contrat.

### Contrats de location

Pour déterminer si un contrat est un contrat de location, nous faisons preuve de jugement pour établir si un bien déterminé existe, si le client ou le fournisseur obtient la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation, et qui détient le droit de contrôler son utilisation pendant la durée du contrat.

Pour les contrats considérés comme des contrats de location, la société fait preuve de jugement pour faire les déterminations ci-après à la date de début du contrat de location, lesquelles ont une incidence sur le montant comptabilisé à l'égard de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative :

- Durée du contrat de location – déterminer si la société a la certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement ou de ne pas exercer les options de résiliation
- Paiements de loyers – déterminer les paiements fixes en substance (inclus) et les paiements variables qui sont fonction de facteurs d'utilisation ou du rendement (exclus)
- Composantes d'un contrat – déterminer les composantes locatives et les composantes non locatives du contrat (services reçus du fournisseur) et affecter les paiements liés aux contrats aux composantes locatives et aux composantes non locatives

## Modifications comptables

### Modifications comptables de la période considérée

#### Modifications à la Norme comptable internationale («IAS») 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat* et des modifications à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, afin de préciser les coûts qu'une entité doit prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la société les a adoptées à cette date. Les modifications s'appliquent aux contrats pour lesquels une entité ne s'est pas encore acquittée de toutes ses obligations à compter de la date d'entrée en vigueur. L'adoption des modifications le 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'a entraîné aucun ajustement.

### Modifications comptables futures

#### Modifications à l'IAS 12 ayant trait à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 intitulées *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*. Les modifications précisent que l'exception prévue par l'IAS 12 en ce qui a trait à la comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions comme les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ces transactions donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires compensatoires au titre desquelles un impôt différé doit être comptabilisé.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'application anticipée est permise. La situation actuelle de la société est conforme aux modifications et, par conséquent, aucune incidence financière ne devrait découler de leur application à la date d'entrée en vigueur.

## Modifications à l'IAS 1 ayant trait au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications afin de préciser dans quelle mesure les conditions qu'une entité doit respecter dans les 12 mois suivant la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif, en plus des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, que l'IASB a publiées en janvier 2020 afin de fournir une approche plus générale concernant la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants d'après les accords contractuels en vigueur à la date de clôture. Ces modifications précisent que les droits et les conditions existant à la date de clôture sont pertinents lorsqu'il s'agit de déterminer si la société a le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins 12 mois, indiquent que les attentes de la direction ne constituent pas un facteur pertinent quant à savoir si la société exercera son droit de différer le règlement d'un passif, et apportent des éclaircissements quant aux circonstances dans lesquelles un passif est considéré comme réglé.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et doivent être appliquées rétrospectivement. La société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

## Modifications à l'IFRS 16 ayant trait à une obligation locative découlant d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié le document intitulé *Obligation locative découlant d'une cession-bail*, qui modifie l'IFRS 16, *Contrats de location*, afin d'apporter des précisions relatives à l'évaluation ultérieure de l'obligation locative selon lesquelles le vendeur-preneur doit déterminer les paiements de loyers et les paiements de loyers révisés de façon à ce qu'il ne comptabilise aucun profit ni aucune perte au titre du droit d'utilisation qu'il conserve. Cette modification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La société examine actuellement les incidences de cette modification sur ses états financiers consolidés.

## Stratégie et capacité de produire des résultats

Depuis son premier appel public à l'épargne en 2013, TransAlta Renewables a créé de la valeur pour les actionnaires en mettant l'accent sur la possession et l'acquisition de projets d'énergie renouvelable visés principalement par des contrats d'achat d'électricité à long terme qui génèrent des flux de trésorerie. Fidèle à cet objectif, la société se concentrera principalement sur le maintien de ses dividendes en 2023 et au-delà.

Nos stratégies et notre capacité de produire des résultats s'établissent comme suit :

### Stratégie de croissance

Notre stratégie de croissance consiste à construire ou à acquérir des solutions de production d'énergie renouvelable hybrides centrées sur le client ainsi que d'autres infrastructures visées en grande partie par des contrats qui génèrent des flux de trésorerie stables dans le but d'obtenir le rendement cible sur le capital investi. La mise en œuvre réussie de notre stratégie de croissance exige non seulement qu'elle soit réalisée au moment opportun, mais aussi qu'elle fasse l'objet d'une appréciation commerciale prudente, et que des ressources suffisantes soient disponibles pour effectuer un contrôle préalable et une évaluation de ces actifs.

Nos possibilités de croissance sont axées sur l'expansion en interne des actifs existants suivant l'exercice de notre droit de première offre auprès de TransAlta et, éventuellement, des cessions d'actifs par TransAlta qui pourraient compenser en partie les effets de l'horizon fiscal de la société. Les acquisitions d'actifs auprès de TransAlta sont soumises à des évaluations indépendantes et devront être approuvées par les administrateurs indépendants du conseil d'administration de TransAlta Renewables (le « conseil »).

### Stratégie liée aux contrats

Dans le cadre de nos CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, tels qu'ils sont tous définis ci-après, nos centrales et celles dans lesquelles nous détenons une participation financière font l'objet en grande partie de contrats. La presque totalité de notre capacité de production est sous contrat pour les 5 prochaines années, mais cette proportion diminuera graduellement par la suite sur une période de 24 ans. La durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos CAÉ est d'environ 12 ans<sup>3</sup>. Au cours de 2022, les activités contractuelles suivantes ont eu lieu :

- Au cours des deuxième et quatrième trimestres de 2022, la société a conclu des contrats pour la fourniture d'électricité et de vapeur provenant de la centrale de cogénération de Sarnia avec trois de

<sup>3</sup> La moyenne pondérée est fondée sur la capacité.



ses anciens clients industriels et trois nouveaux clients, qui étaient auparavant des services publics revendus dans le cadre du contrat d'un ancien client. À la suite de ces efforts de conclusion de contrats en 2021 et 2022, la production de la centrale de cogénération de Sarnia est entièrement visée par de nouveaux contrats sans interruption des conditions de livraison des clients. Les contrats sont prolongés du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 30 avril 2031 pour quatre clients, et jusqu'au 31 décembre 2032 pour les trois autres.

- La SIERE a accepté les offres de la société, et la société a prolongé la période pendant laquelle des produits contractuels sont prévus pour la centrale de cogénération de Sarnia et le parc éolien Melancthon 1. Les nouveaux contrats de capacité pour la centrale de cogénération de Sarnia et le parc éolien Melancthon 1 s'échelonnent du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2031. Il est prévu que les contrats existants pour la centrale de cogénération de Sarnia et le parc éolien de Melancthon 1 seront prolongés du 31 décembre 2025 et du 3 mars 2026, respectivement, jusqu'au 30 avril 2026.
- Nous avons conclu avec Énergie NB des ententes visant à combiner les CAÉ existants et à en prolonger la durée contractuelle pour une période additionnelle de 10 ans, soit jusqu'en décembre 2045.

Se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

### Stratégie d'exploitation

Nos centrales éoliennes, hydroélectriques, solaires et alimentées au gaz naturel affichent un historique d'exploitation et un rendement établis. Au 31 décembre 2022, les actifs étaient en service depuis une période allant de 1 an à 32 ans, la moyenne pondérée des années d'exploitation par capacité étant de 15 ans, ce qui inclut les installations dans lesquelles nous possédons une participation financière.

TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation. Les membres de l'équipe de direction de TransAlta chargés de la gestion de nos activités possèdent une grande expérience dans le secteur de la production d'électricité. Les employés de TransAlta qui assurent la prestation des services d'exploitation à nos centrales sont ceux-là mêmes qui fournissent ces services à TransAlta. Pour plus de renseignements, se reporter la notice annuelle.

### Stratégie financière

Notre stratégie financière consiste à maintenir une situation financière solide afin de consolider les assises de nos principales activités essentielles et de notre croissance. Une situation financière solide nous permet d'améliorer notre capacité à dégager des rendements stables et constants.

Les mesures que nous utilisons pour suivre notre rendement sont le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions sur ces mesures. Le tableau qui suit présente une comparaison des montants cibles communiqués antérieurement et des montants réels :

Exercices clos les 31 décembre		2022	2021
<b>BAIIA ajusté</b>	Cible initiale	<b>485-525</b>	480-520
	Cible révisée	—	450-480
	Réel	<b>487</b>	463
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	Cible initiale	<b>345-385</b>	365-395
	Cible révisée	—	330-360
	Réel	<b>347</b>	357
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution</b>	Cible initiale	<b>245-285</b>	285-315
	Cible révisée	—	250-270
	Réel	<b>243</b>	275

## Stratégie relative aux questions environnementales, sociales et de gouvernance

Les pratiques entourant les questions environnementales, sociales et de gouvernance («ESG») font partie des valeurs fondamentales de la société. Nos actions soutiennent ces valeurs; la société a été créée pour servir de véhicule d'investissement afin, entre autres, de poursuivre des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de l'électricité propre et d'autres secteurs liés aux infrastructures et d'en tirer parti.

En 2022, la société a été inscrite par Corporate Knights et As You Sow sur la liste Clean200 mondiale des sociétés ouvertes qui montrent l'exemple en mettant en œuvre des solutions favorisant la transition vers un avenir énergétique propre.

## Perspectives pour 2023

Le tableau suivant présente nos prévisions quant aux objectifs financiers clés pour 2023 :

Mesure	Cible pour 2023	Résultats réels de 2022
BAlIA ajusté <sup>1</sup>	De 495 millions de dollars à 535 millions de dollars	487 millions de dollars
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	De 340 millions de dollars à 380 millions de dollars	347 millions de dollars
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>1</sup>	De 230 millions de dollars à 270 millions de dollars	243 millions de dollars

1) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS. Se reporter également aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

D'après les estimations, le BAlIA ajusté devrait se situer entre 495 millions de dollars et 535 millions de dollars, et les flux de trésorerie disponibles devraient se situer entre 340 millions de dollars et 380 millions de dollars. Le BAlIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles devraient augmenter légèrement par suite de la remise en service des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills au deuxième semestre de 2023, de la mise en service du projet d'énergie solaire et de stockage par batteries dans le nord de la région de Goldfields au premier semestre de 2023, de la mise en service du projet d'expansion du réseau de transport à Mount Keith au deuxième semestre de 2023, et de la normalisation de la production d'énergie éolienne selon les attentes quant à la moyenne à long terme. Selon les estimations, les liquidités disponibles à des fins de distribution devraient se situer entre 230 millions de dollars et 270 millions de dollars, soit à un niveau comparable à celui de 2022, compte non tenu de l'incidence des dépenses d'investissement liées à la réfection requises au parc éolien de Kent Hills. Bien que le BAlIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles de 2023 devraient augmenter par rapport à ceux de 2022, cette augmentation est contrebalancée par une hausse des dépenses d'investissement de maintien découlant des activités d'entretien à la centrale de Sarnia et d'une révision importante prévue en Australie, et par une augmentation des coûts de financement liés aux remboursements de principal prévus au parc éolien Windrise.

Voici les principales hypothèses utilisées pour élaborer ces objectifs financiers :

## Activités d'exploitation

### Production

En 2023, nous prévoyons que la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne, solaire et hydroélectrique, y compris les actifs détenus au moyen de participations financières, se situera dans une fourchette de 4 900 GWh à 5 400 GWh. Cela représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent qui découle principalement de l'augmentation prévue de la production par suite de la remise en service des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills en 2023.

### Interruption au parc éolien de Kent Hills

On s'attend à ce que les travaux de réfection des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills soient terminés et que les unités soient remises complètement en service au second semestre de 2023.

### Flux de trésorerie contractuels

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, la durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos centrales et des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière est d'environ 12 ans.

### Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation et d'entretien. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production et pouvons également conclure des contrats de couverture à prix fixe, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

### Exposition aux fluctuations des taux de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos participations financières dans les actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis et les actifs australiens. Les titres acquis auprès de TransAlta et les dividendes s'y rapportant sont libellés en dollars canadiens, en dollars australiens et en dollars américains. Nous visons à atténuer le risque de change des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères pour nous permettre de respecter les exigences en matière de dividendes en concluant des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars australiens qui sont liés aux actifs australiens. De plus, nous concluons des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars américains qui sont principalement liés aux actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis. Tout changement apporté à nos placements à l'étranger ou à notre dette libellée en monnaies étrangères pourrait modifier notre exposition.

### Charges d'intérêts

Compte tenu de notre portefeuille d'actifs actuels, les charges d'intérêts comme présentées pour 2023 devraient être plus élevées que celles de 2022, en raison principalement de l'augmentation des emprunts sur la facilité de crédit. Les charges d'intérêts pourraient également fluctuer en raison de tout projet de croissance ou d'acquisition entrepris par la société en 2023. Notre facilité de crédit consortiale totalisant 700 millions de dollars nous donne accès à des emprunts directs à un taux d'intérêt variable. Par conséquent, nous sommes quelque peu exposés au risque de taux d'intérêt, et les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur le montant des charges d'intérêts engagées.

### Produits financiers

Nous prévoyons que les distributions de notre participation financière seront comparables à celles de 2022.

### Dette nette, situation de trésorerie et sources de financement

Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates en vertu de notre facilité de crédit. Nous avons actuellement accès à des liquidités de 658 millions de dollars, dont 89 millions de dollars en trésorerie.

### Impôts sur le résultat

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi de la société, compte non tenu des participations financières, est de 25,01 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers territoires et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

La charge d'impôt exigible au Canada s'est élevée à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2021), et la charge d'impôt exigible en Australie, par l'intermédiaire de la participation financière de la société, s'est chiffrée à 20 millions de dollars (11 millions de dollars en 2021). En 2023, la société prévoit une hausse de l'impôt exigible au Canada; cette hausse sera contrebalancée par une baisse des impôts en Australie par suite de la mise en service de nouveaux actifs. La société prévoit être une entité pleinement imposable en 2024 au Canada et en Australie compte tenu de la base d'actifs actuelle et des projets en cours de développement. La société cherche activement des possibilités de reporter les paiements d'impôt et de gérer l'horizon fiscal au moyen de la planification fiscale et de l'acquisition et de la mise en valeur de projets de croissance. Cependant, si nous n'étions pas en mesure de prolonger l'horizon fiscal, il pourrait en résulter une diminution de nos liquidités disponibles à des fins de distribution.

L'horizon fiscal de la société est assujéti à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les impôts au comptant à payer soient différents de nos prévisions. Plus particulièrement, l'horizon fiscal que nous avons prévu est assujéti au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales.

## Législation environnementale

### Alberta

#### Règlement applicable aux grands émetteurs de gaz à effet de serre

Le 15 décembre 2022, des modifications au *Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation* (le «TIER») et à l'*Administrative Penalty Regulation* ont été annoncées par suite de l'approbation du gouvernement fédéral. Ces changements ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique «Réglementation et législation environnementale».

### Ontario

#### Règlement applicable aux grands émetteurs de gaz à effet de serre

En décembre 2022, l'Ontario a annoncé des modifications aux normes de rendement à l'égard des émissions («NRE»). Ces modifications ont été approuvées par le gouvernement fédéral et ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique «Réglementation et législation environnementale».

## Dépenses d'investissement

### Dépenses d'investissement de maintien

Nos dépenses d'investissement de maintien sont composées de dépenses d'investissement courantes liées au maintien de la capacité de production existante de nos centrales. Les centrales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières engagent également des dépenses d'investissement de maintien. Bien que nous ne soyons pas tenus de financer ces dépenses, elles réduisent les produits financiers que nous tirons de ces placements.

Pour 2023, le total estimatif des dépenses d'investissement de maintien au chapitre des actifs dont nous sommes propriétaires et des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière variera de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars.

Les dépenses d'investissement liées à la réfection des fondations au parc éolien de Kent Hills ont été séparées de nos dépenses d'investissement de maintien, étant donné leur nature exceptionnelle.

### Réfection des unités du parc éolien de Kent Hills

À l'heure actuelle, les unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills ne sont pas en service en raison de la défaillance de la tour survenue en septembre 2021. Cet événement a réduit temporairement la capacité de production brute d'environ 150 MW, cette mise hors service permettant à la société de remplacer les fondations des 50 éoliennes des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills. L'interruption prolongée devrait entraîner un manque à gagner sur les produits d'environ 3 millions de dollars par mois sur une base annualisée (en présumant que les 50 éoliennes des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills sont hors service) selon l'historique de production d'énergie éolienne moyenne, et des produits devraient être générés à mesure que les éoliennes seront remises en service. Chaque éolienne des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills sera remise en service dès que ses fondations auront été remplacées et que l'éolienne aura été réassemblée et testée.

La réfection des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills est bien avancée. La plupart des tours ont été entièrement démontées, y compris les fondations, qui ont été retirées. La construction des nouvelles fondations va bon train et l'équipe a commencé à ériger les premiers tronçons des tours des éoliennes sur les nouvelles fondations. De plus, les nouvelles composantes d'éoliennes destinées à remplacer l'unité endommagée ont été livrées sur le site. Les travaux de réfection devraient être achevés au deuxième semestre de 2023. Les dépenses d'investissement sont maintenant estimées à environ 120 millions de dollars, ce qui comprend une indemnité d'assurance.

La société évalue activement les options qui s'offrent à elle pour recouvrer les coûts de réfection.

## Contexte d'affaires

### Demande et offre

Nos activités sont cycliques en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée au fur et à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques qui surviennent naturellement. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la plupart de leurs produits durant les mois de printemps et d'été alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. La production d'énergie éolienne est plus forte généralement durant les mois froids d'hiver et plus faible au cours des mois chauds d'été.

De façon générale, les conditions et les changements en matière d'offre sur le marché dans une telle conjoncture n'ont pas d'incidence considérable sur nos activités commerciales, car la quasi-totalité de notre production fait l'objet de contrats.

### Flux de trésorerie contractuels

Presque toutes nos centrales éoliennes, hydroélectriques, solaires et au gaz naturel font l'objet de contrats pour la vente d'électricité qu'elles produisent. La plupart des centrales éoliennes et hydroélectriques situées en Alberta sont visées par des CAÉ à long terme conclus avec TransAlta. Les autres centrales éoliennes et hydroélectriques font l'objet de contrats conclus avec des entités gouvernementales ou avec d'autres clients des secteurs privé et public. La centrale de cogénération alimentée au gaz de Sarnia fait l'objet de contrats pour fournir de la vapeur et de l'électricité à des utilisateurs commerciaux dans divers secteurs, le reste de la production étant vendue sur le marché de l'Ontario par l'intermédiaire de la SIERE. Les centrales australiennes alimentées au gaz naturel font principalement l'objet de contrats conclus avec des sociétés minières établies en Australie-Occidentale et Horizon Power, une société d'État de services publics.

En plus des CAÉ, nous avons conclu des contrats à long terme et à court terme afin de vendre les attributs environnementaux de nos centrales éoliennes et hydroélectriques qui ne vendent pas ces attributs combinés à l'électricité vendue en vertu de contrats à long terme. Ces attributs environnementaux sont vendus à diverses contreparties, qu'il s'agisse d'entités gouvernementales ou d'utilisateurs commerciaux, ou sont utilisés à l'interne pour satisfaire aux obligations réglementaires de TransAlta.

## Réglementation et législation environnementale

### Législation environnementale

Nous sommes soumis aux lois, réglementations et directives environnementales fédérales, provinciales, étatiques et locales concernant la production et le transport de l'énergie électrique et thermique. Nous demeurons engagés à nous conformer aux exigences législatives et réglementaires afin de réduire au minimum l'incidence de nos activités sur l'environnement. Nous collaborons avec les gouvernements et le public pour élaborer des cadres de travail appropriés pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable. Se reporter également à la rubrique «Gestion du risque – Facteurs de risque» du présent rapport de gestion.

### Gouvernement du Canada

#### Plan climatique fédéral

En avril 2021, le gouvernement du Canada a annoncé une révision de la cible de réduction des gaz à effet de serre («GES») par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, la faisant passer de 40 % à 45 %.

En mars 2022, le ministère Environnement et Changement climatique Canada («ECCC») du gouvernement du Canada a publié un document de travail sur une proposition de Règlement sur l'électricité propre («REP») visant à rendre le secteur canadien de l'électricité carboneutre d'ici 2035. ECCC poursuit son travail sur cette proposition et prévoit publier un projet de règlement au cours du premier semestre de 2023.

Nous continuerons à collaborer activement avec le gouvernement fédéral en vue de comprendre les répercussions de ces politiques et initiatives sur nos activités afin de gérer les risques et de cerner les possibilités.

### Tarification fédérale du carbone relativement aux émissions de GES

Le 21 juin 2018, la loi fédérale canadienne intitulée *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* («LTPGES») est entrée en vigueur. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral a instauré un prix national sur les émissions de GES. Des modifications à l'annexe 4 de la LTPGES ont été apportées en octobre 2022. Ces modifications visaient à harmoniser la redevance pour émissions des installations avec la trajectoire de prix de la pollution par le carbone révisée du gouvernement, soit 65 \$ par tonne de CO<sub>2</sub> en 2023, avec des augmentations de 15 \$ par année pour atteindre 170 \$ par tonne d'ici 2030.

### Alberta

#### Règlement applicable aux grands émetteurs de gaz à effet de serre

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le gouvernement de l'Alberta a remplacé le règlement précédent intitulé *Carbon Competitiveness Incentive Regulation* par le TIER.

Les installations dont les émissions dépassent le seuil de référence se conforment au TIER de l'une des façons suivantes : i) en versant un montant au fonds TIER (fonds contrôlé par le gouvernement qui investit dans la réduction des émissions dans la province) au prix actuel du carbone; ii) en réalisant des réductions des émissions à leur installation; iii) en versant les CRE de leurs autres installations; ou iv) en versant des crédits compensatoires d'émissions.

Le 15 décembre 2022, des modifications au TIER et à l'*Administrative Penalty Regulation* ont été annoncées par suite de l'approbation du gouvernement fédéral. Parmi les modifications apportées au TIER, mentionnons :

- Grille de tarification du fonds TIER par arrêté ministériel pour la période de 2023 à 2030 commençant à 65 \$/tonne d'éq. CO<sub>2</sub> en 2023, et augmentant de 15 \$/tonne d'éq. CO<sub>2</sub> par année jusqu'à 170 \$/tonne d'éq. CO<sub>2</sub> en 2030.
- Resserrement des niveaux de référence – À partir de 2023, un taux de resserrement annuel de 2 % s'appliquera au niveau de référence de haut rendement pour la production d'électricité, qui passera de 0,3700 tonne d'éq. CO<sub>2</sub> par MWh en 2022 à 0,3108 tonne d'éq. CO<sub>2</sub> par MWh en 2030.
- Limite d'utilisation de crédits – La limite d'utilisation de crédits a été fixée à 60 % en 2023, à 70 % en 2024, à 80 % en 2025 et à 90 % en 2026 et au-delà.
- Expiration des crédits – Les crédits de rendement en matière d'émissions et les crédits compensatoires d'émissions ont été modifiés pour expirer respectivement après cinq et six ans, au lieu de huit et neuf ans.
- Période de comptabilisation de crédits des projets – 10 années consécutives pour les projets amorcés à compter de 2023 avec possibilité de prolongation de cinq ans si le promoteur du projet est en mesure d'en démontrer le besoin financier; les projets amorcés avant 2023 continueront à bénéficier de la période de comptabilisation de huit ans avec possibilité de prolongation de cinq ans.
- Expiration et révision – Le TIER restera en vigueur jusqu'en 2030, et sera révisé au plus tard le 31 décembre 2026.

Ces modifications entraîneront une diminution des crédits d'émissions pour les nouveaux projets d'énergie renouvelable, mais, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de la demande visant les crédits des installations d'énergie renouvelable de TransAlta.

### Ontario

#### Règlement applicable aux grands émetteurs de gaz à effet de serre

En décembre 2022, l'Ontario a annoncé des modifications aux NRE qui ont été approuvées par le gouvernement fédéral. Deux modifications relatives à l'électricité auront une incidence sur la centrale de cogénération de la société en Ontario :

- Modification de la norme de rendement pour la production d'électricité, qui passe de 0,37 t/MWh à 0,31 t/MWh à partir de 2023, puis restera inchangé jusqu'en 2030;
- Utilisation, par les unités de cogénération, de normes de rendement distinctes pour l'électricité et la chaleur afin d'assurer des conditions de concurrence équitables pour tous les producteurs d'électricité en application des NRE.

La modification du traitement des normes de rendement pour les centrales de cogénération profitera à notre centrale en éliminant une ancienne norme unique relative à la cogénération qui était plus stricte que le recours à des normes distinctes pour la chaleur et l'électricité. Cette modification profitera aux clients sous contrat et au marché ontarien, mais elle contribuera à rendre la cogénération plus concurrentielle en tant que solution énergétique.

L'Ontario poursuit son travail sur la transition vers le gaz naturel et le développement d'un marché volontaire de crédits d'énergie propre. TransAlta continuera de solliciter le gouvernement concernant les initiatives politiques pertinentes visant à atténuer les risques et à cerner les possibilités.

### États-Unis

Le gouvernement des États-Unis s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de carbone. Il vise notamment à réduire les émissions à l'échelle nationale de 50 % à 52 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, ainsi qu'à rendre le réseau électrique carboneutre d'ici 2035 et l'économie nationale carboneutre d'ici 2050. Les États-Unis n'ont pas de système national de tarification du carbone, mais offrent des incitatifs fédéraux substantiels pour la production d'énergie renouvelable et de nouvelles technologies et infrastructures, y compris des dépenses d'investissement en vertu de l'*Inflation Reduction Act*.

Les politiques étatiques et régionales liées au climat et au marché influent considérablement sur le rythme de la transition énergétique aux États-Unis, et de nombreux gouvernements fonctionnent selon des normes visant les sources d'énergie renouvelable et des systèmes de tarification du carbone. Tout comme au Canada, des estimations indépendantes laissent supposer que les États-Unis devront connaître une forte croissance de la production d'énergie à zéro émission pour atteindre leurs objectifs climatiques nationaux, mais de nouveaux incitatifs fiscaux substantiels stimuleront la concurrence sur le marché.

### Australie

Après les élections fédérales de mai 2022, le gouvernement travailliste nouvellement élu a fixé des cibles nationales de réduction des émissions de GES plus ambitieuses dans le cadre de la *Climate Change Act 2022*, selon laquelle l'Australie s'engage à réduire ses émissions de 43 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et à rendre l'économie carboneutre d'ici 2050. Le gouvernement a également confirmé son intention d'accroître la production d'électricité renouvelable de sorte qu'elle représente 82 % de l'offre en électricité d'ici 2030. Le gouvernement envisage actuellement d'apporter des modifications au mécanisme de sauvegarde, mais ces modifications ne devraient pas avoir une incidence significative sur les actifs de TransAlta.

Le plan établi par le gouvernement australien pour l'atteinte des réductions nécessaires repose sur une combinaison de développement technologique et de réduction des coûts. Diverses mesures favoriseront son déploiement à grande échelle, à savoir des incitatifs et l'aménagement d'infrastructures, ainsi qu'une révision de ses mécanismes réglementaires.

Les politiques étatiques continuent de favoriser la transition vers une utilisation accrue des énergies renouvelables, de l'hydrogène et du stockage d'énergie, au détriment du charbon. TransAlta n'entrevoit pas d'incidence importante sur nos actifs australiens existants. Les politiques et le financement qui soutiennent la poursuite de la décarbonation industrielle pourraient offrir de nouvelles possibilités de croissance sur le marché australien.

## Cadre réglementaire du marché

Le risque lié à la réglementation et à la politique correspond au risque qui pourrait peser sur nos activités par suite de changements éventuels apportés aux structures de réglementation existantes et en raison de l'influence de la politique sur nos structures. Ce risque peut découler de la réglementation et de la dérégulation du marché, de la surveillance et du contrôle accrus, des changements de structure ou de conception des marchés, ou d'influences imprévues.

Nous gérons ces risques systématiquement grâce à nos groupes de conformité à la réglementation et aux lois et à notre programme de conformité, lequel fait l'objet d'un examen périodique afin d'assurer son efficacité. Nous collaborons avec les gouvernements, les organismes de réglementation, les exploitants de réseaux électriques et d'autres parties prenantes pour tenter de trouver une solution à ces questions à mesure qu'elles surviennent. Nous suivons de près les changements aux règles et à la conception du marché et nous prenons part aux processus de mobilisation des parties prenantes menés par des organismes du secteur et du gouvernement. Ces mesures ainsi que d'autres avenues nous permettent de participer activement aux débats sur la défense des droits et les politiques à différents niveaux. Ces négociations avec les parties prenantes nous ont permis de prendre part proactivement à des débats à plus long terme avec les gouvernements et des organismes de réglementation.

Les investissements à l'étranger sont exposés à des incertitudes et à des risques particuliers liés à la structure politique, sociale et économique et au régime réglementaire de chaque pays. Nous atténuons ce risque au moyen d'un financement sans recours et d'une assurance. Se reporter également à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

### Alberta

L'Alberta reste un marché axé uniquement sur l'énergie où les producteurs font des offres d'approvisionnement en électricité qui correspondent à la demande. La dynamique de l'offre et de la demande détermine les prix d'équilibre du marché. Le risque de marché lié aux actifs de la société est détenu par TransAlta aux termes d'un contrat à prix fixe entre les deux sociétés.

Le 27 avril 2022, le gouvernement de l'Alberta a déposé le projet de loi 22 intitulé *Electricity Statutes Amendment Act*, qui modifie l'*Alberta Utilities Commission Act*, l'*Electric Utilities Act* et l'*Hydro and Electric Energy Act*. Le projet de loi 22 présente une définition de la notion de stockage d'énergie et le cadre réglementaire concernant l'octroi de permis et l'approvisionnement concurrentiel pour les services publics de transport et de distribution, et interdit aux entreprises de services publics de transport et de distribution de participer au bassin énergétique au moyen des actifs de stockage d'énergie qu'elles peuvent détenir. Le projet de loi 22 autorise également l'autoapprovisionnement et les exportations illimités et indique que l'énergie issue de l'autoapprovisionnement qui n'a pas reçu la désignation de système industriel peut être assujettie à des tarifs de transport. Enfin, le projet de loi 22 précise qu'il incombe au ministre d'étoffer la réglementation afin d'améliorer la transparence à l'égard des activités de planification des entreprises de services publics de distribution. Le projet de loi 22 a reçu la sanction royale le 31 mai 2022.

### Ontario

Le marché de l'électricité de l'Ontario est un marché hybride qui comprend un marché de gros de l'électricité au comptant, ainsi que des prix réglementés pour certains consommateurs d'électricité et des contrats à long terme pour l'achat d'électricité par la SIERE. Le ministère de l'Énergie de l'Ontario aide la SIERE à définir la mixité d'électricité qu'elle doit acquérir. La SIERE a pour mandat d'entreprendre la planification à long terme du réseau d'électricité, de fournir la production d'électricité prévue dans ce plan et de gérer les contrats de production privée d'électricité. La SIERE est responsable de la gestion du marché de gros de l'Ontario et de la fiabilité du réseau d'électricité dans cette province. Le secteur de l'électricité est réglementé par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La SIERE mène actuellement une consultation sur le renouvellement du marché qui comprend des propositions de changements fondamentaux du marché de l'électricité. Il s'agit notamment de modifier le marché de l'énergie, d'améliorer l'adéquation des ressources au chapitre de l'approvisionnement, entre autres au moyen d'appels d'offres à moyen et à long terme, et d'améliorer le fonctionnement et la fiabilité du marché. La mise en œuvre des modifications du marché de l'énergie, prévue initialement en novembre 2023, a été reportée en mai 2025.



La SIERE a également fait participer activement des intervenants du marché à des appels d'offres visant des contrats d'approvisionnement à moyen et à long terme en ressources existantes arrivant en fin de contrat et en nouvelles ressources. Le 23 août 2022, la SIERE a annoncé qu'elle avait attribué des contrats de capacité à moyen terme à la centrale de cogénération de Sarnia et au parc éolien Melancthon 1. Les nouveaux contrats de capacité à moyen terme s'échelonnent du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2031. Les contrats existants de la centrale de cogénération de Sarnia et du parc éolien Melancthon 1 seront prolongés jusqu'à la date d'entrée en vigueur des nouveaux contrats. Étant donné que toutes nos unités sont presque entièrement sous contrat, nous nous attendons à ce que les changements des règles du marché aient une incidence minimale à court terme sur la société.

### **Nouveau-Brunswick et Québec**

Ces marchés de l'électricité sont des marchés intégrés verticalement ayant une capacité limitée à aménager de façon indépendante des projets d'électricité au sein du marché ou de marchés environnants. Dans tous les cas, les centrales détenues de façon indépendante sont visées par des contrats à long terme avec les services publics et ne sont pas exposées au marché de capacité marchande ou aux risques liés au prix de l'électricité.

### **Colombie-Britannique**

Le marché de l'électricité de la Colombie-Britannique est dominé par BC Hydro, société d'État intégrée verticalement. L'autre entreprise de services publics provinciale, FortisBC, est responsable d'un petit territoire de service à l'intérieur de la province. L'électricité est négociée sur d'autres marchés par l'entremise de Powerex, filiale en propriété exclusive de BC Hydro. Toutes les entreprises de services publics d'électricité sont régies par la British Columbia Utilities Commission («BCUC»).

À la fin des années 1990 et au début des années 2000, BC Hydro a établi, sous la direction du gouvernement, un marché privé de production d'énergie au moyen de plusieurs appels d'offres concurrentiels auprès des producteurs d'électricité indépendants. Au cours des dernières années, BC Hydro a cessé de faire des appels d'offres concurrentiels et de conclure des contrats avec des producteurs d'électricité indépendants et a suspendu son programme d'offres à commande (Standing Offer Program) pour les petits projets de moins de 15 MW.

BC Hydro retarde les discussions sur la renégociation d'actifs jusqu'à l'achèvement de son nouveau plan intégré des ressources («IRP», acronyme d'*Integrated Resource Plan*). Vers la fin de l'été 2021, BC Hydro a commencé son processus de consultation Clean Power 2040 afin d'alimenter l'élaboration du IRP. Le processus Clean Power 2040 vise à développer une vision à long terme du réseau d'électricité afin de respecter les objectifs en matière de changements climatiques et d'approvisionnement en énergie relatifs aux politiques et aux lois provinciales. La première série de discussions s'est terminée à la fin de 2020. BC Hydro a présenté son IRP à la BCUC en décembre 2021. Conformément à la réglementation, la BCUC mènera un processus de consultation publique officiel sur l'IRP avant de rendre sa décision à cet égard, qui devrait se tenir au deuxième semestre de 2023.

Les premiers résultats du processus Clean Power 2040 indiquent que BC Hydro sent toujours le besoin de renouveler les contrats d'achat d'électricité avec les producteurs d'électricité indépendants existants comme la centrale hydroélectrique de Pingston appartenant à la société.

### **Marché de gros de l'électricité aux États-Unis**

La *Federal Power Act* donne à la Federal Energy Regulatory Commission («FERC») des États-Unis la compétence de fixer les tarifs des services publics engagés dans la vente en gros d'électricité et le transport de l'électricité dans le commerce interétatique. La FERC supervise la structure du marché pour toutes les règles du marché organisé et les ventes en gros des producteurs, et ces décisions peuvent avoir une incidence sur les prix de l'électricité. Dans les États sans marché organisé, la commission locale des services publics réglemente les services publics intégrés verticalement qui détiennent et exploitent les infrastructures de transport, de distribution et de production. Tous les parcs éoliens de TransAlta Renewables sont visés par des contrats d'enlèvement à long terme, ce qui réduit l'exposition aux changements dans la conception du marché et les cadres réglementaires pendant la durée du contrat.

Les parcs éoliens Lakeswind, d'Antrim et Big Level sont situés dans des marchés organisés exploités par des gestionnaires de réseau de transport régional ou des sociétés d'exploitation de réseau indépendantes actifs sur des marchés d'énergie, de capacité et de services auxiliaires. Ces actifs éoliens font l'objet de contrats à long terme, si bien que nous nous attendons à ce que les changements de règles du marché aient une incidence minimale sur les produits des activités ordinaires de la société. Les parcs éoliens d'Antrim et Big Level offrent une capacité sur les marchés de capacité ISO de la Nouvelle-Angleterre et PJM (Pennsylvania, Jersey, Maryland Power Pool), respectivement. Antrim a une obligation de fourniture de capacité à long terme, de sorte que les modifications apportées aux enchères sur le marché des capacités n'ont pas d'incidence à court terme sur les produits des activités ordinaires. La capacité de Big Level a été attribuée au client; il n'y a donc des exigences qu'à l'égard de l'offre et aucune incidence sur les produits des activités ordinaires tirés des contrats.

Le parc éolien du Wyoming n'est pas situé dans un marché intégré, mais il est admissible en tant que producteur de gros exonéré («Exempt Wholesale Generator») en vertu de la *Federal Power Act* et il n'est pas réglementé par la commission des services publics locale. Il a aussi conclu un contrat à long terme qui minimise l'incidence des changements du marché sur les produits des activités ordinaires de la société.

Les installations solaires du Massachusetts sont situées dans un marché organisé et le portefeuille comprend des installations de distribution raccordées au réseau visées par des contrats de facturation nette réglementés par la commission des services publics de l'État. L'électricité qu'elles produisent n'est pas directement offerte sur le marché de gros ISO de la Nouvelle-Angleterre. Par conséquent, les changements du marché n'ont pas d'incidence sur les produits des activités ordinaires.

## Questions environnementales, sociales et de gouvernance

La société accorde une grande priorité à la gestion et à la performance en matière d'ESG ou de développement durable. TransAlta publie des rapports sur le développement durable depuis plus de 25 ans et l'exercice 2022 marque la huitième année de publication par TransAlta d'un rapport intégrant l'information financière et l'information en matière de développement durable. TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation. Par conséquent, la société bénéficie des pratiques bien établies de TransAlta en matière de développement durable. Il s'agit de notre quatrième exercice de production de rapports sur les incidences environnementales et sociales relativement à l'exposition de la société par rapport à TransAlta.

Les principaux éléments de l'analyse suivante se fondent sur notre évaluation de l'importance relative du développement durable. Afin d'éclairer la discussion et de fournir un contexte sur la manière dont les questions ESG influent sur nos activités, nous orientons notre contenu selon des critères clés des principaux cadres de présentation de l'information sur les questions ESG, notamment ceux du Global Reporting Initiative, du Sustainability Accounting Standards Board («SASB») et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques («GIFCC»). Les données sur les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 suivent les normes de comptabilité et de présentation de l'information du Protocole des GES. Nous restons au fait de l'évolution des normes d'information sur le développement durable afin d'évaluer l'information qui sera communiquée dans les prochains rapports, notamment les normes du conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board) et du groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

En 2022, la société a été inscrite par Corporate Knights et As You Sow sur la liste Clean200 mondiale des sociétés ouvertes reconnues pour montrer l'exemple en mettant en œuvre des solutions favorisant la transition vers un avenir énergétique propre.

### Stratégie de développement durable

Le développement durable est une valeur fondamentale de la société. La société a été créée pour servir de véhicule d'investissement afin, entre autres, de poursuivre et de tirer parti des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de l'électricité propre. Nos actifs se composent à la fois de centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel. Le gaz naturel joue un rôle important dans le secteur de l'électricité en tant que combustible de transition, fournissant une production de base pouvant être répartie et à faible émission pour répondre à la demande du réseau et permettre la production d'énergie renouvelable intermittente à mesure que les énergies renouvelables prolifèrent et que de nouvelles technologies sont commercialisées. L'accent que nous mettons sur la production d'électricité propre favorise également l'atténuation d'éventuelles dispositions réglementaires défavorables en réponse à la réglementation environnementale émergente, y compris, mais sans s'y limiter, un coût réglementé du carbone. En 2021, la filiale en propriété exclusive indirecte de la société, Windrise Wind LP, a obtenu un financement de 173 millions de dollars sous forme d'obligations vertes, ce qui démontre notre engagement à répondre aux besoins de nos clients en matière d'électricité propre.

### Risque environnemental et social et importance relative

Nous considérons qu'un facteur de développement durable est important s'il peut avoir une incidence significative sur notre capacité à créer de la valeur. Notre programme de gestion des risques d'entreprise est conçu pour aider la société à concentrer ses efforts sur les principaux risques d'entreprise, selon l'horizon prévisionnel, qui pourraient avoir d'importantes répercussions sur la réussite de sa stratégie, notamment ses objectifs de développement durable. Nos principaux facteurs de risque environnementaux comprennent les conditions météorologiques, les catastrophes environnementales, les changements climatiques, l'exposition aux éléments, le risque lié à la conformité aux règles environnementales (en ce qui concerne la biodiversité, l'utilisation des terrains, les GES, les émissions atmosphériques, l'utilisation de l'eau, les déchets, etc.) et les réglementations environnementales actuelle et émergente. Nos principaux facteurs de risque social comprennent la santé et la sécurité publiques, la santé et la sécurité des employés et des entrepreneurs, les collectivités locales, le recrutement et la fidélisation des employés, la gestion de la réputation et les relations avec les Autochtones et les parties prenantes.

Des informations supplémentaires sur nos facteurs de risque figurent dans la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

## Risque environnemental

Voici un aperçu général des principaux facteurs de risque environnemental auxquels est exposée la société :

- Nos installations de production d'énergie et leurs activités sont exposées à des dommages éventuels et à des pertes partielles ou totales, résultant de catastrophes environnementales (par exemple, inondations, vents violents, incendies et tremblements de terre), de pannes de matériel et d'autres événements indépendants de notre volonté. Les changements climatiques peuvent accroître la fréquence et la gravité de ces phénomènes météorologiques extrêmes.
- Nos activités sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités. Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées et la limitation du bruit. Les modifications apportées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur notre stratégie, notre situation financière et nos résultats, car elles pourraient donner lieu à une réduction du cycle de vie des installations de production, à des coûts additionnels liés à la production d'électricité, à des dépenses d'investissement supplémentaires pour réduire les émissions ou à des investissements dans des crédits compensatoires.

Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les facteurs de risque auxquels est exposée la société. Se reporter également à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle.

## Risque social

Voici un aperçu général des principaux facteurs de risque social auxquels est exposée la société :

- Nous dépendons de certains partenaires, notamment TransAlta, qui peuvent avoir des intérêts ou des objectifs qui entrent en conflit avec les nôtres et ces différences pourraient avoir un impact négatif sur nous.
- Nous sommes dépendants de l'accès aux pièces et au matériel de certains fournisseurs clés et nous pourrions être pénalisés si ces relations ne sont pas maintenues.
- Le secteur de la production d'électricité présente certains risques inhérents liés à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement qui pourraient nous forcer à engager des dépenses imprévues ou nous imposer des amendes, des pénalités ou d'autres conséquences importantes pour notre entreprise et nos activités.
- TransAlta gère et exploite nos installations et si ces dernières ne parviennent pas à attirer et à retenir des membres du personnel clés, nous pourrions en subir des conséquences importantes et défavorables. La perte de ces membres du personnel ou l'incapacité d'attirer, de former, de retenir et de motiver des dirigeants et d'autres membres du personnel compétents pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités.

Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion et à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle pour plus de précisions sur tous nos facteurs de risque.

## Gestion et rendement en matière de changements climatiques

Nous reconnaissons l'incidence des changements climatiques sur la société et nos activités à l'heure actuelle et dans l'avenir. Notre rapport sur les changements climatiques est fondé sur les recommandations du GIFCC. Ce cadre permet d'éclairer la discussion et de fournir un contexte sur la manière dont les changements climatiques influent sur nos activités.

### Changements climatiques – Gouvernance

Les lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil stipulent qu'il est de la responsabilité du conseil, directement ou par l'entremise de son comité d'audit et de nomination, d'évaluer l'efficacité des programmes et des initiatives qui appuient les politiques et les programmes de la société en matière de changements climatiques. Il lui incombe notamment d'évaluer les risques matériels et les risques de transition associés aux changements climatiques. TransAlta offre également des services de gestion, d'exploitation et d'administration à la société en vertu de la convention de services de gestion, laquelle comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

## Changements climatiques – Stratégie

L'élaboration et l'amélioration continue de notre stratégie en matière de changements climatiques sont fondées sur notre évaluation des risques et des possibilités liés aux changements climatiques et sur la stratégie de croissance de la société visant à mettre au point ou à acquérir des solutions de production d'énergie renouvelable et de production hybride centrées sur le client et d'autres infrastructures. Nous restons engagés à tracer une voie de la résilience dans un monde de décarbonation afin d'appuyer les objectifs proposés en vertu de l'Accord de Paris et ceux qui ont été adoptés lors des réunions internationales qui ont suivi.

Nos clients s'appuient de plus en plus sur l'électricité propre et les attributs environnementaux pour gérer leurs risques liés aux questions ESG; par conséquent, nous croyons qu'il est avantageux de faire croître nos activités de production d'énergie propre pour soutenir les objectifs de développement durable de nos clients. Nos actifs comprennent à la fois des actifs d'énergie renouvelable et des actifs alimentés au gaz naturel. Le gaz naturel est un combustible à faible émission qui joue un rôle important dans le secteur de l'électricité en fournissant une production de base et de pointe à faible émission pour répondre à la demande du réseau et la production d'énergie renouvelable intermittente.

Pour contrer les difficultés liées à l'intermittence de l'énergie renouvelable, TransAlta continue d'investir dans le stockage par batteries. En 2020, nous avons mis en service le projet de stockage par batteries WindCharger, le premier du genre en Alberta qui stocke l'énergie produite par l'unité 2 de notre parc éolien Summerview et la décharge dans le réseau électrique de l'Alberta advenant des pénuries d'approvisionnement. En outre, en 2021, nous avons convenu de fournir à BHP Nickel West de l'électricité solaire renouvelable au moyen d'un système de stockage d'énergie par batteries grâce à la construction du projet d'énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields, en Australie-Occidentale. Les travaux de construction ont commencé en 2022 et devraient se terminer au début de 2023. Ce projet aidera BHP à réaliser ses objectifs de réduction des émissions et à produire du nickel de façon durable et à faible teneur en carbone pour ses clients. Le projet d'énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields, dont la date de mise en service est prévue au début de 2023, devrait réduire les émissions de GES de portée 2 (liées à l'électricité) de BHP de 540 000 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> au cours des dix premières années d'exploitation. En 2022, la société a conclu avec BHP une entente visant l'expansion du réseau de transport à Mount Keith afin de soutenir les activités d'exploitation de BHP dans le nord de la région de Goldfields.

Se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Nous contribuons également aux objectifs de développement durable de nos clients par l'intermédiaire du marché des attributs environnementaux. Les attributs environnementaux que nous générons comprennent les crédits compensatoires de carbone, les crédits d'énergie renouvelable et les crédits compensatoires d'émissions. Nos clients peuvent utiliser les attributs environnementaux pour réduire les coûts de conformité liés aux politiques sur le carbone ou aux normes en matière de portefeuilles renouvelables. En outre, les attributs environnementaux peuvent aider à atteindre les objectifs volontaires de développement durable ou de réduction du carbone des entreprises.

## Changements climatiques – Gestion du risque

Nos risques climatiques sont divisés en deux grandes catégories selon les lignes directrices du GIFCC, soit : i) les risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, et ii) les risques liés aux impacts physiques des changements climatiques.

### 1. Risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone

#### Risques politiques et juridiques

Les modifications de la législation environnementale actuelle ont, et continueront d'avoir, des répercussions sur nos activités et notre entreprise au Canada, aux États-Unis et en Australie.

Pour une évaluation plus détaillée des risques politiques et des risques liés à la réglementation, se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

## Canada

Le gouvernement du Canada s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de carbone. Il vise notamment à réduire les émissions à l'échelle nationale de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, ainsi qu'à rendre le réseau électrique carboneutre d'ici 2035, et l'économie nationale, d'ici 2050. Le gouvernement prévoit utiliser plusieurs stratégies pour atteindre ses cibles d'émissions, y compris la tarification du carbone, la réglementation du rendement à l'égard des émissions, le financement de la transition énergétique du secteur industriel, une Norme sur les combustibles propres et des incitatifs pour les consommateurs.

Les gouvernements provinciaux du Canada exercent une autorité considérable sur leur secteur de l'électricité et jouent un rôle important dans l'établissement de politiques de tarification du carbone et de normes de rendement à l'égard des émissions, et dans l'élaboration et l'exploitation de leurs propres programmes de financement et d'incitatifs. Les négociations concernant l'harmonisation des politiques de tarification du carbone, des programmes de financement et des normes réglementaires nécessiteront probablement des efforts considérables de la part des gouvernements fédéral et provinciaux et pourraient donner lieu à des tensions et à des discordances.

### Risques

- La hausse des prix du carbone et la réglementation du rendement à l'égard des émissions pourraient avoir une incidence sur les activités de cogénération de la société en Ontario, les gouvernements mettant en place des politiques plus rigoureuses afin d'atteindre les cibles de 2030, de 2035 et de 2050.
- La hausse du financement public à l'appui de la transition énergétique du secteur industriel pourrait créer des incitatifs hors marché favorables à la production concurrente.
- Les incitatifs réglementaires, y compris les crédits visant la réduction des émissions, pourraient créer des incitatifs hors marché favorables à la production concurrente.
- Le manque de coordination fédérale-provinciale quant aux politiques et à la réglementation en matière de climat pourrait être une source d'incertitude à l'égard des investissements.

### Possibilités

- Des estimations indépendantes laissent supposer que le Canada devra au moins doubler sa production actuelle d'électricité non émettrice pour atteindre ses cibles climatiques, ce qui laisse sous-entendre un haut degré d'harmonisation des politiques avec les plans de croissance de la société et le plan de croissance de l'électricité propre de TransAlta.
- Le financement octroyé par le gouvernement pour les technologies novatrices destinées à réduire les émissions du secteur de l'électricité donne à la société la possibilité d'obtenir du soutien en matière de nouvelles technologies non rentables dans ses projets, ce qui lui permettra d'augmenter sa production d'énergie propre ainsi que le nombre de ses installations de stockage d'énergie.
- Le soutien gouvernemental pour l'électrification du secteur industriel et les mandats visant la mise en place de mesures incitatives à l'intention des consommateurs pour favoriser l'électrification, notamment pour l'acquisition de véhicules électriques, feront croître la charge d'électricité au fil du temps et créeront de nouvelles possibilités de contrats de production d'énergie propre.

### Mesures prises par la direction

- Le rythme de croissance de l'électricité propre de la société permettra de réduire l'exposition proportionnelle de la société aux risques liés aux décisions politiques et réglementaires potentielles qui pourraient se répercuter négativement sur la production d'énergie au gaz naturel.
- Nous misons sur la construction et l'acquisition d'actifs visés par des contrats qui offrent une certitude à long terme relativement aux produits des activités ordinaires et qui sont admissibles aux programmes d'incitatifs du gouvernement. TransAlta évalue activement la législation fiscale et les programmes fiscaux en matière d'énergies renouvelables du gouvernement pour maximiser, dans la mesure du possible, l'accès à des incitatifs pour la mise en œuvre de projets.
- La croissance de notre production d'électricité propre visée par des contrats permettra de réduire l'exposition proportionnelle de la société aux risques liés aux décisions politiques et réglementaires potentielles qui pourraient se répercuter négativement sur la production d'énergie au gaz naturel.
- TransAlta collabore activement avec les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens pour guider et influencer l'élaboration de politiques pour veiller à ce que son portefeuille d'actifs de production continue de servir ses clients alors que le pays entreprend une transition énergétique plus vaste.

- Nos centrales alimentées au gaz naturel sont exploitées sous contrat, ce qui réduit l'exposition à l'évolution de la tarification du carbone.
- Nous nous employons activement, directement et par l'entremise d'associations dans le secteur, à encourager les gouvernements à uniformiser leurs programmes de financement et de crédit afin que tous les nouveaux projets puissent obtenir du financement et des incitatifs gouvernementaux de manière équitable.
- TransAlta entretient le dialogue avec tous les gouvernements canadiens pertinents afin d'encourager l'harmonisation des politiques concernant la tarification du carbone et les programmes de réglementation et de financement pour atteindre le plus haut degré de certitude possible au chapitre des investissements.

### États-Unis

Le gouvernement des États-Unis s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de carbone. Il vise notamment à réduire les émissions à l'échelle nationale de 50 % à 52 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, ainsi qu'à rendre le réseau électrique carboneutre d'ici 2035, et l'économie nationale, d'ici 2050. Les États-Unis n'ont pas de système national de tarification du carbone, mais offrent des incitatifs fédéraux pour la production d'énergie renouvelable et pour le stockage d'énergie.

Les politiques étatiques et régionales liées au climat et au marché influent considérablement sur le rythme de la transition énergétique aux États-Unis, et de nombreux gouvernements fonctionnent selon des normes visant les sources d'énergie renouvelable et des systèmes de tarification du carbone. Tout comme au Canada, des estimations indépendantes laissent supposer que les États-Unis devront connaître une forte croissance de la production d'énergie à zéro émission pour atteindre leurs objectifs climatiques nationaux.

#### Risques

- La mise en place de nouveaux incitatifs fédéraux importants pour la production d'énergie propre pourrait intensifier la concurrence dans le domaine de l'énergie propre.

#### Possibilités

- L'atteinte des objectifs climatiques des États-Unis requiert une croissance continue de la production d'électricité à zéro émission. Les plans de croissance de la société et le plan de croissance de l'électricité propre de TransAlta sont axés sur l'offre d'électricité renouvelable aux clients sous contrat conformément aux cibles fédérales et étatiques, le cas échéant.
- Les programmes d'incitatifs fiscaux américains offrent un important soutien aux nouveaux projets d'énergie renouvelable, faisant des États-Unis un marché en croissance intéressant.

#### Mesures prises par la direction

- Les plans de croissance de la société visent à construire et à acquérir des actifs visés par des contrats qui offrent une certitude à long terme relativement aux produits des activités ordinaires et qui sont admissibles aux programmes d'incitatifs du gouvernement.
- La société évalue activement la législation fiscale et les programmes fiscaux en matière d'énergies renouvelables du gouvernement pour maximiser, dans la mesure du possible, l'accès à des incitatifs pour la mise en œuvre de projets.

### Australie

Le gouvernement de l'Australie a un objectif de réduction des émissions de carbone à l'échelle nationale de 43 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et vise l'atteinte d'une économie nationale carboneutre d'ici 2050. Le gouvernement envisage d'apporter des modifications au mécanisme de sauvegarde, mais ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les actifs de TransAlta. Les gouvernements des États australiens se sont tous fixé des objectifs de zéro émission nette et un certain nombre d'États ont des cibles provisoires pour 2030 et 2040. Ces politiques étatiques font croître la demande pour l'électricité à zéro émission et le stockage d'énergie.

#### Risques

- Nos actifs de gaz naturel australiens pourraient être exposés à des risques politiques en raison de changements dans les politiques gouvernementales, mais demeurent bien positionnés pour les atténuer (se reporter à la rubrique «Mesures prises par la direction» ci-dessous).

### Possibilités

- Les plans de croissance de la société et le plan de croissance de l'électricité propre de TransAlta visent à construire de nouveaux actifs de production d'énergie propre en Australie et dans d'autres marchés. Les politiques et les programmes de financement du gouvernement sont généralement favorables aux types de projets envisagés dans la stratégie de TransAlta.
- La forte demande des entreprises pour des solutions d'énergie propre dans les secteurs des ressources naturelles en Australie présente pour TransAlta une occasion de tirer parti de son expertise afin d'aider les clients à atteindre leurs objectifs de décarbonation.

### Mesures prises par la direction

- Dans le cadre des plans de croissance de la société et du plan de croissance de l'électricité propre de TransAlta, la société continue d'offrir des solutions d'énergie propre à ses clients du secteur des ressources naturelles en Australie-Occidentale. Grâce à notre portefeuille croissant de technologies, notamment la production d'énergies renouvelables et le stockage d'énergie, nous offrons à nos clients des solutions visées par des contrats axés sur les besoins en matière d'énergie fiable et durable.
- TransAlta continue également d'examiner les possibilités d'augmenter sa capacité de production d'énergie propre conformément aux objectifs climatiques nationaux et étatiques de l'Australie.
- Les actifs de la société font principalement l'objet de contrats assortis de dispositions de transfert des coûts de conformité liés au carbone et desservent des charges industrielles éloignées. Par conséquent, la société est exposée à des risques politiques moindres.

### Risques liés à la technologie

Les changements liés à la technologie qui appuient la transition vers une économie à faible émission de carbone présentent à la fois des risques et des possibilités. Nous évaluons les répercussions existantes et émergentes de la technologie à l'aide de notre équipe axée sur les technologies et de notre processus de gestion des risques d'entreprise. Les risques et possibilités liés à la technologie comprennent notamment les modifications des infrastructures (transition vers la production d'énergie décentralisée et abandon des infrastructures et des projets de production d'électricité à grande échelle) et la numérisation combinées à une adoption plus répandue de mesures d'efficacité énergétique (réduction de l'utilisation de notre produit final). Le stockage par batteries à des prix concurrentiels favorisera une plus grande adoption des énergies renouvelables et le passage à un modèle de production d'énergie décentralisée. En 2020, nous avons achevé notre premier projet de stockage par batteries (10 MW) dans l'un de nos parcs éoliens du sud de l'Alberta. En 2021, nous avons convenu de fournir de l'électricité au moyen d'un système hybride d'énergie solaire et de stockage par batteries (48 MW) en Australie-Occidentale. Les travaux de construction ont commencé en 2022 et devraient se terminer au début de 2023. Nos équipes adoptent continuellement une technologie améliorée, ce qui nous permet de protéger la valeur pour les actionnaires et de maintenir la distribution d'une électricité fiable et abordable. Nous continuerons de surveiller les nouvelles technologies, telles que le stockage d'énergie, l'hydrogène et les CUSC en vue d'un déploiement futur.

### Risques liés au marché

Nos principaux risques liés au marché sont associés à nos actifs de gaz naturel. L'augmentation des coûts d'approvisionnement en gaz naturel en raison, notamment, de l'évolution de la tarification du carbone pourrait avoir une incidence sur nos coûts d'exploitation futurs ou notre capacité à conclure des contrats visant ces actifs. Nous surveillons activement les risques de marché à l'aide de nos équipes axées sur la commercialisation de l'énergie et l'optimisation des actifs et dans le cadre de notre processus de gestion des risques d'entreprise. Le siège social de TransAlta applique des tarifs sur le carbone propre à chaque région. Les tarifs actuels et prévus sont utilisés comme mécanisme pour gérer les risques futurs liés aux incertitudes du marché du carbone. Cette information est acheminée à l'échelle des unités fonctionnelles pour plus d'intégration. Les possibilités et les risques liés aux changements climatiques relevés et à la tarification du carbone sont pris en compte dans les processus annuels de prévisions de moyen à long terme de TransAlta. Nous tirons un profit économique des attributs environnementaux (comme les crédits compensatoires de carbone et les crédits d'énergie renouvelable) et grâce à la fonction d'échange de quotas d'émission de TransAlta, qui cherche à marchandiser le carbone et à en tirer profit. Pour gérer simultanément nos risques et tirer parti des possibilités du marché, nous continuons d'exploiter nos centrales hydroélectriques, parcs éoliens et installations solaires, et nous investissons en vue d'élargir notre portefeuille d'énergie renouvelable.



## Risques liés à la réputation

Les incidences négatives sur notre réputation, y compris la perte de produits des activités ordinaires et la diminution de la clientèle, sont évaluées dans le cadre de notre processus de gestion des risques d'entreprise. Pour suivre les tendances de consommation qui évoluent en faveur de l'électricité renouvelable et propre, nous investissons dans une gamme diversifiée d'actifs de production d'énergie renouvelable et optimisons notre portefeuille de centrales alimentées au gaz. Nous continuons de surveiller et de gérer activement les risques liés à la réputation en fournissant des solutions d'énergie renouvelable tout en maintenant des prix concurrentiels et en faisant preuve de fiabilité.

## 2. Risques matériels liés aux changements climatiques

### Risques matériels élevés

Nous continuons d'évaluer l'incidence éventuelle de répercussions graves des changements climatiques sur nos activités. Nos centrales, nos projets de construction et nos activités sont exposés à des interruptions potentielles ou à des pertes résultant de catastrophes environnementales (p. ex., les inondations, les vents forts, les feux de forêt, les tempêtes de verglas, les tremblements de terre, les tornades et les cyclones). Un événement marquant attribuable aux changements climatiques pourrait nous empêcher de produire et de vendre de l'électricité pendant une période prolongée. Par conséquent, nous nous efforçons d'atténuer les effets futurs grâce à des solutions d'adaptation aux changements climatiques.

Par exemple, notre centrale alimentée au gaz de South Hedland, en Australie, a été construite en prévision de l'adaptation au climat. Nous avons conçu la centrale pour qu'elle résiste aux cyclones de catégorie 5 (la catégorie de cyclone la plus élevée). Nous avons atténué le risque d'inondation dans la région en construisant la centrale au-dessus du niveau normal d'inondation. En 2019, un cyclone de catégorie 4 a frappé cette centrale, mais les activités n'ont pas été touchées. Nous avons pu continuer à produire de l'électricité pendant la tempête, malgré les inondations généralisées et la fermeture du port voisin.

### Risques matériels chroniques

Nous enquêtons constamment sur les impacts physiques des changements à long terme du régime climatique sur nos actifs d'exploitation et nous efforçons d'intégrer la modélisation climatique dans notre planification à long terme. Par exemple, les fluctuations des débits d'eau ou des configurations des vents pourraient influencer sur nos activités de production d'énergie hydroélectrique et d'énergie éolienne et sur les produits des activités ordinaires connexes.

### Changements climatiques : mesures et cibles

Nos émissions de GES sont calculées selon des méthodes différentes en fonction des technologies de mesure disponibles dans nos installations. Les données sur les émissions de portée 1 et de portée 2 ont été alignées sur la méthodologie «Définition des périmètres organisationnels : approche fondée sur le pourcentage de participation» énoncée dans le Protocole des GES : norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise mise au point par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development. Nous fournissons l'information sur les émissions sur la base de notre pourcentage de participation, et par conséquent, nous indiquons le pourcentage d'émissions en fonction du pourcentage de capitaux propres que nous détenons dans une installation en particulier.

Selon le Protocole des GES : norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, les émissions de GES d'une société sont réparties entre trois portées. Les émissions de portée 1 sont des émissions directes qui émanent de sources que la société possède ou contrôle. Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes découlant de la production d'énergie achetée. Les émissions de portée 3 sont toutes des émissions indirectes (non comprises dans les émissions de portée 1 ou de portée 2) qui sont liées à la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions en aval et en amont.

Toutes nos émissions de portée 1 (100 %) sont déclarées aux organismes de réglementation nationaux imposant la déclaration des émissions du pays dans lequel nous exerçons nos activités, y compris : l'Australie (National Greenhouse and Energy Reporting), le Canada (Programme de déclaration des gaz à effet de serre, Inventaire national des rejets de polluants) et les États-Unis (Environmental Protection Agency).

Nous réalisons l'inventaire des GES de la société en utilisant les calculs de GES de nos secteurs d'activité. Par conséquent, les facteurs d'émission et le potentiel de réchauffement planétaire utilisés dans les calculs de GES peuvent varier en raison de différences dans les directives de conformité régionales. Le Clean Energy Regulator d'Australie a modifié le potentiel de réchauffement planétaire en août 2020. Ainsi, le potentiel de réchauffement planétaire utilisé dans le calcul de nos émissions de GES en Australie diffère de celui utilisé pour le reste de nos installations. L'application du potentiel de réchauffement planétaire harmonisé à l'ensemble de nos installations entraînerait une variation mineure à nos totaux globaux de GES calculés.

Nous n'avons actuellement aucun objectif de réduction des GES à long terme établi en raison de la faible exposition actuelle de nos activités aux émissions de GES.

En 2022, le CDP (le réseau mondial d'information sur les conséquences environnementales, anciennement appelé Carbon Disclosure Project) a accordé la note A- aux pratiques en matière de changements climatiques de TransAlta, ce qui nous classe au-dessus de la note moyenne régionale en Amérique du Nord (note C) et de la moyenne du secteur de la production d'énergie thermique (note B).

### Informations sur les émissions de GES

Les tableaux suivants présentent nos émissions de GES ventilées par portée et par pays, en millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>. Certains totaux ne correspondent pas à la somme indiquée, les émissions présentées ayant été arrondies. Les zéros (0,0) indiquent des valeurs tronquées.

Émissions de GES par portée	2022	2021	2020
Portée 1 (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	2,2	2,1	2,0
Portée 2 (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	0,0	0,0	0,0
<b>Total des émissions de GES provenant des activités d'exploitation (en millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
Intensité des émissions de GES de toutes les centrales (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /MWh)	0,18	0,29	0,27
Émissions de GES par pays	2022	2021	2020
Australie (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	0,9	0,9	1,0
Canada (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	1,1	1,1	1,0
États-Unis (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	0,1	0,1	0,0
<b>Total des émissions de GES (en millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>

Notre exposition aux émissions de GES en 2022 a été de 2,2 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> (2,1 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> en 2021). Nos huit centrales alimentées au gaz ont été responsables de la majorité de nos émissions de GES. Les émissions de GES de notre portefeuille d'énergie renouvelable sont mineures. La plus grande partie de nos émissions de GES sont des émissions de portée 1. Notre production à partir d'énergies renouvelables en 2022 a compensé l'équivalent d'environ 1,7 million de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>. Ces compensations aident nos clients à atteindre leurs objectifs en matière d'approvisionnement en énergie renouvelable ou de réduction des GES. En 2022, notre exposition à l'intensité de carbone était de 0,18 tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh (0,29 tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh en 2021). La réduction de l'intensité de GES est due à la méthode employée pour recalculer notre production totale afin d'inclure la production de vapeur pour nos installations de cogénération au gaz. Le total de nos émissions de GES en 2020 a été révisé à 2,1 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> par rapport au total de 2,0 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> qui avait été présenté dans le rapport de gestion de 2020, en raison d'un changement aux méthodes d'arrondissement et de troncature.

Nos données sur les GES pour 2022 sont communiquées à divers organismes de réglementation tout au long de l'année à des fins de conformité régionale si bien qu'elles peuvent faire l'objet de révisions mineures au fur et à mesure que nous les examinons et en faisons rapport. Toute révision des données historiques est saisie et signalée dans la communication de l'information future. Conformément au protocole de Kyoto, les GES visés comprennent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, l'hexafluorure de soufre, le trifluorure d'azote, les hydrofluorocarbures et les perfluorocarbures. Notre exposition est limitée au dioxyde de carbone, au méthane, à l'oxyde d'azote et à une petite quantité d'hexafluorure de soufre. Toutes nos émissions de portée 1 (100 %) sont déclarées aux organismes de réglementation nationaux du pays dans lequel nous exerçons nos activités, y compris : l'Australie (National Greenhouse and Energy Reporting), le Canada (Programme de déclaration des gaz à effet de serre, Inventaire national des rejets de polluants) et les États-Unis (Environmental Protection Agency). Les facteurs d'émission et le potentiel de réchauffement planétaire utilisés dans nos calculs de GES peuvent varier en raison des différences dans les directives de conformité régionales.

## Gestion environnementale

La réduction de l'incidence environnementale de nos activités comporte des avantages non seulement pour nos résultats d'exploitation et nos résultats financiers, mais également pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous cherchons à améliorer continuellement les nombreuses mesures du rendement comme les émissions de GES, la sécurité et les effets sur le sol et l'eau afin de réduire au minimum le risque environnemental et le risque lié à la conformité. Les données sur la performance environnementale suivantes sont également présentées par TransAlta dans le cadre de son rapport global sur les ESG. Il est donc important de noter que la comparaison des données sur les ESG de TransAlta et de la société donnerait lieu à un double comptage des données.

Nous nous efforçons de nous conformer à tous les règlements environnementaux touchant nos activités et nos centrales. Le respect des exigences réglementaires et des normes du système de gestion est régulièrement revu à l'aide des procédés de garantie d'exécution de TransAlta, et les résultats sont présentés chaque trimestre.

## Gouvernance environnementale

Les employés de TransAlta exploitent et entretiennent les actifs de la société en vertu de la convention de services de gestion, qui comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité auprès de la société. Nous n'incluons pas spécifiquement la surveillance environnementale dans les lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil; cependant, de manière générale, il est de la responsabilité du conseil de comprendre les principaux risques associés aux activités de la société et de veiller à ce que TransAlta recense les principaux risques et mette en œuvre les stratégies et les systèmes appropriés pour surveiller, gérer et atténuer ces risques qui comprennent les risques environnementaux. Par conséquent, le conseil surveille l'incidence des activités sur l'environnement des installations que nous possédons (y compris celles détenues au moyen de participations financières) et chaque trimestre, TransAlta rend compte au conseil des incidences environnementales, le cas échéant.

## Politique environnementale

Nous adoptons une approche proactive pour atténuer les risques environnementaux et nous pensons que cette stratégie renforcera notre position concurrentielle, étant donné que les parties prenantes et la société accordent de plus en plus d'importance à une gestion environnementale réussie. Notre nouvelle politique environnementale définit la manière dont nous intégrons la protection de la nature et de l'environnement dans la stratégie de TransAlta, dans sa politique de gestion totale de la sécurité, ainsi que dans ses principes de conduite pour la gestion des ressources naturelles.

## Systèmes de gestion de l'environnement

TransAlta exploite nos centrales conformément aux meilleures pratiques en matière de respect des normes de gestion environnementale. Les processus de gestion de l'environnement sont examinés chaque année afin d'assurer l'amélioration constante de notre performance environnementale. Nous avons renforcé notre compréhension des systèmes de gestion de l'environnement depuis que nous avons harmonisé nos processus à l'ISO 14001, norme reconnue à l'échelle internationale en matière de gestion de l'environnement. En plus de nos pratiques de gestion environnementale, nous nous conformons à des lois et règlements environnementaux rigoureux qui régissent nos activités, notamment les émissions atmosphériques, la qualité de l'eau, les déversements d'eaux usées et la production, le transport et l'élimination de déchets et de substances dangereuses. Ces lois et règlements exigent que nous obtenions et respections des homologations, licences, permis et autres approbations de diverses natures en matière d'environnement.

## Performance environnementale

### Biodiversité

Dans notre politique environnementale, l'importance de la protection de l'environnement et de la biodiversité est présentée comme la responsabilité sociale de TransAlta et des employés et entrepreneurs de TransAlta.

#### Surveillance des questions liées à la biodiversité

Il est de la responsabilité du conseil, directement ou par l'intermédiaire du comité d'audit et de nomination, d'évaluer l'efficacité des programmes et des initiatives mis en place pour soutenir les politiques et les programmes de la société entourant l'environnement. Cela inclut l'intégration de nouveaux projets de croissance et l'évaluation de l'incidence de nos activités existantes sur l'environnement. Il est aussi de sa responsabilité de comprendre les principaux risques associés aux activités de la société et de veiller à ce que TransAlta recense les principaux risques et mette en œuvre les stratégies et les systèmes appropriés pour surveiller, gérer et atténuer ces risques qui comprennent les risques environnementaux. TransAlta offre également des services de gestion, d'exploitation et d'administration à la société en vertu de la convention de services de gestion, laquelle comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

#### Évaluation des incidences de notre chaîne de valeur sur la biodiversité

Nous examinons l'incidence de nos activités existantes sur la biodiversité et évaluons l'incidence de nos nouveaux projets de croissance sur la biodiversité conformément à la réglementation en vigueur et à l'objectif de TransAlta de préserver la santé de la biodiversité. Les sections qui suivent donnent plus de précisions sur la façon dont nous évaluons l'incidence de notre chaîne de valeur sur la biodiversité.

#### Croissance

Chaque nouveau projet de mise en valeur doit faire l'objet d'une évaluation environnementale approfondie (conformément à la réglementation locale et aux pratiques d'évaluation de la société) qui établit les conditions environnementales de base, détermine les répercussions éventuelles et propose des mesures d'atténuation relatives aux enjeux environnementaux avant la construction et la mise en service. Ces évaluations ont été expressément conçues pour respecter les obligations d'information environnementale de chaque région où nous exerçons nos activités, tout en permettant de vérifier la conformité aux normes ou règlements applicables dans ces territoires. En règle générale, nos projets d'énergie renouvelable sont de nouveaux projets de mise en valeur qui nécessitent un niveau d'évaluation plus élevé que certains de nos projets gaziers, qui s'intègrent dans des installations industrielles existantes.

En outre, chaque nouveau projet de mise en valeur est associé à un plan détaillé d'engagement communautaire conçu pour veiller à ce que tous les propriétaires, parties prenantes, organismes, entreprises, organisations non gouvernementales, organisations non gouvernementales environnementales et collectivités autochtones d'accueil susceptibles d'être touchés comprennent les projets, et disposent de multiples occasions variées d'intervenir et de fournir des commentaires constructifs à la société et à ses représentants. Le but ultime est d'identifier, de prendre en compte, de résoudre et d'atténuer les préoccupations des parties prenantes ou des collectivités autochtones avant de présenter des demandes de permis importantes pour tous nos projets.

#### Activités quotidiennes

Nos activités gazières ont une incidence relativement limitée sur la biodiversité. En effet, les centrales sont souvent construites à côté d'installations industrielles existantes, et TransAlta n'est pas forcément la titulaire des permis environnementaux. De plus, les terrains occupés par ces centrales sont généralement relativement petits. Notre centrale de cogénération de Sarnia constitue une exception. Elle comprend 260 acres de sites industriels désaffectés, dont certains contiennent des zones d'herbes hautes pouvant abriter des animaux sauvages. Au moment du réaménagement de ces terres, on veillera à en limiter les effets sur les espèces en péril en réalisant des études sur celles-ci ainsi qu'en effectuant certaines activités de construction en dehors des périodes de nidification. Pour tous les sites qui relèvent de notre champ d'action environnemental, nous respectons tous les permis de conformité environnementale pertinents.

En ce qui concerne nos centrales hydroélectriques, nous nous efforçons principalement de réduire les répercussions sur les poissons et leur habitat. Nous respectons la réglementation provinciale et fédérale et exerçons nos activités conformément aux approbations accordées aux centrales. Nous continuons à travailler à l'amélioration de notre exploitation et révisons régulièrement nos plans de gestion opérationnelle de l'environnement pour nous assurer que nos critères d'exploitation sont respectés.

En ce qui concerne nos activités éoliennes et solaires, un plan de gestion opérationnelle de l'environnement a été élaboré pour chaque actif d'énergie renouvelable de sorte que nos installations adoptent des pratiques écologiques et responsables fondées sur une philosophie d'amélioration continue en matière de protection de l'environnement. Les initiatives environnementales appuyant nos efforts en faveur de la biodiversité comprennent nos pratiques de protection des oiseaux et des chauves-souris (installation d'un recouvrement pour empêcher les oiseaux de s'électrocuter), une base de données sur la mortalité des oiseaux et des chauves-souris (registre de tous les cas de blessures et de mortalité), un suivi des ressources sensibles sur le plan environnemental (suivi des éléments fauniques sensibles se trouvant dans nos parcs éoliens d'exploitation ou à proximité), et la collecte de l'ensemble des données à long terme (p. ex., des études sur la faune avant et après la construction). De plus, nous continuons à collaborer avec des acteurs du secteur et de la communauté scientifique afin de répondre aux préoccupations et aux incidences environnementales liées à la biodiversité.

### Incidents et déversements accidentels dans l'environnement

La protection de l'environnement et la réduction de notre empreinte écologique favorisent la santé des écosystèmes et atténuent les risques liés à la conformité environnementale et à notre réputation. Dans le cadre de notre système de gestion totale de la sécurité, nous appliquons des procédures de gestion des incidents de la société concernant l'intervention initiale appropriée, l'enquête et les leçons tirées afin de réduire au minimum les incidents environnementaux. En 2022, nous n'avons recensé aucun incident environnemental important (aucun incident en 2021). En 2022, nous avons recensé un incident environnemental de non-conformité à la réglementation (un incident en 2021). L'incident s'est produit à notre centrale de Sarnia et était lié à un débordement d'eaux usées dans notre bassin de neutralisation lors du traitement de l'eau.

Catastrophe environnementale	2022	2021	2020
Incidents environnementaux importants	0	0	6
Incidents environnementaux de non-conformité	1	1	2

En ce qui a trait aux déversements accidentels et aux rejets, un déversement accidentel classique qui pourrait se produire sur nos sites d'exploitation est celui des hydrocarbures. En règle générale, ces déversements accidentels se produisent dans des zones à faible impact environnemental et sont presque toujours confinés et entièrement récupérés. Il est extrêmement rare que des déversements accidentels importants se produisent. Des efforts sont déployés pour apporter une réponse immédiate à tous les déversements accidentels afin de garantir que l'évaluation, le confinement et la récupération des matériaux déversés entraînent une incidence minimale sur l'environnement. Le volume estimatif des déversements accidentels en 2022 a été de 246 m<sup>3</sup> (2 m<sup>3</sup> en 2021). Le volume de déversement accidentel en 2022 a été plus élevé en raison d'un incident environnemental survenu à notre centrale de Sarnia qui a eu une incidence négligeable sur l'environnement.

### Émissions atmosphériques

Les huit centrales de production de gaz naturel, dont celles que nous détenons au moyen de participations financières, émettent de faibles niveaux de dioxyde d'azote («NO<sub>x</sub>») qui doivent être signalés aux organismes de réglementation nationaux. Ces centrales alimentées au gaz produisent également des quantités infimes de dioxyde de soufre («SO<sub>2</sub>») et de particules fines, mais à des niveaux jugés négligeables qui n'entraînent pas d'obligation de déclaration ni de problème de conformité. Les émissions atmosphériques des six installations australiennes se produisent dans des régions très éloignées et peu peuplées, loin des zones urbaines densément peuplées. Notre centrale de Sarnia, en Ontario, et notre centrale Ada, au Michigan, sont nos seules centrales alimentées au gaz dans un rayon de 49 kilomètres d'un milieu densément peuplé ou urbain.

Le tableau qui suit présente le total de nos émissions atmosphériques au cours des trois derniers exercices. Compte tenu de leur ordre de grandeur, les chiffres ci-dessous correspondant aux émissions de NO<sub>x</sub> ont été arrondis à la centaine de tonnes près, tandis que ceux correspondant aux émissions de particules fines et de SO<sub>2</sub> ont été arrondis à la dizaine de tonnes près :

Émissions atmosphériques	2022	2021	2020
Émissions de NO <sub>x</sub> (en tonnes)	3 600	3 600	3 400
Émissions de SO <sub>2</sub> (en tonnes)	10	10	10
Émissions de particules fines (en tonnes)	170	180	160

## Utilisation de l'eau

Notre principale utilisation de l'eau est pour l'exploitation de nos activités hydroélectriques et pour le refroidissement et la production de vapeur dans nos centrales alimentées au gaz. L'eau utilisée pour les activités gazières vient principalement de rivières pour lesquelles nous détenons des permis et sommes tenus de nous conformer aux règlements en matière de qualité de l'eau qui y est déversée. Nous restituons ou rejetons à la source en moyenne 95 % de l'eau utilisée pour les activités gazières, et nous respectons les niveaux de qualité réglementaires qui sont en vigueur dans les différents endroits où nous exerçons nos activités. La différence de volume entre le prélèvement et le rejet, représentant la consommation, est en grande partie due à la perte par évaporation. La consommation d'eau fluctue en fonction de plusieurs facteurs tels que la disponibilité des installations et les conditions météorologiques.

En 2022, nos centrales alimentées au gaz ont restitué à l'environnement 97 % de l'eau prélevée. Notre centrale de cogénération alimentée au gaz de Sarnia, qui produit à la fois de l'électricité et de la vapeur pour nos clients, exploite un système de refroidissement sans contact à passage unique pour nos turbines à vapeur. Cela signifie que de grandes quantités d'eau entrent et sortent du système. L'eau provenant de cette source est actuellement à faible risque selon l'analyse effectuée avec l'outil Aqueduct Water Risk Atlas, approuvé par le SASB. Ada est une plus petite centrale qui utilise moins d'eau; l'eau environnante est considérée à faible risque.

L'outil Aqueduct Water Risk Atlas montre que le risque lié à l'eau est élevé dans nos centrales de l'intérieur et du sud de l'Australie-Occidentale en raison de la forte variabilité interannuelle dans la région. La variabilité interannuelle désigne des variations plus importantes dans l'approvisionnement en eau de la région d'une année à l'autre. Dans ces centrales, l'approvisionnement en eau est assuré gratuitement dans le cadre de CAÉ conclus avec nos clients du secteur minier, ce qui atténue considérablement notre risque. En outre, nos clients ont élaboré des stratégies de conservation et de réutilisation visant à recycler l'eau pour les besoins opérationnels de l'industrie minière. Toute l'eau utilisée dans la région provient de l'eau du réseau, et pour ce qui est de l'utilisation de l'eau par les turbines au diesel et au gaz, les techniques de lavage à l'eau et la fréquence des activités sont continuellement modifiées pour réduire au minimum la consommation et les répercussions sur l'environnement. L'eau utilisée dans le cadre de nos activités est restituée à nos clients, qui la réutilisent pour la végétation et la suppression des poussières dans leurs exploitations minières.

Dans notre centrale de South Hedland, dans le nord de l'Australie-Occidentale, le risque lié à l'eau est également élevé en raison du risque d'inondation dans la région. La centrale de South Hedland a été construite au-dessus des niveaux d'inondation normaux afin d'atténuer les risques d'inondation. Lors d'un cyclone de catégorie 4 qui a provoqué des inondations dans la région en 2019, la centrale de South Hedland a continué à produire de l'électricité pour la région. En outre, la centrale de South Hedland a élaboré un plan de gestion de l'efficacité de l'eau avec Water Corporation WA, principal fournisseur de services d'eau, d'eaux usées et de drainage en Australie-Occidentale. Les initiatives visent à réduire la consommation et les coûts de l'eau grâce à des technologies innovantes et à des gains d'efficacité identifiés dans le cadre de la gestion de la centrale.

Le tableau qui suit présente la consommation d'eau totale (en millions de m<sup>3</sup>) au cours des trois derniers exercices. Les chiffres ci-dessous ont été arrondis à la dizaine de millions de m<sup>3</sup> près :

Gestion de l'eau	2022	2021	2020
Apport en eau (en millions de m <sup>3</sup> )	210	210	190
Déversement d'eau (en millions de m <sup>3</sup> )	200	200	180
<b>Consommation d'eau (en millions de m<sup>3</sup>)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

## Utilisation des terrains

L'utilisation des terrains associés à nos activités est d'environ 1 805 hectares. Nous avons évalué notre définition de l'utilisation des terrains et avons déterminé qu'il fallait inclure une plus grande superficie pour notre centrale de Sarnia, ce qui accroît notre utilisation des terrains par rapport à celle du dernier exercice. Nous travaillons en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes voisines et les porteurs de droits dans toutes nos régions d'exploitation.

## Déchets

En 2022, les installations que nous possédons, directement et au moyen de participations financières, ont généré environ 26 000 tonnes de déchets non dangereux et dangereux (28 300 tonnes en 2021). Le détournement des déchets des décharges est une priorité pour TransAlta et, en 2022, environ 95 % (98 % en 2021) du total des déchets a été détourné des décharges grâce aux efforts de recyclage. Moins de 0,5 % de la production de déchets dangereux a été acheminée à des décharges, ce qui reflète la priorité accordée au détournement des déchets des décharges. Les déchets dangereux représentent 87 % de la production totale de déchets (87 % en 2021). Les déchets non dangereux représentent 13 % de la production totale de déchets (13 % en 2021). Nos volumes de déchets fluctuent généralement d'une année à l'autre en fonction du niveau d'entretien requis pour maintenir nos installations.

Le tableau qui suit présente la production de déchets au cours des trois derniers exercices. Les chiffres ont été arrondis à la centaine de tonnes d'équivalent près. Les valeurs à zéro indiquent les valeurs réelles.

Gestion des déchets	2022	2021	2020
<b>Total de la production de déchets (tonne d'éq.)</b>	<b>26 000</b>	28 300	23 800
Déchets mis en décharge (tonne d'éq.)	<b>1 300</b>	500	200
Déchets recyclés (tonne d'éq.)	<b>24 700</b>	27 800	23 600
Déchets réutilisés (tonne d'éq.)	<b>0</b>	0	0
<b>Total des déchets mis en décharge (en pourcentage)</b>	<b>5</b>	2	1
<b>Total des déchets dangereux (en pourcentage)</b>	<b>87</b>	87	91
<b>Total des déchets dangereux mis en décharge (en pourcentage)</b>	<b>&lt;0,5</b>	<0,5	<0,5

## Utilisation de l'énergie

Nous utilisons l'énergie de différentes manières. Dans nos centrales alimentées au gaz, nous brûlons principalement du gaz naturel, mais aussi une petite quantité de diesel dans des turbines mixtes à gaz et diesel en Australie. Nous exploitons l'énergie cinétique de l'eau et du vent pour produire de l'électricité. Nous produisons également de l'électricité à partir du soleil. Outre la combustion des sources de carburant, nous surveillons également la combustion de l'essence ou du diesel dans nos véhicules ainsi que la consommation d'électricité et de carburant utilisé pour le chauffage (comme le gaz naturel) dans les bâtiments que nous occupons. Les données recueillies sur l'utilisation de l'énergie nous permettent d'optimiser l'efficacité énergétique et d'en créer. En tant que producteur d'électricité, nous recherchons assidûment des moyens d'optimiser l'utilisation de l'énergie et de créer des gains d'efficacité.

Le tableau suivant présente l'utilisation des ressources et de l'énergie aux fins de l'exploitation. Les chiffres ont été arrondis au millier près :

Utilisation des ressources ou de l'énergie	2022	2021	2020
Gaz naturel (GJ) : combustion/production d'énergie et chauffage	<b>50 333 000</b>	49 727 000	39 875 000
Diesel (L) : combustion/production d'énergie et utilisation de véhicules	<b>4 787 000</b>	4 813 000	4 873 000
Essence (L) : utilisation de véhicules	<b>152 000</b>	171 000	175 000
Propane (L) : utilisation de véhicules et chauffage	<b>93 000</b>	76 000	82 000
Électricité (MWh) : exploitation des bâtiments	<b>16 000</b>	17 000	14 000
<b>Utilisation totale des ressources ou de l'énergie (GJ)</b>	<b>50 588 000</b>	49 988 000	40 126 000

## Gestion des pratiques sociales et rendement

TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation en vertu de la convention de services de gestion. Par conséquent, la société bénéficie des meilleures pratiques de développement durable socialement acceptable de TransAlta.

### Gouvernance des pratiques sociales

Les employés de TransAlta exploitent et entretiennent les actifs de la société en vertu de la convention de services de gestion, qui comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité auprès de la société. Les lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil stipulent qu'il est de la responsabilité du conseil de surveiller les mesures prises par TransAlta, notamment en examinant et en surveillant la conformité à l'égard de toutes les politiques et procédures importantes, comme le code de conduite de la société qui comprend les principes de traitement équitable et de conduite éthique. Le conseil assure la surveillance des incidences de nature sociale associées aux installations que nous possédons (y compris celles que nous détenons au moyen de participations financières) et TransAlta rend régulièrement compte au conseil de tout fait nouveau d'ordre social, y compris en ce qui concerne tout incident de sécurité, les interactions avec les clients ou les faits nouveaux dans la collectivité ou touchant les Autochtones.

### Droits de la personne

La société s'engage à respecter les normes du travail reconnues à l'échelle nationale et internationale et soutient la protection des droits de la personne de tous ses employés, entrepreneurs, fournisseurs, partenaires, partenaires autochtones et autres parties prenantes. Nous nous conformons à la législation sur les droits de la personne et sur l'esclavage moderne au Canada, aux États-Unis et en Australie. Nous avons une politique de tolérance zéro envers toute forme de discrimination fondée sur l'âge, une invalidité, le genre, la race, la religion, la couleur, l'origine nationale, l'appartenance politique ou le statut de vétéran ou tout autre motif de distinction illicite, tel qu'il est défini dans la législation sur les droits de la personne dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous offrons l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et assurons le respect de la liberté d'association ainsi que le droit de former des syndicats et de négocier collectivement. Nous ne procédons pas à des évaluations fonctionnelles des droits de la personne ni à des études d'impact, mais nous avons mis en place des pratiques de gouvernance à l'égard de la protection des droits de la personne.

Les politiques de la société relatives aux droits de la personne comprennent la politique relative aux droits de la personne et à la discrimination, le code de conduite de la société, le code de conduite à l'intention des fournisseurs et la politique de dénonciation. En Australie, nous produisons des déclarations relatives à l'esclavage moderne en vertu de la *Modern Slavery Act* de l'Australie.

### Normes en matière d'emploi

La société n'embauche aucun employé directement. Tous les services de gestion, d'administration et d'exploitation sont plutôt fournis par TransAlta en vertu de la convention de services de gestion. TransAlta s'efforce d'être un employeur attrayant dans les trois pays où elle exerce ses activités. TransAlta offre une rémunération à ses employés à tous les échelons qui est concurrentielle selon leur emplacement respectif. Elle s'efforce d'être un employeur de choix grâce à son programme de rémunération totale, qui inclut les primes de reconnaissance pour les contributions spéciales, la participation au programme d'encouragement de TransAlta pour les employés admissibles, les prestations qui peuvent inclure l'assurance maladie complémentaire, les soins médicaux, les soins de la vue et les soins dentaires, les régimes de retraite, le soutien à la formation pour les cours et les ateliers, et l'adhésion à des associations. En 2022, 20 % du plan incitatif annuel de TransAlta était lié à l'atteinte d'objectifs ESG précis.

Outre les récompenses monétaires, TransAlta offre également des incitatifs non monétaires, qui comprennent des programmes concurrentiels de congés payés visant à encourager l'équilibre entre le travail et la vie privée, des congés pour des activités bénévoles, des tarifs réduits sur les assurances habitation et automobile, des outils et des ressources de planification financière, une formation et un perfectionnement continus, des programmes d'aide aux employés, une culture et un objectif (notamment en faisant partie d'une société reconnue pour son engagement en faveur du développement durable et à l'avant-garde de la transition énergétique), ainsi que l'occasion de faire partie d'une société qui investit dans des organisations communautaires comme le Calgary Stampede, Centraide et bien d'autres.



## Santé et sécurité

La sécurité de nos gens, de nos collectivités et de l'environnement est l'une de nos valeurs fondamentales. La société exploite d'importantes installations complexes. Les environnements dans lesquels nous travaillons, notamment les hivers canadiens et l'arrière-pays australien, peuvent ajouter des défis supplémentaires pour assurer la sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos visiteurs. Chaque année, nous investissons des ressources importantes dans l'amélioration de notre performance en matière de sécurité, notamment en renforçant notre culture de la sécurité. La sécurité des personnes dans nos centrales, y compris les employés de TransAlta, les membres du personnel, les entrepreneurs et les visiteurs, est une priorité absolue de notre performance sociale.

En 2022, nous avons enregistré un taux de fréquence totale des accidents enregistrables de 0,58, comparativement à 1,62 en 2021. Ce taux permet de faire le suivi du nombre de blessures plus graves, sans tenir compte de celles ayant nécessité des premiers soins mineurs, par rapport aux heures d'exposition travaillées. Notre taux de fréquence totale des accidents enregistrables a diminué par rapport à celui de l'exercice précédent en raison d'une baisse des blessures avec soins médicaux mineurs. En 2022, nous avons fait des progrès importants à l'égard d'initiatives liées à nos trois principaux objectifs : renforcer notre culture de la sécurité, évaluer et améliorer la tolérance au risque, et normaliser les informations et la technologie en matière de sécurité. En 2022, TransAlta a étendu l'offre de formation sur la sécurité comportementale à tous les employés afin de leur donner des outils qui leur permettront de contrôler leurs comportements, ce qui, par le fait même, améliorera nos résultats en matière de sécurité. Cette formation renforce nos efforts visant à créer un environnement de travail sécuritaire sur le plan psychologique, puisqu'elle encourage la responsabilisation personnelle à l'égard de la sécurité.

Le tableau qui suit présente nos statistiques en matière de sécurité au cours des trois derniers exercices. Les heures d'exposition ont été arrondies au millier près :

Gestion de la sécurité	2022	2021	2020
Blessures avec soins médicaux	2	4	1
Blessures avec arrêt de travail	0	1	1
Blessures avec travail restreint	0	0	0
Heures d'exposition	695 000	617 000	589 000
Taux de fréquence totale des accidents enregistrables	0,58	1,62	0,76

## Relations avec les Autochtones

Au sein de la société, nous attachons une grande importance à nos relations et partenariats avec les parties prenantes et nos partenaires autochtones. Notre équipe responsable des relations avec les Autochtones se concentre sur l'engagement communautaire, l'emploi, le développement économique et l'investissement dans les collectivités. Nous nous assurons que nos principes d'engagement sont respectés et que la société remplit ses engagements envers les collectivités autochtones. Des efforts sont déployés pour tisser et maintenir des relations solides et établir des voies de communication efficaces qui permettent à la société de partager de l'information sur les activités d'exploitation et nos initiatives de croissance, de recueillir des commentaires pour guider la planification des projets et comprendre les priorités et intérêts des collectivités afin de mieux répondre aux préoccupations.

### Les formes d'engagement sont les suivantes :

- Établissement de relations grâce à des communications régulières et des réunions en personne avec des représentants de différents échelons au sein des organisations communautaires autochtones
- Organisation d'activités entre la société et la collectivité favorisant le partage d'informations commerciales et d'enseignements culturels
- Maintien de communications harmonieuses avec chaque collectivité en suivant les protocoles et procédures communautaires appropriés
- Participation aux événements communautaires tels que les pow-wow et les cérémonies traditionnelles
- Octroi de commandites en argent et en nature pour les initiatives communautaires

Nous travaillons avec les collectivités pour établir des relations fondées sur une communication continue et un respect mutuel. Ces principes sont reconnus dans notre politique en matière de relations avec les Autochtones, qui a récemment été mise à jour afin de refléter notre reconnaissance et notre compréhension de l'intention des recommandations de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### **Soutien à la jeunesse, à l'éducation et à l'emploi autochtones**

Nous reconnaissons l'importance d'investir dans les étudiants autochtones, et notre appui financier les aide à terminer leurs études, à devenir autosuffisants et à redonner à leur collectivité. Nous désirons aider les jeunes étudiants autochtones à atteindre leur plein potentiel et à réaliser leurs rêves. Nous croyons également qu'apporter une aide financière aux élèves des écoles primaires autochtones peut faire naître chez eux une passion pour l'apprentissage permanent. En 2022, TransAlta a offert plus de 457 000 \$ pour appuyer des programmes favorisant la jeunesse, l'éducation et l'emploi autochtones, soit 20 % du total des investissements de TransAlta dans les collectivités. Notre soutien se traduit notamment par ce qui suit :

- Mother Earth's Children's Charter School («MECCS») – Située sur le territoire du traité n° 6, en Alberta, la MECCS offre des cours de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année et est citée comme la première et la seule école à charte pour enfants autochtones au Canada. La population étudiante est diversifiée et comprend des Métis, des Cris, des Sioux Nakota et des Stoney. Des bénévoles de TransAlta se rendent à l'école pour livrer des cadeaux de Noël, ce qui donne à nos employés et aux élèves l'occasion de faire connaissance.
- Spirit North – TransAlta est fière de soutenir Spirit North, un organisme de bienfaisance national qui offre des activités liées à la terre pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes Autochtones. Grâce au pouvoir transformateur du sport et du jeu, les jeunes Autochtones font d'importants apprentissages, découvrent un potentiel jusque-là inconnu et se forgent la confiance et le courage nécessaires pour surmonter les difficultés qui se présentent souvent à eux.
- Read On Literacy Program – En 2022, TransAlta a soutenu la création d'un programme d'alphabétisation à l'intention des Autochtones qui vise à encadrer des jeunes dans des écoles des Premières Nations afin qu'ils atteignent leur plein potentiel sur les plans académique, personnel et social grâce à la promotion de valeurs de base, notamment l'éducation, l'alphabétisation, la fierté culturelle et la prise de bonnes décisions de vie. TransAlta a parrainé le Read On Literacy Program afin que des élèves du primaire en Alberta puissent bénéficier de l'initiative en 2023.
- Books In Homes – Un financement est offert pour soutenir un programme d'alphabétisation destiné aux enfants des membres de la Tjiwarl Aboriginal Corporation en Australie-Occidentale.

### **Relations avec les parties prenantes et les collectivités locales**

Favoriser les relations avec nos parties prenantes est important pour la société. Nous adoptons une approche proactive pour établir des relations et comprendre les incidences que notre entreprise peut avoir sur les acteurs locaux. Afin d'agir dans le meilleur intérêt de la société et d'optimiser l'équilibre entre la valeur financière, environnementale et sociale pour nos parties prenantes et la société, nous cherchons à :

- nous entretenir régulièrement avec les parties prenantes au sujet de nos activités, de nos perspectives de croissance et nos développements futurs;
- prendre en compte la rétroaction et apporter des modifications à la conception et aux plans des projets afin de résoudre ou de tenir compte des préoccupations exprimées par nos parties prenantes;
- répondre en temps opportun et de manière professionnelle aux demandes et aux préoccupations des parties prenantes et travailler avec diligence pour résoudre les problèmes ou les plaintes.

Les principales catégories de parties prenantes comprennent les actionnaires, les créanciers, les partenaires d'affaires, les entrepreneurs, les fournisseurs, les clients, les organisations communautaires, les employés, les organismes industriels et professionnels, les médias, les ONG, les organismes gouvernementaux et réglementaires, et les résidents avoisinants.

En 2022, TransAlta a remis environ 2,3 millions de dollars sous forme de dons et de commandites (3,0 millions de dollars en 2021), en continuant de concentrer son attention sur trois domaines prioritaires : la jeunesse et l'éducation, le leadership en matière d'environnement, et les initiatives communautaires en matière de santé et de services sociaux.

## Clients

En tant que chef de file dans le domaine des solutions d'énergie propre centrées sur le client, notre mission consiste à fournir à nos clients de l'électricité propre, fiable, sécuritaire et à faible coût. Nous continuons de mettre en valeur des centrales d'énergie renouvelable pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs et cibles de développement durable, comme l'objectif d'une électricité 100 % propre ou l'atteinte d'objectifs de réduction des GES. La production à partir d'énergies renouvelables en 2022 nous a permis d'éviter l'émission d'environ 1,7 million de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> pour nos clients.

En 2022, les projets d'énergie renouvelable comprenaient la construction de notre projet d'énergie solaire avec système de stockage d'énergie par batteries dans le nord de la région de Goldfields, en Australie-Occidentale, d'une capacité de 48 MW et qui fait l'objet d'un CAÉ avec BHP Nickel West. Les travaux de construction ont commencé en 2022 et devraient se terminer au début de 2023. En 2022, la société a conclu avec BHP une entente visant l'expansion du réseau de transport de Mount Keith afin de soutenir les activités d'exploitation dans le nord de la région de Goldfields.

Se reporter à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

En concertation avec TransAlta, nous évaluons les projets d'énergie renouvelable hybrides qui peuvent être conçus sur mesure en vue de sécuriser la production d'énergie et de réduire l'empreinte écologique de nos clients au Canada, aux États-Unis et en Australie. En soutenant l'élaboration des objectifs de développement durable de nos clients, nous faisons également progresser notre propre stratégie en matière d'électricité propre et de décarbonation.

## Chaîne d'approvisionnement et approvisionnement durable

Nous continuons de chercher des solutions pour améliorer la chaîne d'approvisionnement dans une optique de développement durable. Dans le cadre de l'évaluation de projets importants, nous examinons les fournisseurs autant dans le cadre de l'évaluation que des demandes d'information sur des éléments comme la sécurité au travail, les pratiques environnementales et les investissements dans les groupes autochtones. Nous voulons par exemple obtenir de l'information sur ce qui suit :

- La valeur estimative des services qui seront impartis à des entreprises locales des collectivités autochtones
- Le nombre estimatif d'employés issus des groupes autochtones locaux
- Une compréhension générale des investissements et de l'engagement dans les collectivités
- Une compréhension de l'état des relations avec les collectivités grâce à des entrevues et à des travaux des parties prenantes

Notre code de conduite à l'intention des fournisseurs s'adresse à tous les fournisseurs de TransAlta. En vertu du code, les fournisseurs de biens et services de TransAlta sont tenus de se conformer à nos valeurs de base, y compris celles se rapportant à la santé et à la sécurité, à la conduite éthique et au leadership en matière d'environnement. Le code permet également aux fournisseurs de signaler toute préoccupation d'ordre éthique ou juridique liée au code en appelant la ligne d'aide en matière d'éthique de TransAlta.

## Gouvernance du développement durable

Les lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil stipulent qu'il est de la responsabilité du conseil, directement ou par l'intermédiaire du comité d'audit et de nomination, d'évaluer l'efficacité des programmes et des initiatives mis en place pour soutenir les politiques et les programmes de la société entourant l'environnement, la santé et la sécurité, le développement durable, la responsabilité sociale d'entreprise et la lutte contre les changements climatiques, notamment en évaluant les risques matériels et les risques liés à la transition associés aux changements climatiques. TransAlta offre également des services de gestion, d'exploitation et d'administration à la société en vertu de la convention de services de gestion, laquelle comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Les documents suivants nous aident à régir le développement durable :

- Code de conduite de la société
- Code de conduite à l'intention des fournisseurs
- Politique de dénonciation

- Politique de gestion totale de la sécurité
- Politique relative aux droits de la personne et à la discrimination
- Politique en matière de relations avec les Autochtones
- Politique concernant la diversité du conseil et des effectifs et engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion
- Politique environnementale

Nous sommes membres d'organisations et de groupes de travail clés en matière de développement durable, notamment EXCEL Partnership, Canadian Business for Social Responsibility et le comité directeur de l'électricité durable d'Électricité Canada, ce qui nous permet de valider et de soutenir notre stratégie et nos pratiques de développement durable.

Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la gouvernance.

## Gestion du risque

Nos activités nous exposent à des risques de toutes sortes, y compris, mais sans s'y limiter, les risques opérationnels et commerciaux, les modifications de réglementation, les facteurs liés à un marché en constante évolution et la volatilité des marchés des produits de base. Notre objectif est de gérer ces risques afin que nous soyons protégés de manière raisonnable contre une variation inacceptable des résultats et une insuffisance des liquidités disponibles à des fins de distribution ou contre les risques financiers, tout en favorisant l'expansion de nos activités. Nous utilisons une structure de contrôle à niveaux multiples pour gérer le risque lié à nos activités, le risque lié aux marchés où nous menons nos activités et le risque lié au contexte politique et aux structures au sein desquels nous exerçons nos activités.

Les responsabilités de diverses parties prenantes de notre structure de contrôle de la gestion du risque sont décrites ci-dessous :

Le **conseil** assure la gérance de la société. Sous réserve des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le conseil peut déléguer certains de ses pouvoirs lorsque lui-même ou ses membres indépendants, selon le cas, le jugent nécessaire ou souhaitable afin d'assurer l'administration efficace des responsabilités du conseil. Conformément à la convention de services de gestion, le conseil a délégué à TransAlta le pouvoir général d'administrer et de gérer les activités commerciales et les affaires internes de la société. Néanmoins, le conseil conserve certaines responsabilités qui sont décrites dans les lignes directrices du conseil en matière de gouvernance, qui peuvent être consultées sur notre site Web et sur SEDAR, sous le profil électronique de la société. Le conseil comprend quatre membres indépendants.

Le rôle principal du **comité d'audit et de nomination** consiste à aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de nos contrôles internes, de la communication de l'information financière et des processus de gestion des risques d'entreprise. Le comité d'audit et de nomination est entièrement composé de membres indépendants du conseil.

Le comité d'audit et de nomination est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir et délivrer un rapport d'audit ou pour fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de désaccords entre l'auditeur externe et la direction. L'auditeur externe relève directement du comité d'audit et de nomination. De plus, le comité d'audit et de nomination approuve au préalable tous les services non liés à l'audit qui sont fournis par l'auditeur externe.

Le comité d'audit et de nomination est responsable de l'établissement et du maintien de procédures satisfaisantes concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes et la soumission confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, de questions touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit. Le comité d'audit et de nomination rend compte devant le conseil et lui soumet un rapport à chaque réunion régulière de celui-ci décrivant les résultats des activités du comité et de tout examen qu'il a exécuté.

Le comité d'audit et de nomination est également responsable de présenter et de recommander des candidats au conseil en vue de nommer les membres du conseil et de ses comités.

## Contrôles du risque

Nos contrôles du risque comportent plusieurs éléments importants :

### Valeurs de la société

Nous nous efforçons d'encourager les convictions et les actions qui sont authentiques et respectueuses à l'égard de nos nombreuses parties prenantes. Pour y parvenir, nous investissons dans les collectivités où nous vivons et travaillons, veillons à la durabilité de l'exploitation et de la croissance, donnons priorité à la sécurité et nous montrons responsables envers les nombreux groupes et personnes avec qui nous travaillons.

### Politiques

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration et d'exploitation pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société et aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos centrales. TransAlta applique, à l'échelle de l'entreprise, un ensemble complet de politiques. Ces politiques visent la nomination des fondés de pouvoir et la fixation de plafonds pour les transactions commerciales ainsi que l'établissement d'un processus d'approbation des exceptions. Nous procédons régulièrement à des examens et audits afin de nous assurer que les politiques sont suivies par TransAlta. Tous les employés de TransAlta sont tenus de se conformer à un code de conduite. Nos dirigeants et nos administrateurs doivent également signer chaque année un code de conduite.

## Facteurs de risque

Le risque est inhérent aux affaires. Nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans la poursuite de nos objectifs stratégiques. Certains de ces risques ont des répercussions sur l'ensemble du secteur de l'électricité et d'autres sont propres à la société. L'incidence de tout risque ou de toute combinaison de risques peut avoir un effet défavorable notamment sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société, ce qui pourrait réduire ou restreindre notre capacité à poursuivre nos priorités stratégiques, à nous adapter aux changements de notre environnement opérationnel ou à remplir nos obligations (y compris les exigences liées au service de la dette). Ces risques peuvent avoir une incidence importante sur le prix du marché de nos titres ou sur notre capacité à verser des dividendes à nos actionnaires. Pour fixer le taux de versement et le niveau du dividende, le conseil tient compte de multiples facteurs, tels que nos liquidités, notre rendement financier et nos résultats d'exploitation.

La rubrique qui suit présente certains facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs ainsi que sur la façon dont nous atténuons ces risques. Ces risques ne surviennent pas isolément les uns des autres et doivent être pris en compte dans leur ensemble. Pour une analyse plus détaillée de ces risques inhérents, se reporter à la rubrique «Facteurs de risque» de notre plus récente notice annuelle déposée auprès des autorités provinciales canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Se reporter également à la rubrique «Énoncés prospectifs» à la page 2 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur l'information prospective.

Pour certains facteurs de risque, nous indiquerons l'incidence après impôts des fluctuations de certaines variables clés sur le résultat net. L'analyse est fondée sur la conjoncture en 2022 et comprend les incidences indirectes des risques sur les installations dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les mesures décrites comme faisant partie de notre gestion du risque comprennent celles prises par TransAlta à titre de propriétaire de ces installations. Chaque élément de l'analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables possibles sont maintenues. La sensibilité se rapporte à la période et à l'amplitude des fluctuations sur lesquelles elle est fondée. Le résultat de l'analyse de sensibilité pourrait varier pour d'autres périodes si la conjoncture économique était différente et si les fluctuations étaient plus importantes. Les variations de taux ne sont pas réputées être proportionnelles au résultat dans tous les cas.

### Risque lié au volume

Le risque lié au volume découle des variations de la production prévue. Le rendement financier de nos centrales hydroélectriques, d'énergie éolienne et d'énergie solaire est largement tributaire de la disponibilité de leurs intrants pour un exercice donné. Des changements touchant la situation météorologique ou le climat, les précipitations saisonnières habituelles, le moment et le rythme de la fonte des neiges, et l'écoulement de surface pourraient avoir une incidence sur le débit d'eau de nos centrales. La force et la constance des ressources de nos centrales éoliennes peuvent avoir une incidence sur la production. Les températures ambiantes et la disponibilité de l'approvisionnement en eau et en combustible peuvent également avoir une incidence sur les activités des centrales thermiques. Si nous sommes incapables de produire une quantité suffisante d'énergie pour respecter les volumes stipulés dans nos contrats, nous pourrions devoir acquitter des pénalités ou acheter de l'énergie de remplacement sur le marché.

TransAlta gère le risque lié au volume de la façon suivante :

- en gérant activement nos actifs et leur état afin d'être proactifs sur le plan de l'entretien des centrales, de sorte que celles-ci puissent produire les volumes requis;
- en établissant nos installations dans des emplacements où nous croyons que les ressources sont adéquates pour produire la quantité d'électricité pour satisfaire aux exigences de nos contrats; nous ne pouvons toutefois pas garantir que ces ressources seront disponibles lorsque nous en aurons besoin ou qu'elles le seront en quantité suffisante;
- en diversifiant nos combustibles et nos emplacements géographiques exploités afin d'atténuer les risques liés à des événements spécifiques se rapportant à la région ou aux combustibles.

### **Risque lié au matériel et à la technologie de production**

Le risque de panne du matériel imputable à l'usure normale, à un vice caché, à une erreur de conception ou à une erreur de l'opérateur, entre autres, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société. Bien que nos centrales soient en général exploitées conformément aux attentes, rien ne garantit qu'elles continueront de l'être. Nos centrales sont exposées à des risques d'exploitation, comme des défaillances résultant de dommages dans le groupe turbogénérateur et les turbines, et d'autres problèmes qui peuvent entraîner des interruptions et accroître le risque lié au volume. Si les centrales ne respectent pas les objectifs de production précisés dans leur CAÉ ou d'autres contrats à long terme, nous pourrions être tenus de dédommager le client pour la perte liée à la disponibilité de production ou de constater une réduction des paiements d'énergie ou de capacité, ou il pourrait en découler un manquement aux termes du CAÉ ou du financement de projets.

Par ailleurs, nous sommes exposés au risque d'approvisionnement en pièces spécialisées dont le délai de mise en production peut être long. Si nous sommes dans l'incapacité de nous procurer ces pièces quand nous en avons besoin pour nos activités d'entretien, nous pourrions faire face à une période d'indisponibilité prolongée du matériel requis pour produire l'électricité.

TransAlta gère le risque lié au matériel et à la technologie de production comme suit :

- en exploitant nos centrales selon des normes d'exploitation précises du secteur qui optimisent la disponibilité de nos centrales sur leur durée de vie commerciale;
- en effectuant des travaux d'entretien préventif conformément aux pratiques du secteur applicables, aux recommandations des principaux fournisseurs de matériel et à notre expérience en exploitation;
- en adoptant un programme de travaux d'entretien complet selon un calendrier de révisions générales établi;
- en ajustant les plans d'entretien selon les installations afin de tenir compte du type, de l'âge et du risque commercial du matériel;
- en souscrivant un montant adéquat d'assurance en cas d'interruptions qui couvre les interruptions non planifiées;
- en incluant des clauses de force majeure dans les CAÉ ainsi que dans les autres contrats à long terme qui nous permettent de déclarer une situation de force majeure en cas de défaillance imprévue;
- en choisissant et en utilisant une technologie éprouvée dans nos centrales, lorsque cela est possible;
- lorsque la technologie est plus récente, en s'assurant que les ententes de service avec les fournisseurs de matériel comprennent des garanties de disponibilité et de rendement appropriées;
- en surveillant le rendement de notre portefeuille par rapport à celui du secteur afin de relever les questions ou les avancées qui peuvent avoir une incidence sur le rendement et en ajustant nos programmes d'entretien et d'investissement en conséquence;
- en négociant des ententes d'approvisionnement stratégiques avec des fournisseurs choisis afin de nous assurer que des composantes clés seront rapidement disponibles dans l'éventualité d'une interruption importante;
- en surveillant l'état de nos actifs et en effectuant des analyses prédictives, et en ajustant nos programmes de travaux d'entretien pour maintenir la disponibilité;

- en concluant des ententes à long terme avec nos partenaires stratégiques en matière d'approvisionnement afin d'assurer la disponibilité des pièces de rechange importantes;
- en mettant en œuvre une stratégie de gestion des actifs à long terme qui optimise les cycles de vie de nos centrales existantes ou en relevant les besoins de remplacement de nos actifs de production.

### Risque lié à la conformité aux règles environnementales

Nos activités sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités. Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées et la limitation du bruit.

Le risque lié à la conformité aux règles environnementales est inhérent à nos activités et est lié à la réglementation environnementale actuelle, nouvelle ou aux modifications qui y sont apportées. De nouveaux objectifs en matière de réduction des émissions pour le secteur de l'électricité sont en voie d'être établis par les gouvernements au Canada, aux États-Unis et en Australie. Nous prévoyons faire l'objet d'un examen continu et accru de la part des investisseurs en ce qui a trait à notre performance en matière de développement durable. Les modifications apportées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur nos résultats, car elles pourraient donner lieu à une réduction du cycle de vie des installations de production, à des coûts additionnels liés à la production d'électricité, notamment les plafonds ou taxes d'émission, à des dépenses d'investissement supplémentaires en technologie de captage des émissions ou à des investissements dans des crédits compensatoires. Nous prévoyons une augmentation de ces coûts de conformité en raison de l'attention accrue portée par le monde politique et le public aux enjeux environnementaux.

TransAlta gère le risque lié à la conformité aux règles environnementales de la façon suivante :

- en tentant d'améliorer continuellement les nombreuses mesures du rendement comme les émissions, la sécurité, les effets sur le sol et l'eau, et les incidents environnementaux;
- en implantant un système de gestion de la santé et de la sécurité de l'environnement fondé sur la norme ISO et la norme OHSAS et conçu pour améliorer continuellement notre performance;
- en déployant d'importantes ressources d'expérience pour collaborer avec les organismes de réglementation du Canada, des États-Unis et de l'Australie afin de veiller à ce que toute modification de la réglementation soit bien conçue et efficiente;
- en achetant des attributs environnementaux (comme des crédits carbone ou compensatoires d'émissions);
- en investissant dans des projets d'énergie renouvelable, notamment la production d'énergie éolienne, d'énergie solaire et d'énergie hydroélectrique, et des technologies de stockage;
- en intégrant des dispositions au chapitre des modifications de lois dans nos contrats qui permettent le recouvrement de certains coûts de conformité auprès de nos clients.

Nous nous efforçons de nous conformer à tous les règlements environnementaux touchant nos activités et nos installations. Le respect des exigences réglementaires et des normes du système de gestion est régulièrement revu à l'aide de nos procédés de garantie d'exécution, et les résultats sont présentés chaque trimestre.

### Risque de crédit

Notre entreprise est exposée au risque de crédit lié au degré de solvabilité des entités auxquelles nous sommes exposés. Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie de respecter ses obligations financières ou de rendement à notre égard ou de nous fournir les produits ou services que nous avons payés au préalable. L'incapacité de recouvrer les sommes qui nous sont dues ou de recevoir les produits ou services pourrait avoir une incidence négative sur notre résultat net et nos flux de trésorerie. Nous sommes également exposés indirectement aux risques de crédit de TEA et des autres filiales de TransAlta par l'entremise de nos placements dans des participations financières.

TransAlta gère l'exposition au risque de crédit de la façon suivante :

- en élaborant et en adoptant des politiques qui définissent les limites de crédit fondées sur le degré de solvabilité des contreparties, les limites relatives aux modalités des contrats et les limites de concentration du crédit par contrepartie;
- en exigeant l'approbation en bonne et due forme des contrats, y compris des examens commercial, financier, juridique et opérationnel;
- en ayant recours à des garanties, notamment des garanties de la société mère, des lettres de crédit, des garanties au comptant ou des assurances de crédit de tiers si une contrepartie dépasse les limites établies. Ces garanties peuvent être appelées si une contrepartie ne respecte pas ses obligations;
- en dressant un rapport sur notre exposition au risque à l'aide de diverses méthodes permettant aux principaux décideurs d'évaluer le risque de crédit représenté par chaque contrepartie. Ce rapport nous permet aussi d'établir les limites de crédit et la composition des contreparties selon leur note de crédit.

Si les limites établies sont dépassées, nous prenons des mesures pour réduire le risque de crédit en demandant une garantie, le cas échéant, ou en mettant fin aux activités commerciales avec la contrepartie qui constitue un risque. Toutefois, rien ne garantit que nous réussirons à éviter les pertes découlant du manquement à des obligations d'une contrepartie au contrat.

Notre profil de gestion du risque de crédit et nos politiques à cet égard ont peu changé depuis le 31 décembre 2021. En 2022, nous n'avons subi aucune perte importante liée à une contrepartie. Nous continuons de surveiller étroitement les changements et tendances sur le marché et leur incidence possible sur nos activités, et nous prendrons les mesures appropriées selon les besoins, bien que nous ne puissions fournir aucune assurance quant à notre taux de réussite.

Résumé de nos expositions directes et indirectes aux risques de crédit au 31 décembre 2022 :

Note de crédit des contreparties	Exposition directe	Exposition indirecte <sup>2</sup>
	Débiteurs <sup>1</sup>	Créances clients
Notation de qualité investissement	41	90
Notation de qualité inférieure	56	3
TransAlta et filiales de TransAlta	45	—
Pas de note externe	37	—

1) Incluent les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta et un prêt à recevoir.

2) Inclut les créances clients de TEA. Les créances des autres placements dans des participations financières totalisaient environ 18 millions de dollars et sont attribuables à des contreparties ayant une notation de qualité investissement et d'autres notations de grande qualité.

### Risque de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos placements dans des filiales de TransAlta et des prêts de celles-ci. Les fluctuations des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien pourraient avoir une incidence sur nos résultats ou sur la valeur de nos placements dans des établissements à l'étranger, dans la mesure où ces placements ou ces flux de trésorerie ne sont pas couverts ou que ces couvertures sont inefficaces.

Nous gérons le risque de change sur les flux de trésorerie libellés en dollars australiens et en dollars américains liés aux actifs des secteurs Gaz en Australie et Énergie éolienne et solaire aux États-Unis avec des contrats de change à terme.

Au 31 décembre 2022, une augmentation ou une diminution de 0,03 \$ du dollar australien par rapport au dollar canadien n'aurait pas fait augmenter ou diminuer le résultat net de la société de façon importante, mais aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer les autres éléments du résultat global de 16 millions de dollars, du fait surtout des variations de la valeur de nos placements dans des filiales qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.



Les actions privilégiées reflètent des parcs éoliens du Wyoming, Big Level, d'Antrim, Lakeswind, de Mass Solar, du parc éolien Skookumchuck, de la centrale de cogénération Ada et des parcs solaires en Caroline du Nord comprennent des flux de trésorerie libellés en dollars américains. Une augmentation ou une diminution de 0,03 \$ du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aurait pas fait augmenter ou diminuer le résultat net de la société de façon importante, mais aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer les autres éléments du résultat global de 12 millions de dollars.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les marchés financiers, les fonds provenant des activités d'exploitation et le financement tiré de notre facilité de crédit. Nous utilisons surtout les fonds pour les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les paiements des intérêts et du principal sur la dette, le financement de la croissance et les dividendes.

Nous gérons le risque de liquidité de la façon suivante :

- en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit;
- en préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché;
- en maintenant une facilité de crédit consortiale de 700 millions de dollars pour soutenir les besoins de liquidités possibles.

### Risque de taux d'intérêt

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur nos coûts d'emprunt, et les variations de notre coût en capital peuvent également avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt de la façon suivante en établissant et en suivant des politiques, notamment :

- en ayant recours à une combinaison de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable;
- en surveillant la répartition entre titres d'emprunt à taux fixe et titres d'emprunt à taux variable et en y apportant des ajustements, au besoin, afin de maintenir une répartition efficace;
- en couvrant de façon opportune le risque lié aux émissions connues de dette.

Au 31 décembre 2022, 5 % du total de notre dette était exposé aux fluctuations des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2021, un pourcentage de néant était exposé aux fluctuations des taux d'intérêt.

### Risque lié à la gestion de projets

Dans le cadre des projets en immobilisations, nous sommes exposés au risque lié au dépassement de coûts, à l'échéancier et au rendement.

TransAlta gère le risque lié à la gestion de projets de la façon suivante :

- en s'assurant que tous les projets sont examinés afin de vérifier si les processus et politiques établis sont suivis, que les risques ont été repérés et quantifiés de façon adéquate, que les hypothèses sont raisonnables et que les rendements sont prévus de façon réaliste avant l'approbation de la haute direction et du conseil (y compris, le cas échéant, l'approbation du conseil de façon indépendante);
- en ayant recours à des méthodes et à des processus de gestion de projets uniformes et rigoureux;
- en procédant à des analyses détaillées des aspects économiques des projets avant la construction ou l'acquisition et en établissant notre stratégie relative à la conclusion de contrats afin d'assurer une composition appropriée de capacité marchande et de capacité prévue par contrat avant le début des travaux;
- en élaborant des plans exhaustifs comportant des chemins critiques identifiés, un calendrier des principales dates de livraison et des plans d'urgence et en effectuant un suivi à leur égard;

- en nous assurant de clore les projets de façon à incorporer toute leçon tirée de celui-ci à un projet ultérieur d'importance;
- en établissant le prix et la disponibilité du matériel ainsi que les taux de change, en obtenant des garanties et en concluant des ententes exclusives et économiquement réalisables avant d'entreprendre le projet;
- en négociant des conventions collectives afin de garantir les coûts et la productivité.

### **Risque lié aux ressources humaines**

Le risque lié aux ressources humaines découle de l'incidence possible sur nos activités des modifications survenues sur le lieu de travail. Le risque lié aux ressources humaines peut être attribuable à différents facteurs :

- Une interruption possible découlant d'un conflit de travail à nos installations de production
- La réduction de la productivité en raison du roulement de personnel
- L'incapacité de parachever des travaux essentiels parce que des postes sont vacants
- L'incapacité de maintenir une rémunération juste en raison des modifications des taux du marché
- L'insuffisance de compétences imputable à une formation déficiente, au fait que les employés existants n'ont pas veillé au transfert des connaissances ou au manque d'expérience des employés actuels

Nous n'embauchons aucun employé; nous nous appuyons plutôt sur la convention de services de gestion conclue avec TransAlta pour la prestation de tous nos services de gestion, d'administration et d'exploitation, y compris l'affectation du personnel spécialisé en temps opportun. TransAlta gère le risque lié aux ressources humaines de la façon suivante :

- en possédant une stratégie de relations de travail;
- en appliquant une approche centrée sur l'humain qui met l'accent sur l'expérience des employés, notamment en améliorant activement notre culture organisationnelle, en nous concentrant sur des stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion, et en proposant des programmes et des initiatives en matière de santé et de bien-être;
- en mettant l'accent sur la formation et le perfectionnement des employés;
- en surveillant les échelles de rémunération au sein de l'industrie et en versant des salaires qui correspondent à ces mesures;
- en ayant recours à une rémunération au rendement afin que les objectifs des employés soient conformes à ceux de la société;
- en surveillant et en gérant les niveaux cibles de roulement du personnel;
- en s'assurant que les nouveaux employés reçoivent la formation appropriée et possèdent les compétences requises pour exceller dans leurs tâches.

### **Risque lié à la réglementation et à la politique**

Le risque lié à la réglementation et à la politique correspond au risque qui pourrait peser sur nos activités par suite de changements éventuels apportés aux structures de réglementation existantes et en raison de l'influence de la politique sur nos structures. Ce risque peut découler de la réglementation et de la déréglementation du marché, de la surveillance et du contrôle accrus, des changements de structure ou de conception des marchés, ou d'influences imprévues. Les règles du marché sont en constante évolution et nous ne pouvons prédire s'il y aura des changements importants sur le plan réglementaire ni les conséquences ultimes que ces changements pourraient avoir, le cas échéant, sur nos activités. Ce risque comprend, notamment, les incertitudes associées à l'élaboration de politiques de tarification du carbone et au financement.

Nous gérons ces risques systématiquement grâce aux programmes de conformité à la réglementation et aux lois de TransAlta, lesquels font l'objet d'un examen périodique afin d'assurer leur efficacité. TransAlta collabore avec les gouvernements, les organismes de réglementation, les exploitants de réseaux électriques et d'autres parties prenantes pour tenter de trouver une solution à ces questions à mesure qu'elles surviennent. TransAlta surveille activement les changements aux règles et à la conception du marché et prend part aux processus de mobilisation des parties prenantes menés par des organismes du secteur et du gouvernement. Ces mesures ainsi que d'autres avenues permettent à TransAlta de participer activement aux débats sur la défense des droits et les politiques à différents niveaux. Ces négociations avec les parties prenantes nous ont permis de prendre part proactivement à des débats à plus long terme avec les gouvernements et des organismes de réglementation.

Les investissements à l'étranger sont exposés à des incertitudes et à des risques particuliers liés à la structure politique, sociale et économique et au régime réglementaire de chaque pays. Nous atténuons ce risque au moyen d'un financement sans recours et d'une assurance.

### **Risque lié au transport**

L'accès aux lignes de transport d'énergie et à la capacité de transport des lignes existantes et nouvelles est essentiel pour nous permettre d'offrir à nos clients l'électricité produite dans nos centrales. Le risque lié aux infrastructures vieillissantes de transport dans les marchés où nous exerçons nos activités continue d'augmenter du fait que les nouvelles connexions au système électrique sont insuffisantes pour répondre à la demande malgré l'ajout de connexions dans le cadre de nouveaux projets visant à élargir le réseau de transport.

### **Risque lié à la réputation**

Notre réputation est l'un de nos plus précieux actifs. Le risque lié à la réputation est inhérent à nos activités en raison des changements d'opinion du public, des partenaires privés, des gouvernements et d'autres entités.

Nous gérons le risque lié à la réputation de la façon suivante :

- en nous distinguant comme voisin et partenaire d'affaires au sein des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités pour établir des liens durables fondés sur une compréhension mutuelle qui se traduiront par des solutions que nous pourrions mettre en œuvre en collaboration avec nos voisins et d'autres parties prenantes de la collectivité;
- en communiquant clairement et périodiquement nos objectifs et priorités d'affaires à diverses parties prenantes;
- en entretenant des relations positives avec les différentes instances gouvernementales;
- en faisant du développement durable une stratégie d'entreprise à plus long terme;
- en nous assurant que chaque décision d'affaires est prise en toute intégrité et conformément aux valeurs de notre société;
- en expliquant aux parties intéressées, en temps opportun, l'incidence et le motif des décisions d'affaires;
- en maintenant des valeurs d'entreprise solides qui soutiennent les initiatives associées à la gestion du risque lié à la réputation, y compris la signature annuelle du code de conduite.

## Risque lié à la structure de l'entreprise

### TransAlta

TransAlta est l'actionnaire majoritaire de la société en plus d'être responsable de la gestion et de l'exploitation de celle-ci, conformément à la convention de services de gestion. Par conséquent, TransAlta exerce une influence considérable sur nos activités, notre administration et notre croissance. En outre, TransAlta est en mesure de nommer des administrateurs au conseil, et nous nous fions à TransAlta pour déceler des acquisitions et des occasions de croissance. TransAlta n'est pas tenue de consacrer un nombre minimal de ressources à la recherche d'occasions de production d'électricité renouvelable pour la société, ni de nous offrir des occasions particulières. En 2023, TransAlta a annoncé qu'elle se positionnait comme principal moteur de croissance du groupe TransAlta consolidé. Bien que TransAlta ait également annoncé qu'elle soutiendra les projets d'expansion en interne et les possibilités de gérer l'horizon fiscal en ce qui a trait aux impôts à payer au Canada et en Australie, tout en favorisant la durabilité du dividende de la société, notre croissance pourrait ne pas se poursuivre à des taux historiques en raison de la nouvelle stratégie de TransAlta. Si nos activités ne sont pas gérées efficacement ou si notre stratégie de croissance n'est pas soutenue, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nos procédures de gestion du risque en ce qui concerne le risque lié à la structure de l'entreprise comprennent des procédures relatives aux conflits d'intérêts et la présence de membres du conseil qui sont indépendants de TransAlta.

### Divers

Nous menons une part importante de nos activités par l'intermédiaire de filiales et de partenariats. Notre capacité à nous acquitter de nos obligations quant au service de la dette dépend des résultats d'exploitation de nos filiales et des fonds que celles-ci nous versent sous la forme notamment de distributions, de prêts, de dividendes ou autrement. En outre, nos filiales peuvent être assujetties à des restrictions légales ou contractuelles qui limitent leur capacité à nous verser des distributions en espèces.

### Conjoncture économique générale

La conjoncture économique générale influe sur la demande de produits, les produits des activités ordinaires, les charges d'exploitation, le calendrier et le montant des dépenses d'investissement, la valeur de recouvrement nette des immobilisations corporelles, les coûts de financement, le risque de crédit et de liquidité, et le risque de contrepartie.

### Placements dans des filiales de TransAlta

Les placements dans des participations financières dans les actifs australiens, les parcs éoliens du Wyoming, Lakeswind, Big Level et d'Antrim, Mass Solar, le parc éolien Skookumchuck, la centrale de cogénération Ada et les parcs solaires en Caroline du Nord, qui sont tous détenus par TransAlta, présentent d'autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs et qui sont décrits ci-après, ainsi que la façon dont nous atténuons ces risques :

#### Nature des participations

La société conserve indirectement une participation financière et ne détient aucun droit reconnu par la loi à l'égard des actifs australiens, des parcs éoliens du Wyoming, Lakeswind, Big Level et d'Antrim, de Mass Solar, du parc éolien Skookumchuck, de la centrale de cogénération Ada et des parcs solaires en Caroline du Nord. Nous détenons des titres qui nous procurent une participation financière fondée sur les flux de trésorerie des actifs qui correspond plus ou moins aux résultats nets distribuables. Cela signifie que nous ne sommes pas en mesure de céder ces actifs ou d'exercer d'autres droits de propriété à leur égard ni n'avons la capacité de superviser ou de gérer directement la propriété et l'exploitation de ces actifs. Par conséquent, nos droits relativement à ces actifs peuvent être d'une valeur inférieure comparativement à la valeur de propriété directe de ces actifs.

#### Dépendance à l'égard du rendement financier

La valeur de nos actions ordinaires est tributaire, en partie, du rendement financier et de la rentabilité provenant de ces actifs. Une baisse du rendement financier de ces actifs ou un changement défavorable touchant les autres facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la société et sur la valeur et le cours de nos actions ordinaires. En outre, ces actifs sont potentiellement assujettis aux obligations attribuées à TransAlta, même si ces obligations découlent de poursuites, de contrats ou de dettes qui ne sont pas liés ou autrement attribués aux actifs ou à la société.

**Fonds insuffisants pour verser les distributions**

Nous avons le droit de recevoir des paiements de dividendes en trésorerie privilégiés trimestriels sur les actions privilégiées replet australiennes. La seule source de produits de cette filiale correspond aux distributions qu'elle reçoit au titre de la quote-part de 43 % de la société en commandite qu'elle détient avec TransAlta. De même, les actifs que la société en commandite détient sont composés des actifs australiens. Il n'est pas certain que les actifs australiens généreront un revenu suffisant pour que les distributions versées soient, au total, suffisantes pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes.

À compter du 6 janvier 2016, TransAlta et une de ses filiales ont signé une convention de soutien de financement aux termes de laquelle, notamment, TransAlta a convenu de souscrire des titres de la filiale qui a émis les actions privilégiées replet australiennes à la réception d'un avis de financement afin de s'assurer que la filiale de TransAlta a des fonds suffisants pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes.

**Risque relatif aux impôts**

Nos activités sont complexes, et nos établissements sont situés dans plusieurs pays. Le calcul de la provision pour impôts sur le résultat repose sur des interprétations, des lois et des règlements de nature fiscale qui sont en constante évolution. Nos déclarations de revenus peuvent faire l'objet de vérifications par les autorités fiscales. La direction est d'avis que sa provision pour impôts sur le résultat est appropriée et conforme aux IFRS d'après toute l'information dont elle dispose.

La société et les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières sont assujetties aux lois, aux conventions et aux réglementations en constante évolution à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. Diverses propositions fiscales dans les pays où nous exerçons nos activités pourraient entraîner des changements au titre de la méthode de calcul des impôts différés ou pourraient entraîner des changements au titre de la charge d'impôts sur le résultat ou de la charge d'impôts autre que sur le résultat. Nous nous sommes récemment concentrés davantage sur les enjeux liés à la fiscalité des sociétés multinationales.

Une modification dans les lois, les conventions ou les réglementations fiscales ou à l'égard de leur interprétation pourrait se traduire par une charge d'impôts sur le résultat ou charge d'impôts autre que sur le résultat nettement plus élevée et susceptible d'avoir un effet néfaste important sur la société.

Facteur	Augmentation ou diminution (%)	Incidence approximative sur le résultat net
Taux d'imposition	1	1

**Litiges éventuels**

Nous sommes à l'occasion partie à divers litiges, réclamations et procédures fondés sur la loi ou la réglementation dans le cours normal de nos affaires. Nous examinons chacune de ces réclamations, notamment leur nature et leur bien-fondé, le montant en question, la réparation demandée et la disponibilité de garanties d'assurance. Il ne peut y avoir de garantie quant à l'issue favorable des litiges, réclamations et procédures ou au fait que nos obligations à l'égard de ces réclamations, le cas échéant, n'auront pas d'incidence négative importante sur la société ou nos activités, nos résultats d'exploitation ou nos résultats financiers.

**Autres éventualités**

La société souscrit des garanties d'assurance que la direction juge appropriées. Au moment du renouvellement des contrats d'assurance le 31 décembre 2021, une restriction de garantie a été ajoutée uniquement à l'égard des pertes découlant de la défaillance des fondations des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills. Aucun autre changement important n'a été apporté à nos garanties d'assurance au moment du renouvellement des contrats d'assurance le 31 décembre 2022. Les garanties d'assurance de la société ne seront peut-être pas offertes à l'avenir à des conditions raisonnables sur le plan commercial. Rien ne garantit que nos garanties d'assurance seront entièrement adéquates pour compenser les pertes subies. Dans l'éventualité d'un événement économique majeur, il se pourrait que les assureurs ne puissent pas payer la totalité des réclamations. Tous nos contrats d'assurance sont assujettis à des exclusions standard.

## Cybersécurité

Nous sommes tributaires de nos technologies de l'information pour traiter, transmettre et stocker l'information électronique et les données que nous utilisons pour exploiter nos actifs de façon sécuritaire. Au cours des quelques dernières années, les tensions géopolitiques et la pandémie ont lourdement affecté l'écosystème de cybersécurité, augmentant la fréquence et la diversité des cyberattaques, y compris les menaces de cyberattaques en contexte de guerre (c.-à-d. le terrorisme) visant des infrastructures essentielles et les auteurs de menaces qui profitent de la pandémie (p. ex., les faux organismes de bienfaisance) et des environnements de travail hybrides. Nous prévoyons que les cybermenaces continueront à évoluer, et que les menaces de rançongiciel, les menaces internes liées à des comptes compromis, les attaques de la chaîne d'approvisionnement, les attaques d'hameçonnage ciblées complexes et les menaces liées à l'intelligence artificielle augmenteront.

Les cybermenaces proviennent de sources et de vecteurs divers, qu'il s'agisse d'États-nations, de groupes de piratage organisés ou de logiciels malveillants ou de rançongiciels. Les cybermenaces continuent à évoluer, les attaques traditionnelles contre les systèmes périmétriques de technologie de l'information cédant la place à des attaques plus efficaces, comme l'hameçonnage et les rançongiciels.

Nous avons mis en place un programme complet de cybersécurité, qui constitue la base de la mise en œuvre de pratiques de sécurité efficaces, et qui comprend des plans structurés et adaptés pour gérer les risques liés à la cybersécurité. Puisque les systèmes de technologie de l'information et de technologie opérationnelle font partie intégrante des activités de TransAlta, le risque d'un incident de cybersécurité menace la sécurité du public, mais aussi du personnel ou des fonctions d'affaires, de la prestation de services, de la réputation et de la rentabilité de TransAlta.

Nous nous conformons aux exigences réglementaires, législatives et commerciales (p. ex., les normes de protection des infrastructures essentielles de la NERC, la loi Sarbanes-Oxley, les exigences relatives à la protection des renseignements personnels) en adoptant des normes et des cadres approuvés par l'industrie (p. ex., le National Institute of Standards and Technology, les normes de protection des infrastructures essentielles / de fiabilité) pour mettre en œuvre un programme de cybersécurité pragmatique et adapté aux besoins, en mettant en œuvre des contrôles et des processus de cybersécurité dans les domaines suivants :

- Identifier : TransAlta effectue des évaluations exhaustives des risques pour identifier et documenter les actifs, les systèmes et les données de l'organisation, ainsi que les risques et les vulnérabilités potentiels.
- Protéger : TransAlta met en œuvre des contrôles, politiques et procédures de sécurité pour protéger les actifs, les systèmes et les données de l'organisation contre tout accès, utilisation, divulgation, perturbation, modification ou destruction non autorisés. Cela inclut la mise en place de contrôles d'accès, de chiffrement, de pare-feu et de systèmes de détection/prévention des intrusions pour protéger les réseaux et systèmes de l'organisation.
- Détecter : TransAlta met en œuvre des capacités de détection des cyberincidents et d'intervention en cas de cyberincident. Cela inclut la surveillance des systèmes, des réseaux et des données pour détecter toute activité suspecte.
- Intervenir : TransAlta a mis en place des plans, des procédures et des équipes d'intervention en cas d'incident, en plus d'avoir fourni de la formation et mené des exercices pour s'assurer que ces plans et procédures fonctionnent efficacement.
- Rétablir : TransAlta a élaboré des plans de reprise après sinistre et de continuité des activités, et effectue des exercices de test de ces plans pour en garantir l'efficacité. Il s'agit notamment d'identifier les systèmes, données et processus critiques pour assurer la continuité des activités commerciales, ainsi que de mettre en œuvre des solutions de sauvegarde et de récupération pour garantir que les données de l'organisation peuvent être restaurées en cas de sinistre.

Bien que l'élimination complète des cyberrisques ne soit pas réalisable étant donné les cybermenaces qui continuent d'évoluer, les contrôles de sécurité mis en œuvre pour détecter et prévenir les cyberincidents et pour intervenir en cas de cyberincident réduisent considérablement le cyberrisque que nous courons et l'incidence potentielle d'un incident, les ramenant à des niveaux acceptables. En outre, la cyberassurance est utilisée pour gérer et transférer le cyberrisque résiduel lié à nos activités. Nous continuons à améliorer notre maturité globale en matière de sécurité et nos capacités de défense contre les cybermenaces et à aligner nos pratiques en matière de cybersécurité sur les normes du secteur, les objectifs d'affaires et les exigences de conformité réglementaire.

### Risque lié à la croissance

La société se concentre principalement sur le maintien de ses dividendes en 2023 et au-delà grâce à des possibilités de croissance axées sur l'expansion en interne de ses actifs existants suivant l'exercice de ses droits de première offre auprès de TransAlta et, éventuellement, des cessions d'actifs par TransAlta qui pourraient compenser en partie les effets de l'horizon fiscal de la société. Rien ne garantit que nous serons en mesure de saisir des occasions de croissance à l'avenir (que ce soit par l'intermédiaire de TransAlta ou autrement), de mener à bien des occasions de croissance qui augmenteront le montant des liquidités disponibles à des fins de distribution de maintenir le montant actuel des liquidités, ou de réussir à intégrer ces occasions de croissance dans nos activités existantes.

### Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière («CIIF») pertinent et de contrôles et procédures de communication de l'information («CPCI»). La direction a examiné les changements résultant des mesures prises en réponse à la COVID-19 et a l'assurance raisonnable que les changements apportés aux processus n'ont pas eu, ou ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir, une incidence importante sur le CIIF ou les CPCI.

Le CIIF est un cadre conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction s'est appuyée sur le cadre intégré de contrôle interne publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («cadre de travail de 2013») pour évaluer l'efficacité du CIIF de la société.

Les CPCI désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les CPCI comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour nous assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est consignée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à l'obligation de communication de l'information.

Ensemble, les cadres que constituent le CIIF et les CPCI fournissent un contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information. En concevant et en évaluant le CIIF et les CPCI, la direction reconnaît que tous les contrôles et procédures, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable pour ce qui est d'atteindre les objectifs souhaités en matière de contrôle et, par conséquent, ne permettent pas nécessairement de prévenir ou de détecter toutes les anomalies, et la direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'évaluation et la mise en œuvre d'éventuels contrôles et procédures. De plus, l'efficacité du CIIF est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures varie.

La direction a évalué, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, l'efficacité du CIIF et des CPCI à la fin de la période visée par le présent rapport. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que, en date du 31 décembre 2022, fin de la période visée par le présent rapport, le CIIF et les CPCI étaient efficaces.